

# Rapport Financier 2020



Banque Européenne  
pour la Reconstruction et le Développement



Le *Rapport financier 2020* comprend les états financiers approuvés et vérifiés qui doivent être soumis conformément à l'article 27 de l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et à la section 13 de son Règlement général.

La BERD est une banque multilatérale qui encourage le développement du secteur privé et l'esprit d'entreprise dans 38 économies réparties sur trois continents. Elle est détenue par 69 pays, ainsi que l'Union européenne et la Banque européenne d'investissement. Les investissements de la Banque ont pour but de rendre les économies de ses régions d'opérations compétitives, bien gouvernées, vertes, inclusives, résilientes et intégrées.

---

# Sommaire

Chiffres clés	2
Principaux indicateurs financiers : 2016-20	7
Rapports et informations complémentaires	8
Compte de résultat	14
État du résultat global	15
État de situation financière	16
Variation des capitaux propres	17
État des flux de trésorerie	18
Principes comptables	19
Gestion des risques	33
Notes annexes aux états financiers	66
Responsabilité en matière d'information financière externe	94
Rapport de certification indépendant	96
Rapport de l'auditeur indépendant au Conseil des gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement	97
Notes	98

---

# Chiffres clés

La BERD<sup>1</sup> a enregistré un bénéfice net de 0,3 milliard d'euros, contre 1,4 milliard d'euros en 2019. Ce résultat a été obtenu dans les conditions économiques et financières extrêmement difficiles engendrées par la pandémie de COVID-19, qui ont affecté toutes les régions d'opérations de la Banque.

Dans ce contexte particulièrement défavorable, les investissements de la Banque sous forme de prise de participations ont largement contribué à ce résultat positif, puisqu'ils ont représenté une plus-value de 0,3 milliard d'euros. Bien que ce chiffre soit en baisse par rapport aux 1,1 milliard d'euros enregistrés en 2019, le fait que ces investissements continuent de dégager des bénéfices, dans le climat de forte instabilité qui a marqué l'année 2020, est la preuve de leur résilience.

Les investissements de la Banque sous forme de prêts ont en outre assuré le maintien, malgré la pandémie, d'un flux de revenus stables. La Banque a enregistré un produit net des intérêts de 0,8 milliard d'euros, comme en 2019. La dégradation des conditions en matière de risque a cependant rendu nécessaire une charge de provisionnement de 0,5 milliard d'euros appliquée aux investissements de la Banque sous forme de prêts, ce qui constitue un des autres principaux facteurs de baisse de la rentabilité par rapport à 2019, où aucune charge de provisionnement notable n'avait été réalisée.

Cette dégradation est avant tout due à une augmentation du nombre de prêts improductifs du fait de la pandémie, ainsi qu'à divers autres facteurs particuliers. La proportion des prêts improductifs est passée de 4,5 % en 2019 à 5,5 % en 2020.

Après affectation de 115 millions d'euros du revenu et diverses variations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, les réserves de la Banque ont augmenté de 0,1 milliard d'euros, atteignant 17,9 milliards d'euros à la fin de 2020. La BERD conserve sa note AAA, assortie de perspectives stables, auprès de Standard Poor's, Aaa (stable) auprès de Moody's et AAA avec perspectives négatives auprès de Fitch.

---

<sup>1</sup> La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (ci-après « la Banque »).

## Résultats financiers 2016-20

en millions d'euros	2020	2019	2018	2017	2016
Bénéfice net	290	1 432	340	772	992
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	(115)	(117)	(130)	(180)	(181)
Bénéfice net après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	175	1 315	210	592	811
Capital libéré	6 217	6 217	6 215	6 211	6 207
Réserves et bénéfices non distribués	11 674	11 613	10 068	9 961	9 351
Total du capital social	17 891	17 830	16 283	16 172	15 558

## Résultats opérationnels 2016-20

	2020	2019	2018	2017	2016
Nombre de projets <sup>2</sup>	411	452	395	412	378
Volume annuel des investissements bancaires <sup>3</sup> (en millions d'euros)	10 995	10 092	9 547	9 670	9 390
Volume annuel des investissements mobilisés <sup>4</sup> (en millions d'euros)	1 240	1 262	1 467	1 054	1 693
<i>dont mobilisation directe du secteur privé<sup>5</sup></i>	411	460	1 059	669	1 401
Valeur totale des projets <sup>6</sup> (en millions d'euros)	27 224	34 884	32 570	38 439	25 470

<sup>2</sup> Nombre de projets sur lesquels la Banque s'est engagée durant l'exercice.

<sup>3</sup> Volume des engagements pris par la Banque au cours de l'exercice, à savoir : i) les nouveaux engagements (déduction faite de tout montant au titre des annulations ou des syndications durant le même exercice) ; ii) les engagements restructurés ; et iii) les montants engagés dans le cadre du Programme d'aide aux échanges commerciaux (PAEC) durant le même exercice et encore en cours en fin d'exercice.

<sup>4</sup> Le volume annuel des investissements mobilisés représente le volume des engagements pris auprès du client par des entités autres que la Banque, du fait de l'action directement menée par la Banque.

<sup>5</sup> Financement privé accordé à des conditions commerciales suite à la participation active de la Banque.

<sup>6</sup> La « valeur totale des projets » correspond au montant total du financement accordé pour un projet, en tenant compte à la fois du financement de la BERD et du financement hors BERD. Elle est comptabilisée dans l'année de la signature initiale du projet. Le financement de la BERD peut être engagé sur plus d'une année, le « volume annuel des investissements bancaires » reflétant le financement de la BERD par année d'engagement. Le montant du financement provenant de parties extérieures à la BERD est comptabilisé dans l'année de la signature initiale du projet.

La Banque se consacre avant tout à des opérations bancaires et des activités de trésorerie. Les premières sont des investissements réalisés dans des projets qui, conformément à l'Accord portant création de la Banque, visent à aider les pays dans lesquels la BERD investit à faire la transition vers une économie de marché ouverte, tout en encourageant une croissance durable et inclusive et en appliquant les principes d'une bonne gestion bancaire. Les principaux produits d'investissement sont des prêts, des prises de participation et des garanties. Les activités de trésorerie consistent notamment à obtenir des capitaux de financement, à investir l'excédent de liquidités, à gérer les risques de change et de taux d'intérêt de la Banque et, enfin, à aider les clients à gérer leur actif et leur passif.

## Opérations bancaires

### Résultats opérationnels

Le volume annuel des investissements bancaires, soit 11,0 milliards d'euros<sup>7</sup> en 2020, a concerné 411 opérations d'investissement et 85 accords de financement des échanges au titre du Programme d'aide aux échanges commerciaux (PAEC) (2019 : 10,1 milliards d'euros, 452 opérations d'investissement et 81 accords de financement des échanges).

La BERD a investi en 2020 dans 37 économies, les investissements se répartissant par région de la manière suivante : 2,1 milliards d'euros dans la partie méridionale et orientale du bassin méditerranéen (région SEMED) ; 1,9 milliard d'euros en Europe orientale et dans le Caucase ; 1,8 milliard d'euros en Europe du Sud-Est ; 1,7 milliard d'euros en Turquie ; 1,4 milliard d'euros en Europe centrale et dans les États baltes ; 1,1 milliard d'euros en Asie centrale ; et 0,9 milliard d'euros à Chypre et en Grèce, les deux pays confondus.

Les économies dans lesquelles la BERD investit ont toutes été touchées en 2020 par la pandémie de COVID-19. La Banque a maintenu son soutien aux principaux secteurs économiques grâce à un programme d'investissements destiné à aider les différents pays et territoires à réagir face à la pandémie. En 2020, le volume annuel des investissements bancaires dans le secteur financier a atteint 4,4 milliards d'euros, la majeure partie du financement étant destinée, par le biais de banques partenaires, à des petites et moyennes entreprises (PME), à des projets en faveur d'un environnement durable, à l'aide au commerce international et à des projets de développement des marchés de capitaux. Par ailleurs, 3,9 milliards d'euros ont été investis dans les infrastructures durables et 2,7 milliards d'euros dans les services diversifiés aux entreprises.

Le portefeuille des opérations d'investissement de la Banque<sup>8</sup> s'est étoffé, passant de 46,1 milliards d'euros en 2019 à 48,4 milliards d'euros à la fin de 2020. Le développement du portefeuille de la Banque reflète l'ampleur des nouveaux investissements.

Il a cependant été tempéré par la baisse du dollar ÉU en 2020 (passé de 1,12 dollar/euro fin 2019 à 1,23 dollar/euro fin 2020), qui s'est traduite par une diminution de la valeur en euro des actifs libellés en dollar ÉU détenus par la Banque.

Les décaissements bruts<sup>9</sup> se sont établis à 7,6 milliards d'euros en 2020, en hausse par rapport aux 7,2 milliards d'euros décaissés en 2019. Les remboursements de prêts ayant représenté 4,1 milliards d'euros (2019 : 4,8 milliards), les cessions de titres de participation 0,5 milliard d'euros (2019 : 1,0 milliard) et la valeur en euro des actifs libellés en dollar ÉU ayant diminué, les actifs d'exploitation<sup>10</sup> se sont établis à 33,3 milliards d'euros à la fin de l'exercice 2020, en hausse par rapport à fin 2019 (31,8 milliards).

Les actifs d'exploitation se composaient au 31 décembre 2020 d'un encours de prêts décaissés de 28,8 milliards d'euros (2019 : 27,1 milliards) et d'un encours de participations décaissées au coût d'origine de 4,5 milliards d'euros (2019 : 4,7 milliards).

En plus du volume annuel des investissements bancaires, les investissements annuels mobilisés ont atteint 1,2 milliard d'euros, dont 0,4 milliard d'euros de contributions directes du secteur privé, principalement via des prêts syndiqués et parallèles, et 0,5 milliard d'euros sous forme de participations au risque non financées suscitées par la Banque dans le cadre de ses projets. La Banque a par ailleurs mobilisé 0,3 milliard d'euros auprès du secteur public.

Le montant total des financements externes (contributions directes obtenues par la BERD et investissements supplémentaires canalisés par la Banque vers les projets dans lesquels elle investit) de projets signés par la Banque a reculé, de 25,1 milliards d'euros en 2019 à 17,2 milliards d'euros en 2020. Cette baisse traduit en grande partie une réduction sensible des financements externes non bancaires privés.

Les donateurs ont continué d'apporter un solide soutien financier aux activités de la BERD en 2020, notamment à travers les fonds spéciaux et les fonds de coopération, ainsi que dans le cadre des Fonds fiduciaires pour la Cisjordanie et Gaza, axés sur leur développement économique. Ces résultats reflètent bien, de manière générale, l'engagement permanent de la BERD aux côtés des pays en transition dans ses régions d'opérations, à l'heure où ceux-ci édifient et consolident des économies de marché ouvertes, durables et inclusives.

### Résultats financiers

Les Opérations bancaires ont enregistré en 2020 un bénéfice net de 0,1 milliard d'euros<sup>11</sup>, contre 1,5 milliard d'euros en 2019. Ce bénéfice s'explique essentiellement par des gains de 0,3 milliard d'euros issus des investissements sous forme de prises de participations de la Banque et de 0,8 milliard d'euros provenant du produit net des intérêts et des commissions, dont il faut déduire 0,4 milliard d'euros au titre des frais et des amortissements, ainsi que 0,5 milliard d'euros correspondant aux charges de provisionnement. Par rapport à 2019, les gains issus

<sup>7</sup> Les montants et les décaissements/remboursements par région/secteur sont indiqués à la décimale près. La somme arrondie de ces montants peut donc être légèrement différente du total correspondant au volume annuel des investissements bancaires.

<sup>8</sup> Les portefeuilles de prêts et de participations de la Banque, à leur coût, ainsi que les engagements non décaissés.

<sup>9</sup> Paiement du principal par la Banque à un client ou à un autre tiers autorisé.

<sup>10</sup> Les actifs d'exploitation correspondent au total des sommes décaissées, moins les remboursements.

Il s ne prennent en compte ni les ajustements pour variations latentes de la juste valeur, ni les ajustements pour taux d'intérêt effectif associés aux actifs au coût amorti.

<sup>11</sup> Voir note annexe 2 page 66 pour plus de précisions.

---

des participations ont baissé de 0,8 milliard d'euros et les charges de provisionnement ont augmenté de 0,5 milliard d'euros, aucune charge de provisionnement notable n'ayant été enregistrée en 2019. Compte tenu de la volatilité observée sur les marchés dans lesquels la Banque investit, la contribution des titres de participation détenus en portefeuille et celle des provisionnements devraient continuer de varier sensiblement d'une année sur l'autre.

## Opérations de trésorerie

---

### Portefeuille

Les placements de trésorerie ont atteint 31,7 milliards d'euros au 31 décembre 2020 (2019 : 32,0 milliards) et les emprunts représentaient 48,2 milliards d'euros (2019 : 47,5 milliards d'euros). La taille du bilan de la Trésorerie dépend essentiellement des exigences des politiques internes de la Banque en matière de liquidité. Le programme de financement de 2020 a été réalisé comme prévu, la Banque ayant levé 13,1 milliards d'euros d'emprunts à moyen ou à long terme (2019 : 9,9 milliards d'euros).

### Résultats financiers

Les opérations de la Trésorerie ont enregistré en 2020, avant prise en compte des couvertures non qualifiées et inefficaces, un bénéfice de 155 millions d'euros, contre 140 millions en 2019.

Les opérations de la Trésorerie sont analysées en interne, avant de prendre en compte l'impact des couvertures non qualifiées et inefficaces, considéré comme une discordance comptable, plutôt que comme une perte ou un gain sous-jacent<sup>12</sup>. Après ajustement selon les principes de la comptabilité de couverture, le bénéfice d'exploitation de la Trésorerie pour 2020 s'établit à 152 millions d'euros (2019 : perte de 95 millions). Les résultats de la Trésorerie proviennent essentiellement du revenu net d'intérêts et des évaluations à la juste valeur des instruments dérivés utilisés pour gérer les risques relatifs aux taux d'intérêt et au change dans le compte de résultat de la Banque.

## Capital

---

Le capital autorisé de la BERD s'élève à 30,0 milliards d'euros, le capital souscrit étant de 29,8 milliards et le capital libéré de 6,2 milliards. La situation est inchangée depuis le 31 décembre 2019.

Le calcul des fonds propres pour évaluer l'endettement afin de respecter l'Accord portant création de la Banque est expliqué dans la rubrique « Gestion du capital », à la page 59 du présent rapport.

## Réserves

---

Les réserves de la Banque ont augmenté de 0,1 milliard d'euros, atteignant 11,7 milliards d'euros à la fin de 2020.

## Charges

---

Les frais généraux en 2020, amortissements compris, se sont établis à 466 millions d'euros (2019 : 435 millions d'euros). Exprimés en livres sterling, ces frais se sont élevés à 394 millions de livres sterling (2019 : 388 millions de livres).

## Perspectives pour 2021

---

Le Conseil d'administration a approuvé la publication du présent document le 14 avril 2021. À ce stade, il apparaissait clairement que les perspectives de la Banque en 2021 pourraient être fortement influencées par l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'économie mondiale.

Les principaux éléments contribuant à la volatilité des revenus nets de la Banque sont les valorisations de son portefeuille de participations et le niveau des pertes de crédit attendues dans le cadre de son portefeuille de prêts. Les conséquences économiques de la crise pourraient se traduire par une rentabilité moindre en 2021 pour la Banque, sous l'effet conjugué d'une pression à la baisse sur les valorisations des titres de participation de la Banque et de dépréciations des prêts accrues.

La Banque anticipe cependant un maintien de sa robuste assise financière et de sa solide position de liquidité pour appuyer ses opérations tout au long de 2021 et au-delà.

---

<sup>12</sup> Pour une explication plus détaillée, voir note annexe 9, page 69.

---

## Impact de la pandémie de COVID-19 en 2020

Il est clairement apparu en 2020 que la pandémie de COVID-19 aurait des conséquences majeures pour la Banque et pour toutes les économies dans lesquelles elle investit. Les répercussions sociales et financières de l'épidémie ont considérablement affecté les opérations de la BERD, ainsi que ses résultats financiers et les risques auxquels elle était exposée.

### Impact opérationnel

La Banque a été la première institution financière internationale à adopter, dans le cadre de son Fonds de solidarité, un vaste ensemble de mesures visant à répondre à la crise et à préparer la reprise. Ce Fonds de solidarité a été présenté le 13 mars 2020. Il disposait initialement d'un milliard d'euros, destinés à aider les clients existants de la BERD par l'apport de liquidités à court terme, de financements des échanges et de fonds de roulement. Le Fonds a par la suite été porté à 4 milliards d'euros et les paramètres d'une réponse opérationnelle plus complète ont été définis. Face à la propagation rapide de la pandémie, la Banque a décidé de réorienter l'ensemble de ses activités de prêt programmées pour 2020 et 2021, à hauteur de 21 milliards d'euros, afin d'affronter la crise et de soutenir la reprise dans les économies où elle investit.

Elle a par ailleurs accordé en 2020 des reports de paiement du principal concernant 102 opérations (pour un total d'actifs d'exploitation de 0,8 milliard d'euros), à des clients qui connaissaient des problèmes de trésorerie en raison de la pandémie, mais dont les prêts ne présentaient avant la crise aucun signe objectif d'être à caractère douteux.

### Impact financier

Les conséquences financières de la pandémie de COVID-19 ont lourdement pesé sur les résultats de la Banque en 2020. Cet impact s'est avant tout traduit par une forte instabilité des valorisations des titres de participation de la Banque et par une hausse du montant de provisionnement pour dépréciation de prêts.

Les marchés d'actions mondiaux ont connu tout au long de l'année 2020 une forte volatilité, les valeurs boursières et les taux de change évoluant au gré des prévisions changeantes concernant les conséquences économiques de la pandémie. Exposés à ces mêmes effets de marché, les titres de participation de la Banque ont subi une forte dévalorisation au cours du premier trimestre. Ils se sont ensuite progressivement redressés, le portefeuille renouant avec la rentabilité au quatrième trimestre, pour terminer l'année sur des gains représentant au total 0,3 milliard d'euros.

Bien qu'il ne soit pas seul en cause, l'impact de la pandémie a également affaibli un certain nombre d'expositions au sein du portefeuille de créances, le montant total des prêts improductifs passant de 1,2 milliard d'euros fin 2019 à 1,6 milliard fin 2020. En outre, les clients qui ont bénéficié d'un report de paiement du principal ont été considérés comme présentant un risque de crédit nettement accru, même si les prêts concernés ont été maintenus dans la catégorie des prêts productifs, ce qui a

entraîné une hausse du niveau de dépréciation afférent comptabilisé par la Banque. Celle-ci a donc imputé pour l'année une charge de provisionnement importante, d'un montant de 0,5 milliard d'euros. Les autres indicateurs de la qualité du portefeuille de créances sont néanmoins restés globalement stables, le profil relativement bon en termes de qualité du crédit des transactions conclues en 2020 venant compenser les dégradations de note de crédit dans la plupart des secteurs touchés.

### Impact en termes de risque

La Banque a pris un certain nombre de dispositions destinées à surveiller, à atténuer et à gérer les effets de la pandémie sur ses opérations. Elle a notamment adopté des mesures sanitaires et de sécurité afin de protéger son personnel et ses clients, adaptant à la nouvelle réalité ses méthodes de travail et ses modes de communication avec les clients, en tenant compte des restrictions sur les déplacements et des recommandations en matière de distanciation sociale.

La Banque a développé ses activités de suivi et augmenté la fréquence de ses échanges avec sa clientèle, concernant en particulier les expositions vulnérables. Elle a procédé à une analyse de sensibilité détaillée de ses grands portefeuilles par pays, en mettant l'accent sur les principaux risques (risques de liquidités, de marché, de change et macroéconomiques), afin de déterminer ce qu'il convenait de faire en matière de soutien de trésorerie et de nouveaux prêts. Par ailleurs, un test de résistance spécialement adapté aux conditions de crise a été effectué à l'échelle de la Banque. Il a permis à la BERD de confirmer que son importante réserve de capital et ses solides réserves de liquidités lui permettaient de poursuivre la mise en œuvre de son plan d'activités.

# Principaux indicateurs financiers : 2016-20

Les principaux indicateurs financiers concernant la Banque sont présentés pour ces cinq dernières années. Ces ratios dépendent de la croissance des portefeuilles des Opérations bancaires et de la Trésorerie et du volume annuel des investissements bancaires sur cette période quinquennale, conformément à la stratégie de la BERD. La Banque développe ses activités en s'appuyant sur ses capacités capitalistiques afin d'atteindre les objectifs de son mandat, tout en maintenant ses ratios sous-jacents à des niveaux prudents essentiellement conformes à ceux des banques multilatérales de développement appartenant au quartile supérieur en termes d'assise financière et de rentabilité<sup>13</sup>.

Les bénéfices et les réserves de la Banque reflètent une certaine volatilité due, en particulier, aux fluctuations des valorisations des titres de participation. Hors ces fluctuations, ainsi que d'autres variations latentes, la croissance des capitaux propres de la Banque se poursuit, avec un rendement de 1,9 % en 2020 et une rentabilité moyenne des capitaux propres s'établissant à 3,6 % au cours des cinq dernières années (2015-19 : 4,4 % en moyenne). Le ratio des prêts improductifs a augmenté, atteignant 5,5 % au 31 décembre 2020, contre 4,5 % un an plus tôt.

En termes de rentabilité, le ratio coût-revenu a progressé, passant de 23,0 % en 2019 à 37,7 % en 2020. Ce chiffre reflète essentiellement une baisse significative des revenus. Étant donné la forte volatilité des revenus des participations, la Banque effectue un suivi de ce paramètre en s'appuyant sur une moyenne mobile sur cinq ans. La moyenne mobile sur cinq ans en 2020 a légèrement baissé à 32,5 % (2015-19 : 32,6 %).

Le niveau d'endettement – la dette divisée par les fonds propres – s'est accru, ce ratio s'établissant à 269,5 % au 31 décembre 2020 (2019 : 266,4 %), en raison, essentiellement, de l'accroissement de l'encours de la dette pour maintenir une liquidité satisfaisante.

Le niveau des fonds propres de la Banque témoigne de sa solide assise financière. Ceux-ci représentaient 25,7 % du total des actifs au 31 décembre 2020 (2019 : 26,2 %), en y incluant les actifs de la Trésorerie dotés d'une note moyenne de risque située entre AA et AA-, avec une échéance moyenne à 1,2 an (2019 : 1,5 an). Les fonds propres correspondaient à 55,6 % des actifs des Opérations bancaires (« risque lié au développement ») au 31 décembre 2020 (2019 : 57,5 %).

Les agences de notation Standard & Poor's et Moody's ont l'une comme l'autre confirmé en 2020 la note AAA, assortie de perspectives stables, attribuée à la BERD. Fitch a également maintenu sa note AAA, mais a revu à la baisse les perspectives de la Banque, passées de stables à négatives. Tout en jugeant actuellement ces perspectives « excellentes », Fitch a estimé qu'il existait des risques de détérioration de la solvabilité de la BERD (capitalisation et qualité des actifs) en raison de la pandémie du coronavirus. La Banque continuera de suivre de près ses résultats à l'aune des ratios et des indicateurs des agences de notation.

	2020	2019	2018	2017	2016
<b>Résultats financiers</b>					
1: Rentabilité des fonds propres – sur la base du bénéfice net	1,0 %	10,2 %	1,5 %	5,1 %	7,0 %
2: Rentabilité des fonds propres – réalisée après provisions	1,9 %	4,7 %	1,9 %	4,8 %	4,7 %
<b>Efficiences</b>					
3: Ratio coûts-revenus	37,7 %	23,0 %	44,1 %	35,3 %	30,7 %
<b>Qualité du portefeuille</b>					
4: Ratio des prêts improductifs	5,5 %	4,5 %	4,7 %	3,9 %	5,5 %
5: Note moyenne des actifs liquides de la Trésorerie	2,5	2,4	2,3	2,3	2,3
6: Échéance moyenne des actifs liquides de la Trésorerie (échéance en nombre d'années)	1,2	1,5	1,6	1,4	1,3
<b>Liquidités et endettement</b>					
7: Actifs liquides/investissements non décaissés des Opérations bancaires plus une année de service de la dette	105,0 %	94,9 %	96,5 %	91,6 %	91,4 %
8: Dette/fonds propres : ratio d'endettement	269,5 %	266,4 %	263,2 %	233,7 %	244,5 %
<b>Assise financière</b>					
9: Fonds propres/total des actifs	25,7 %	26,2 %	26,4 %	28,8 %	27,6 %
10: Fonds propres/ actifs des Opérations bancaires	55,6 %	57,5 %	57,6 %	60,0 %	56,4 %

## Notes explicatives concernant les ratios ci-dessus

- (Total des fonds propres de clôture moins le total des fonds propres d'ouverture) divisé par le total des fonds propres d'ouverture. Le total des fonds propres de clôture s'entend avant affectations du revenu net et prise en compte des souscriptions au capital comptabilisées pendant l'année.
- (Total des fonds propres de clôture moins le total des fonds propres d'ouverture) divisé par le total des fonds propres d'ouverture. Les réserves pour variations latentes de la juste valeur du portefeuille des Opérations bancaires ne sont prises en compte ni dans le total des fonds propres de clôture, ni dans celui des fonds propres d'ouverture. Le total des fonds propres de clôture s'entend également corrigé des affectations du revenu net et des souscriptions au capital comptabilisées pendant l'année.
- Total des frais administratifs (amortissements compris) divisé par le total des produits d'exploitation avant provisions pour dépréciation mais en tenant compte de toutes les variations de la juste valeur des investissements des Opérations bancaires et de la Trésorerie.
- Total des prêts improductifs en pourcentage de la totalité des actifs d'exploitation au titre des prêts, avant provisions et ajustements pour variations de la juste valeur. Pour plus d'informations concernant les prêts improductifs, voir page 36, au chapitre « Gestion des risques ».
- Correspond à la note de crédit moyenne pondérée par les disponibilités de la Trésorerie, en fonction du barème de notation interne de la Banque (voir page 36).
- L'échéance moyenne des actifs de la Trésorerie en nombre d'années est calculée à partir de la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance finale, sauf pour les titres adossés à des actifs (TAA) dont l'échéance finale correspond à peu près à la durée moyenne de l'opération.
- Actifs liquides de la Trésorerie divisés par le total des engagements non utilisés des Opérations bancaires (investissements non décaissés mais engagés), plus une année de service de la dette (fondée sur l'échéance prévue plutôt que contractuelle), à savoir les paiements du principal et des intérêts estimés sur un emprunt venant à échéance dans l'année à venir.
- Total des emprunts divisé par le total des fonds propres.
- Total des fonds propres (corrigé du capital libéré à recevoir) divisé par le total des actifs.
- Total des fonds propres (corrigé du capital libéré à recevoir) divisé par le total de la valeur nette comptable des actifs des Opérations bancaires.

<sup>13</sup> Sur la base des résultats financiers vérifiés de l'ensemble des banques multilatérales de développement pour l'année 2019.

---

# Rapports et informations complémentaires

## Gouvernance

---

La BERD s'engage à appliquer les critères de gouvernance les plus rigoureux. Les responsabilités et les mécanismes de contrôle correspondants mis en place à travers toute la Banque sont clairement définis et délimités. La transparence et la responsabilisation font partie intégrante de son dispositif de gouvernance. Ce mode d'organisation repose par ailleurs sur un ensemble de rapports destiné à faire en sorte que les différents niveaux de responsabilité au sein de la Banque reçoivent bien l'information dont ils ont besoin pour permettre au système de vérification et d'équilibre des pouvoirs au sein de la Banque de fonctionner efficacement.

L'acte constitutif de l'institution est l'Accord portant création de la BERD (« l'Accord »), qui énonce que celle-ci est dotée d'un Conseil des gouverneurs, d'un Conseil d'administration, d'une Présidente et de Vice-Présidentes, assistées de cadres et d'agents.

### Conseil des gouverneurs

Au sein de la BERD, tous les pouvoirs sont dévolus au Conseil des gouverneurs, qui représente les 71 membres de la Banque. Hormis certaines prérogatives réservées, le Conseil des gouverneurs a délégué l'exercice de ses pouvoirs au Conseil d'administration, tout en conservant un pouvoir de supervision générale.

### Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est constitué de 23 administrateur·rices et sa présidence est assurée par le/la Présidente de la Banque. Chaque administrateur·rice représente un ou plusieurs membres. Sous l'autorité du Conseil des gouverneurs, le Conseil d'administration met en œuvre les activités et les politiques générales de la Banque. Il exerce les pouvoirs qui lui ont été expressément conférés par l'Accord portant création de la BERD, ainsi que ceux qui lui ont été délégués par le Conseil des gouverneurs.

### Les comités du Conseil d'administration

Pour faciliter ses travaux, le Conseil d'administration s'est adjoint trois comités :

Le **Comité d'audit**, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- intégrité des états financiers de la Banque et de ses politiques et pratiques en matière de comptabilité, de communication financière et de diffusion d'informations ;
- solidité des systèmes de contrôle interne mis en place par la Direction pour les questions financières et comptables et mise en œuvre effective de ces systèmes ;
- rôle, capacité à agir de manière indépendante et résultats de la Banque en matière de déontologie, d'obligation de rendre des comptes dans le cadre des projets, d'audit interne, d'évaluation et de gestion des risques ;
- indépendance, qualifications et résultats de l'auditeur externe de la Banque ;
- politique en matière de gouvernance et d'éthique ;
- autres responsabilités relevant de son domaine de compétence.

Le **Comité du budget et des questions administratives**, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- ressources humaines, budgétaires et administratives de la Banque ;
- efficacité, maîtrise des coûts et prudence budgétaire ;
- Fonds spécial des actionnaires, utilisation des fonds des donateurs et relations avec les donateurs ;
- politique de la Banque en matière de ressources humaines ;
- responsabilités spécifiques afférentes aux gouverneurs, au/à la Présidente, aux Vice-Présidentes et aux administrateur·rices de la Banque ;
- dispositions administratives de la Banque ;
- autres responsabilités relevant de son domaine de compétence.

Le **Comité de la politique financière et des opérations**, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- politique financière de la Banque ;
- opérations de trésorerie de la Banque, politique en matière de liquidité et programme d'emprunts ;
- politique opérationnelle de la Banque ;
- gestion du portefeuille stratégique de la Banque dans le cadre de la stratégie à moyen terme ;
- transparence et responsabilité des opérations de la Banque dans le cadre de la Politique d'information publique et du Mécanisme de recours sur les projets ;
- autres responsabilités relevant de son domaine de compétence.

## Le/la Présidente

Le/la Présidente est élue par le Conseil des gouverneurs. Il/elle est le/la représentante légale et cheffe du personnel de la Banque. Il/elle conduit les activités courantes de l'institution selon les orientations que donne le Conseil d'administration.

Le/la Présidente assure la présidence du Comité exécutif de la Banque, qui inclut également les Vice-Présidentes et les autres membres de l'équipe de direction.

## Les principaux comités de direction

Les comités qui ont conseillé directement le/la Présidente ou une membre du Comité exécutif sur la gestion d'ensemble de la Banque en 2020 sont présentés ci-dessous.

Comités de direction	Présidence	Fonctions du comité	Fréquence des réunions
Comité exécutif	Président-e	Conseille le/la Président-e concernant tous les aspects d'intérêt stratégique des activités de la Banque dans son ensemble, en dehors des questions relevant de la compétence d'autres comités de direction telles que définies dans leurs attributions.	Bimensuelle
Comité des opérations	Premier-ère Vice-Président-e et Directeur-riche des Services clients	Examine les questions concernant les opérations d'investissement de la Banque.	Hebdomadaire
Comité de la stratégie et des politiques	Vice-Président-e en charge des Politiques et des Partenariats	Examine les questions qui relèvent de la responsabilité générale du/de la Vice-Président-e en charge des Politiques et des Partenariats, ainsi que certaines questions du ressort du/de la Directeur-riche des affaires économiques. Se concentre essentiellement sur la transition, les stratégies et les politiques : les stratégies par pays, par secteur et par thème et les études en rapport avec les politiques.	Bimensuelle
Comité de gestion des risques	Vice-Président-e en charge du Risque et de la Conformité et Directeur-riche principal-e de la gestion des risques	Examine les questions qui relèvent de la responsabilité du/de la Vice-Président-e en charge du Risque et de la Conformité et Directeur-riche principal-e de la gestion des risques, telles que les risques à l'échelle de la Banque, notamment les risques de crédit et opérationnels, ainsi que les actions de suivi associées. S'occupe des aspects liés aux risques concernant les portefeuilles des Opérations bancaires et de la Trésorerie (par exemple, des tests de résistance), approuve les politiques de gestion des risques et les rapports sur la gestion des risques et examine les nouveaux produits des Opérations bancaires et de la Trésorerie.	Bimensuelle
Comité de gestion de l'actif et du passif	Vice-Président-e, Finance et Directeur-riche financier-ère	Examine les questions qui relèvent de la responsabilité globale du/de la Vice-Président-e, Finance et Directeur-riche financier-ère, au titre de sa mission de supervision des activités de la Trésorerie et de la gestion des liquidités au sein de la Banque. Examine toutes les questions importantes en matière de politique et de gestion des liquidités, de financement et, de manière générale, touchant aux activités de la Trésorerie, en veillant notamment à la mise en œuvre des plans d'activités et de la stratégie de couverture, ainsi qu'au respect des limites.	Trimestrielle
Comité des prises de participation	Premier-ère Vice-Président-e et Directeur-riche des Services clients	Exerce une surveillance sur les prises de participation dans des entités cotées et non cotées. Examine et identifie les possibilités de désengagement et formule des recommandations concernant ces désengagements à l'intention du Comité des opérations.	Trimestrielle
Équipe de gestion de crise	Vice-Président-e en charge du Risque et de la Conformité et Directeur-riche principal-e de la gestion des risques	Prépare une réponse coordonnée à tous les problèmes internes et externes majeurs pouvant survenir en cas d'événements affectant le fonctionnement normal de la Banque. Veille à ce que le plan de gestion de crise et le plan de reprise des activités soient en place et fassent l'objet de tests réguliers.	Au moins trois fois par an
Comité de gouvernance des technologies de l'information	Vice-Président-e en charge des ressources humaines et des services internes, et Responsable des services administratifs	Veille à ce que la stratégie et le plan d'activités de la Banque en matière d'informatique appuient la stratégie globale de la Banque. Définit le mécanisme d'évaluation des performances et contrôle les améliorations résultant des projets informatiques. Contrôle et approuve les demandes de dotation budgétaire concernant les nouveaux projets sur la base du budget du Département informatique.	Au moins six fois par an
Comité de recours sur la passation de marchés	Directeur-riche adjoint-e des Affaires juridiques	Examine les plaintes et les litiges liés aux appels d'offres et à la passation de marchés concernant des biens, des travaux et des services de conseil (y compris ceux financés par les ressources des fonds de coopération ou des fonds spéciaux), conformément aux politiques et règles de passation des marchés ou à la politique d'achats de la BERD. Examine les questions relatives à la passation des marchés et les problèmes connexes portés à son attention par le Comité exécutif.	Selon le besoin

## Déontologie

La BERD s'est dotée d'un Bureau de la déontologie indépendant de ses services opérationnels. Son/Sa responsable rend compte hiérarchiquement au/à la Présidente et peut à tout moment consulter le/la Présidente du Comité d'audit. Toute décision de relever de ses fonctions le/la Responsable de la déontologie (sauf en cas de manquement de sa part) sera prise par le/la Présidente en accord avec l'avis formulé par le Conseil d'administration réuni en session restreinte.

---

Le Bureau de la déontologie a pour mission de veiller à l'intégrité et à la bonne réputation de la Banque, de promouvoir des normes d'éthique en matière de comportement et de renforcer la transparence et la responsabilisation de la Banque. Il participe à la détection, à l'évaluation et au suivi des risques en matière d'intégrité qui pourraient découler du non-respect des normes et des politiques de la Banque, et contribue ainsi, de façon indépendante, à la bonne gestion desdits risques par la BERD. Le Bureau de la déontologie est également chargé d'élaborer et d'actualiser les politiques et les normes qu'il fait appliquer. La Politique relative aux risques en matière d'intégrité adoptée par la BERD et le mandat du Bureau de la déontologie, dans leurs dernières versions révisées le 16 novembre 2016, peuvent être consultés sur [www.ebrd.com](http://www.ebrd.com)<sup>14</sup>. Ces documents à l'intention des parties prenantes de la Banque précisent le rôle joué par le Bureau de la déontologie pour permettre à la BERD de préserver son intégrité et sa bonne réputation, et de gérer les risques en la matière associés soit à certains clients, soit à des comportements individuels.

Chargé de fixer des normes, le Bureau de la déontologie élabore et recommande les politiques, règles, procédures et processus destinés à garantir le comportement éthique des membres du Conseil d'administration, de la Direction et du personnel de la Banque. Il établit les normes d'intégrité que la Banque veut que ses clients, les promoteurs de projets et les autres contreparties respectent. Il veille à ce que ces politiques, règles, procédures et processus soient effectivement communiqués et appliqués. Il doit faire en sorte que les normes internes d'intégrité de la BERD soient conformes aux bonnes pratiques internationales, donnant ainsi l'exemple dans les économies où la Banque investit.

Le Code de conduite applicable aux membres du Conseil d'administration et le Code de conduite applicable au Personnel de la BERD (les Codes) précisent les grandes lignes de conduite éthiques de la Banque, à l'aune desquelles celle-ci est à même d'évaluer et d'atténuer les risques liés au comportement individuel de ses collaborateurs. Approuvés par le Conseil des gouverneurs, ces Codes énoncent les principes, devoirs, obligations et normes déontologiques que les membres du Conseil d'administration et le personnel de la Banque doivent observer. Ils prévoient l'un comme l'autre une révision de leur contenu dans les cinq ans suivant la date de leur entrée en vigueur. Ces Codes, ainsi que les Notes d'orientation afférentes, ont fait l'objet d'une révision de fond en 2018 et sont entrés en vigueur le 23 mai 2018. Dans un souci d'amélioration de la gouvernance interne, le Bureau de la déontologie a établi en décembre 2019 une feuille de route portant sur la révision de certaines dispositions de ces Codes. Cette révision est en cours. Les Codes peuvent être consultés sur [www.ebrd.com/integrity-and-compliance.html](http://www.ebrd.com/integrity-and-compliance.html).

Les vérifications préalables concernant les aspects financiers et l'intégrité sont intégrées dans les procédures habituelles d'approbation des nouvelles opérations de la Banque et les mécanismes de contrôle de ses opérations existantes. Le Bureau de la déontologie fournit des conseils spécialisés indépendants à la Direction en cas de préoccupations sérieuses en matière d'intégrité et détermine si les risques potentiels sont tolérables pour la Banque. Il contrôle les informations sur l'intégrité obtenues lors des vérifications préalables au titre de l'obligation de diligence et fournies par le Département des opérations bancaires, pour s'assurer qu'elles sont exactes, que les risques ont été convenablement identifiés et que, dans la mesure du possible, des initiatives ont été prises pour les atténuer. Il joue également un rôle de conseil et de gestionnaire en matière de risques dans le domaine de l'identification et de la prise en charge des informations importantes n'ayant pas un caractère public, ainsi qu'en matière de conflits d'intérêts susceptibles de se produire entre les multiples relations entretenues par la BERD avec ses clients et les intérêts que celle-ci possède auprès d'eux. En outre, la politique de la BERD concernant la domiciliation de ses clients (Politique de domiciliation) définit les conditions dans lesquelles la Banque peut financer un projet lorsqu'un emprunteur, un bénéficiaire ou une entité de contrôle est domicilié ailleurs que dans le pays où se situe le projet (une juridiction tierce). Au sein du Bureau de la déontologie, le service chargé de la domiciliation évalue les projets afin de déterminer si les juridictions entrant en jeu dans les structures actionnariales transnationales sont recevables. Le Bureau de la déontologie est en outre chargé de diligenter des enquêtes en cas d'allégations de manquement de la part de membres du personnel, ou d'allégations de fraude et de corruption en lien avec des projets et des contreparties de la Banque. Les allégations de manquement de la part de membres du personnel donnent lieu à des enquêtes, conformément aux Règles et procédures de conduite et de discipline, qui concernent notamment le traitement par la Banque des manquements qui lui sont signalés et la répartition des responsabilités entre le/la Responsable de la déontologie, chargée d'établir les faits, et le/la Directeurrice générale des ressources humaines, qui prend les décisions. Les Règles et procédures précisent les droits et obligations de la Banque et du membre du personnel concerné lors des procédures d'enquête et en cas de mesures disciplinaires, et prévoient des mesures de protection pour la personne soumise à l'enquête. Les allégations de manquement impliquant des administrateurrices, le/la Présidente, les Vice-Présidentes, le/la Responsable de l'évaluation ou le/la Responsable de la déontologie, sont traitées conformément aux dispositions des Codes. Entamée en 2020, la révision des Règles et procédures de conduite et de discipline, ainsi que des Procédures pour un comportement respectueux et l'absence de harcèlement sur le lieu de travail, qui précisent la façon de traiter tout comportement inapproprié entre individus, est en cours. Réalisé par les Relations humaines, en collaboration avec le Bureau de la déontologie, cet exercice devrait renforcer davantage le mécanisme de signalement gradué de la Banque, qui permet de traiter les allégations de comportement inapproprié entre individus.

Les allégations de fraude et de corruption en lien avec des activités et des projets financés par les ressources ordinaires en capital de la Banque (y compris l'achat de biens, de travaux ou de services pour la Banque) ou par des ressources spéciales, ou encore par des Fonds de

---

<sup>14</sup> [www.ebrd.com/documents/occo/ebrds-integrity-risk-policy-and-the-terms-of-reference-for-the-office-of-the-chief-compliance-officer.pdf](http://www.ebrd.com/documents/occo/ebrds-integrity-risk-policy-and-the-terms-of-reference-for-the-office-of-the-chief-compliance-officer.pdf)

---

coopération administrés par la Banque, font l'objet d'une enquête dans le cadre de ses Principes et procédures de mise en application. Les Principes et procédures de mise en application de la BERD gouvernent les investigations et, éventuellement, les sanctions dont peuvent faire l'objet les parties accusées de s'être adonnées à des pratiques prohibées en lien avec des actifs ou un projet de la Banque, ainsi que les sanctions à appliquer aux parties visées par des constatations de tiers (telles que définies dans les Principes et procédures de mise en application). La coercition, la collusion, la corruption, la fraude, l'utilisation abusive des ressources ou des actifs de la BERD, l'obstruction et le vol sont des pratiques prohibées aux termes des Principes et procédures de mise en application. Ces derniers prévoient un processus décisionnel à deux échelons, la mise en place d'une procédure de règlement des différends et une rationalisation des modalités de saisie des autorités nationales concernant ces affaires. Ces Principes et procédures décrivent également le mécanisme d'application par la Banque de sanctions imposées par d'autres banques multilatérales de développement, conformément à l'Accord d'application de sanctions croisées. Des précisions sur les personnes physiques, les personnes morales et les sanctions peuvent être consultées sur [www.ebrd.com/ineligible-entities.html](http://www.ebrd.com/ineligible-entities.html).

Le Bureau de la déontologie se charge également de la formation du personnel de la Banque concernant les exigences en matière d'intégrité, ainsi que de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. En outre, il propose une formation spécialisée et conseille, selon le besoin, les personnes nommées par la Banque pour siéger au conseil d'administration d'entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation.

Le rapport anticorruption de la BERD est publié chaque année par le Bureau de la déontologie. Il décrit la stratégie de la Banque pour promouvoir l'intégrité et prévenir la fraude et la corruption, et met en avant les mesures les plus récentes qu'elle a prises. Il peut être consulté sur [www.ebrd.com/integrity-and-compliance.html](http://www.ebrd.com/integrity-and-compliance.html).

### Mécanisme indépendant de responsabilisation en matière de projets

La Banque est dotée d'un mécanisme de responsabilisation qui permet d'évaluer et d'étudier les plaintes relatives aux problèmes environnementaux, sociaux et de communication concernant des projets qu'elle finance et de déterminer, au besoin, si elle a agi en conformité avec ses politiques lorsqu'elle a approuvé un projet donné. Ce mécanisme est également destiné à permettre de résoudre les éventuels problèmes et peut ainsi servir à rétablir le dialogue entre le promoteur d'un projet et les membres concernés de la collectivité. Le Mécanisme indépendant de responsabilisation en matière de projets (MIRP) rend compte au Conseil d'administration, via le Comité d'audit. Il est dirigé par le/la Directeurrice de la responsabilisation.

Le/la Directeurrice de la responsabilisation veille à la mise en œuvre effective de la *Politique de responsabilisation dans le cadre des projets* (2019) adoptée par la BERD et fait appliquer le principe de l'obligation institutionnelle de rendre des comptes entre parties prenantes internes et externes, favorisant ainsi la réussite des projets et l'acquisition de connaissances institutionnelles, tout en sauvegardant la réputation de la Banque. Pour plus d'informations sur le MIRP et les plaintes déposées, voir [www.ebrd.com/project-finance/independent-project-accountability-mechanism.html](http://www.ebrd.com/project-finance/independent-project-accountability-mechanism.html). Une Directrice de la responsabilisation a été nommée en juillet 2020 et le MIRP a commencé à fonctionner conformément à la *Politique de responsabilisation dans le cadre des projets* (2019) adoptée par la BERD, qui a remplacé le Mécanisme de recours sur les projets et ses règles de procédure.

### Rapports

Les structures institutionnelles de la BERD reposent sur un système complet de rapports de gestion financière et administrative. La Banque dispose d'un mécanisme qui permet de certifier, dans le *Rapport financier 2020*, l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière externe, grâce au cadre de contrôle interne de 2013 du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). Signée à la fois par le/la Présidente et par le/la Vice-Présidente, Finance, et Directeurrice financière, cette déclaration de certification annuelle est soumise à la vérification et à l'approbation de l'auditeur externe de la Banque. Par ailleurs, la Banque présente un ensemble complet de rapports au Conseil d'administration et à ses comités. Au Comité d'audit, par exemple, elle rend compte des activités des Départements de l'évaluation et de l'audit interne.

### Risques financiers et risques opérationnels

Les risques financiers et les risques opérationnels sont examinés dans le chapitre « Gestion des risques » en page 33 du présent rapport.

### Auditeur externe

L'auditeur externe est désigné par le Conseil d'administration, sur recommandation du/de la Présidente. L'auditeur externe peut être désigné pour un mandat de cinq ans, avec au maximum deux mandats consécutifs. En 2019, à l'issue du second mandat du cabinet Deloitte, le Conseil d'administration a approuvé la nomination du cabinet PricewaterhouseCoopers LLP en tant qu'auditeur externe pour les cinq années suivantes (2020 à 2024).

L'auditeur externe effectue un audit annuel pour être en mesure de formuler une opinion sur le caractère exact et fidèle des états financiers concernant les activités de la Banque, ainsi que de ses résultats et flux de trésorerie, en conformité avec les normes internationales

---

d'information financière (IFRS). En outre, il examine la déclaration de la Direction relative à l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière externe et émet une opinion sur cette déclaration. Cette opinion fait l'objet d'un rapport distinct. À l'issue de son audit annuel, l'auditeur externe rédige à l'intention du Conseil des gouverneurs une lettre de gestion qui indique son opinion sur l'efficacité des mesures de contrôle interne, précise la réponse de la Direction, et traite de diverses autres questions. Cette lettre est examinée en détail avec le Comité d'audit, qui évalue une fois par an la qualité du travail et l'indépendance de l'auditeur externe.

Les politiques de la Banque en matière d'indépendance de l'auditeur externe posent des conditions fondamentales. L'auditeur externe n'est pas autorisé à proposer des services hors audit à la Banque, sauf si un tel service est considéré comme étant dans l'intérêt de la Banque et approuvé par le Comité d'audit. Il peut proposer des services de conseil qui sont rémunérés par les fonds de coopération associés aux projets de clients ; ces cas sont signalés chaque année au Comité d'audit.

## Politique de rétribution

Compte tenu des contraintes auxquelles elle est soumise en tant qu'institution financière internationale (IFI), la Banque a mis au point, pour rétribuer son personnel, une politique de rétribution conforme aux conditions sur le marché qui doit lui permettre :

- de se positionner de manière compétitive pour attirer et fidéliser un personnel hautement qualifié provenant d'une grande diversité de régions d'opérations ;
- de promouvoir une culture reconnaissant et récompensant la qualité du travail et des comportements qui traduisent les valeurs et les compétences de la BERD ;
- de favoriser la mobilité au service des objectifs professionnels et du perfectionnement constant du personnel ;
- de fournir un ensemble d'avantages de qualité, sur un plan global, pour assurer une sécurité suffisante et s'adapter à la diversité de son personnel ;
- d'interagir avec les membres de son personnel dans le cadre d'un processus ouvert et transparent de rétribution totale.

Pour faciliter le respect de ces principes, la Banque fonde son barème des traitements sur les rémunérations versées par des institutions comparables et veille à ce que les salaires et les primes soient fonction des résultats. Les éléments de comparaison retenus par la Banque sont principalement les institutions financières du secteur privé établies dans ses différentes zones d'activités, ainsi que d'autres IFI.

Les primes de résultats sont conçues de manière à récompenser la contribution individuelle et collective apportée aux résultats de la Banque dans son ensemble. Elles représentent un pourcentage limité de l'ensemble de la rémunération et des prestations dont bénéficie le personnel.

## Rémunération du personnel de la BERD

Tous les membres du personnel de la BERD bénéficiant de contrats à durée déterminée ou indéterminée perçoivent un salaire, qui est revu le 1<sup>er</sup> avril de chaque année. En outre, les membres du personnel qui ne sont pas habilités à percevoir un traitement pour des heures supplémentaires peuvent recevoir des primes en fonction de leurs résultats et de ceux de la Banque.

Tous les membres du personnel de la BERD bénéficiant de contrats à durée déterminée ou indéterminée, ainsi que la plupart des administrateur·rices<sup>15</sup>, le/la Présidente et les Vice-Président·es, sont couverts par une assurance médicale et une assurance vie, et peuvent bénéficier des plans de retraite de la Banque. Certains membres du personnel engagés alors qu'ils résident à l'étranger peuvent recevoir des indemnités destinées à contribuer à leurs frais de réinstallation.

Deux régimes de retraite sont en place. Le Money Purchase Plan (MPP) est un régime de retraite à cotisations définies auquel contribuent à la fois la BERD et son personnel, les participantes pouvant décider à titre individuel des montants qu'ils/elles souhaitent y investir. Le Final Salary Plan (FSP) est un régime à prestations définies auquel seule la Banque contribue. Ces deux régimes effectuent un versement global lorsqu'une employée quitte la Banque ou atteint l'âge de la retraite, de sorte que les obligations des régimes de retraite envers cette employée une fois qu'il/elle a quitté la Banque ou pris sa retraite sont minimales (étant limitées aux ajustements des prestations inutilisées ou différées dans le cadre du FSP pour tenir compte de l'inflation). Les règles qui régissent les plans de retraite sont approuvées par le Conseil d'administration et leur suivi est assuré par le Comité des plans de retraite, le Comité d'administration des plans de retraite et le Comité d'investissement des plans de retraite.

Les traitements et émoluments de tous les membres du personnel sont soumis à un impôt interne dont le taux varie en fonction du traitement et de la situation personnelle. Ces traitements et émoluments sont, au Royaume-Uni, exonérés d'impôt sur le revenu.

---

<sup>15</sup> Certaines administrateur·rices et administrateur·rices suppléantes sont rémunérées directement par le pays ou groupe de pays qu'ils/elles représentent et ne bénéficient pas des plans de retraite et/ou autres prestations de la Banque.

## Présidente et Vice-Présidentes

Élue par le Conseil des gouverneurs, le/la Présidente est généralement liée par un contrat à durée déterminée de quatre ans. Le traitement et les indemnités du/de la Présidente sont approuvés par le Conseil des gouverneurs. Le/la Présidente peut bénéficier des mêmes prestations que les employées mais ne peut percevoir de prime de résultats.

Les Vice-Présidentes sont nommées par le Conseil d'administration sur recommandation du/de la Présidente et généralement liées par contrats à durée déterminée de quatre ans. Leurs traitements et indemnités sont approuvés par le Conseil d'administration. Les Vice-Présidentes peuvent bénéficier des mêmes prestations que les employées mais ne peuvent percevoir de prime de résultats.

Les traitements bruts versés, avant déduction de l'impôt interne, s'établissent comme suit :

	2020 En milliers de livres sterling	2020 En milliers d'euros	2019 En milliers de livres sterling	2019 En milliers d'euros
Président-e <sup>16</sup>	380	428	374	427
Premier-ère Vice-Président-e et Directeur-riche des Services clients	349	393	343	391
Vice-Président-e, Finance et Directeur-riche financier-ère <sup>17</sup>	318	358	-	-
Vice-Président-e général-e, Directeur-riche financier-ère et Directeur-riche des opérations	-	-	328	374
Vice-Président-e en charge du Risque et de la Conformité et Directeur-riche principal-e de la gestion des risques	318	358	313	357
Vice-Président-e en charge des Opérations bancaires	318	358	313	357
Vice-Président-e en charge des Ressources humaines et des Services internes, et Responsable des Services administratifs	318	358	313	357
Vice-Président-e en charge des Politiques et des Partenariats	318	358	313	357

## Conseil d'administration

Les administrateur-rices sont élues par le Conseil des gouverneurs pour un mandat de trois ans. Ils/elles peuvent être réélus. Les administrateur-rices nomment les administrateur-rices suppléantes. Les traitements des administrateur-rices et des administrateur-rices suppléantes sont approuvés par le Conseil des gouverneurs. Les prestations dont ils/elles bénéficient sont les mêmes que celles des employées mais ils/elles ne peuvent percevoir de prime de résultats. Certaines administrateur-rices et administrateur-rices suppléantes sont rémunérées directement par le pays ou le groupe de pays qu'ils/elles représentent. Les fonds qui seraient utilisés par la Banque pour rémunérer ces personnes sont alors mis à la disposition du pays ou groupe de pays pour couvrir d'autres dépenses admissibles.

Les traitements bruts approuvés récemment pour ces responsables, avant déduction de l'impôt interne, s'établissent comme suit :

	2020 En milliers de livres sterling	2020 En milliers d'euros	2019 En milliers de livres sterling	2019 En milliers d'euros
Administrateur-riche	161	181	158	180
Administrateur-riche suppléant-e	133	150	131	149

## Équipe de direction

Le personnel clé d'encadrement comprend les membres du Comité exécutif de la Banque, les Directeur-rices de département et le/la Directeur-riche du bureau du/de la Présidente. Ce groupe, exception faite du/de la Présidente et des Vice-Présidentes (pour lesquels des informations sont fournies ci-dessus), comprend 35 personnes qui perçoivent, avant déduction de l'impôt interne, des salaires bruts dans les fourchettes indiquées dans le tableau ci-après. La prime de résultats moyenne pour les membres de ce groupe pouvant y prétendre s'est établie à 21 % des salaires bruts annuels en 2020 (2019 : 22 %).

	2020 En milliers de livres sterling	2020 En milliers d'euros	2019 En milliers de livres sterling	2019 En milliers d'euros
Minimum	139	156	124	141
Médiane	189	213	192	219
Maximum	275	310	291	332
Nombre de personnes au sein du groupe	35	35	35	35

<sup>16</sup> Changement de titulaire le 2 juillet 2020. Prise de fonctions le 2 novembre 2020.

<sup>17</sup> Nouveau poste au 1<sup>er</sup> février 2020. Remplace le poste de Vice-Présidente générale, Directrice financière et Directrice des opérations.

# Compte de résultat

La publication des présents états financiers a été approuvée par le Conseil d'administration le 14 avril 2021.

Exercice clos le 31 décembre 2020	Note	Au 31 décembre 2020 en millions d'euros	Retraité <sup>18</sup> Au 31 décembre 2019 en millions d'euros
<i>Intérêts perçus</i>			
Prêts des Opérations bancaires		1 045	1 239
Titres de créance à revenu fixe et autres		222	421
		1 267	1 660
<i>Autres</i>			
Intérêts versés et charges assimilées		(468)	(988)
(Charges nettes)/Produits nets d'intérêts sur instruments dérivés		(35)	148
<b>Produit net des intérêts</b>	<b>3</b>	<b>764</b>	<b>820</b>
<i>Commissions perçues</i>			
Commissions perçues		109	103
Commissions versées		(29)	(21)
<b>Commissions nettes perçues</b>	<b>4</b>	<b>80</b>	<b>82</b>
<i>Dividendes</i>			
Gains nets réalisés sur les participations à la juste valeur par le biais du résultat net	5	212	922
Pertes nettes sur les prêts	6	(37)	(8)
Gains nets issus des actifs de la Trésorerie détenus sur la base du coût amorti	7	2	2
Gains nets des activités de la Trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net et des opérations de change	8	105	91
Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et inefficaces	9	(3)	(235)
Provisions pour dépréciation des prêts des Opérations bancaires	10	(478)	(17)
Provisions pour dépréciation des garanties		(1)	(5)
Frais administratifs	11	(414)	(381)
Dotations aux amortissements	20, 21	(52)	(54)
<b>Bénéfice net</b>		<b>290</b>	<b>1 432</b>
<i>Attribuable aux :</i>			
Actionnaires		290	1 432
<i>Instruments hors bilan</i>			
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	26	(115)	(117)
<b>Bénéfice net après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs</b>		<b>175</b>	<b>1 315</b>

Les pages 19 à 93 font partie intégrante des présents états financiers.

<sup>18</sup> Pour plus de précisions concernant le retraitement, voir page 28 du chapitre « Principes comptables » du présent rapport.

# État du résultat global

Exercice clos le 31 décembre 2020	Note	Au 31 décembre 2020 en millions d'euros	Retraité <sup>19</sup> Au 31 décembre 2019 en millions d'euros
<b>Bénéfice net</b>		290	1 432
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
1: Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net			
- (Pertes)/ gains sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	19	(7)	19
- (Pertes)/ gains actuariels sur les régimes à prestations définies	29	(10)	18
2: Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement dans le résultat net			
- Pertes sur les couvertures de flux de trésorerie		(1)	(2)
- (Pertes)/ gains sur les couvertures de juste valeur		(69)	87
- (Pertes)/ gains sur les prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(27)	108
<b>Total du résultat global</b>		176	1 662
<b>Attribuable aux :</b>			
<b>Actionnaires</b>		176	1 662

Les pages 19 à 93 font partie intégrante des présents états financiers.

<sup>19</sup> Pour plus de précisions concernant le retraitement, voir page 28 du chapitre « Principes comptables » du présent rapport.

# État de situation financière

Au 31 décembre 2020	Note	en millions d'euros	31 décembre 2020 en millions d'euros	en millions d'euros	31 décembre 2019 en millions d'euros
<b>Actifs</b>					
Créances sur les établissements de crédit	12	18 690		18 368	
Titres de créance	13				
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		1 741		1 789	
Sur la base du coût amorti		11 243		11 840	
			31 674		31 997
<b>Autres actifs financiers</b>					
Autres actifs financiers	14				
Instruments financiers dérivés		5 030		4 300	
Autres actifs financiers		444		456	
			5 474		4 756
<b>Prêts</b>					
Prêts sur la base du coût amorti	15	26 016		24 118	
Moins : provisions pour dépréciation	10	(1 141)		(946)	
Prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	16	2 280		2 494	
Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	17	319		409	
			27 474		26 075
<b>Titres de participation</b>					
<i>Portefeuille des Opérations bancaires :</i>					
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	18	4 872		5 070	
<i>Portefeuille de la Trésorerie :</i>					
Titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	19	105		112	
			4 977		5 182
Actifs incorporels	20		77		69
Biens immobiliers et équipements	21		96		122
<b>Total des actifs</b>			<b>69 772</b>		<b>68 201</b>
<b>Passifs</b>					
<b>Emprunts</b>					
Montants dus à des établissements de crédit et autres tiers	22	1 353		1 669	
Dettes représentées par un titre	23	46 926		45 821	
			48 279		47 490
<b>Autres passifs financiers</b>					
Autres passifs financiers	24				
Instruments financiers dérivés		2 733		1 935	
Autres passifs financiers		869		946	
			3 602		2 881
<b>Total des passifs</b>			<b>51 881</b>		<b>50 371</b>
<b>Fonds propres attribuables aux actionnaires</b>					
Capital libéré	25	6 217		6 217	
Réserves et bénéfices non distribués	26	11 674		11 613	
<b>Total des capitaux propres</b>			<b>17 891</b>		<b>17 830</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>			<b>69 772</b>		<b>68 201</b>
<b>Instruments hors bilan</b>					
Engagements non utilisés	27		15 081		14 254

Les pages 19 à 93 font partie intégrante des présents états financiers.

# Variation des capitaux propres

	Capital souscrit en millions d'euros	Capital sujet à appel en millions d'euros	Réserve de réévaluation en millions d'euros	Réserve de couverture en millions d'euros	Nouvelle évaluation actuarielle en millions d'euros	Retraité <sup>20</sup> Bénéfices non distribués en millions d'euros	Retraité Total des capitaux propres en millions d'euros
<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>							
<b>Au 31 décembre 2018</b>	29 743	(23 528)	18	(44)	4	10 090	16 283
Total du résultat global pour l'exercice	-	-	127	85	18	1 432	1 662
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	-	-	-	-	-	(117)	(117)
Souscriptions au capital	12	(10)	-	-	-	-	2
<b>Retraité au 31 décembre 2019</b>	29 755	(23 538)	145	41	22	11 405	17 830
<b>Au 31 décembre 2019</b>	29 755	(23 538)	145	41	22	11 405	17 830
Total du résultat global pour l'exercice	-	-	(34)	(70)	(10)	290	176
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	-	-	-	-	-	(115)	(115)
<b>Au 31 décembre 2020</b>	29 755	(23 538)	111	(29)	12	11 580	17 891

La note annexe 26 « Réserves et bénéfices non distribués », page 84, donne des informations complémentaires sur les réserves de la Banque.  
Les pages 19 à 93 font partie intégrante des présents états financiers.

<sup>20</sup> Pour plus de précisions concernant le retraitement, voir page 28 du chapitre « Principes comptables » du présent rapport.

# État des flux de trésorerie

	en millions d'euros	Au 31 décembre 2020 en millions d'euros	en millions d'euros	Retraité <sup>21</sup> Au 31 décembre 2019 en millions d'euros
<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>				
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>				
Bénéfice net de l'exercice	290		1 432	
<i>Ajustements destinés à rapprocher le bénéfice net des flux de trésorerie nets :</i>				
<i>Éléments hors trésorerie portés au compte de résultat</i>				
Dotations aux amortissements	52		54	
Charge de provisions brutes pour pertes sur prêts et garanties des Opérations bancaires	479		22	
Variation en juste valeur sur les titres de participation en portefeuille	(212)		(922)	
Variation en juste valeur sur les prêts en portefeuille désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	37		8	
Variation en juste valeur sur les placements de la Trésorerie	(105)		(91)	
Autres variations latentes en juste valeur	-		236	
<i>Flux de trésorerie provenant de la vente et de l'achat d'actifs d'exploitation</i>				
Produit du remboursement de prêts des Opérations bancaires	6 349		6 276	
Avances de fonds pour prêts des Opérations bancaires	(9 664)		(8 413)	
Produit de la cession de titres de participation des Opérations bancaires	807		1 307	
Avances de fonds pour titres de participation des Opérations bancaires	(393)		(374)	
Flux de trésorerie nets provenant du règlement d'instruments dérivés de la Trésorerie	(759)		81	
Créances nettes sur établissements de crédit	(2 765)		(3 071)	
<i>Ajustement du fonds de roulement :</i>				
Variation des intérêts perçus	281		(112)	
Variation des intérêts versés	(70)		78	
Variation des commissions nettes perçues	7		(4)	
Variation des dividendes à recevoir	(2)		-	
Variation des charges à payer	23		22	
<b>Flux de trésorerie nets des activités opérationnelles</b>		<b>(5 645)</b>		<b>(3 471)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>				
Produit de titres de créance sur la base du coût amorti	5 938		8 353	
Acquisition de titres de créance sur la base du coût amorti	(5 694)		(8 548)	
Produit de titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	2 671		2 719	
Acquisition de titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(2 652)		(2 748)	
Acquisition de titres de participation de la Trésorerie	-		(27)	
Acquisition d'actifs incorporels, de biens immobiliers et d'équipements	(32)		(30)	
<b>Flux de trésorerie libérés/(absorbés) par les activités d'investissement</b>		<b>231</b>		<b>(281)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>				
Fraction reçue du capital	-		4	
Transferts du revenu net effectués	(62)		(22)	
Versements effectués dans le cadre de la dette au titre des loyers	(32)		(28)	
Émission d'emprunts représentés par des titres	28 065		22 093	
Remboursements d'emprunts représentés par des titres	(23 723)		(18 731)	
<b>Flux de trésorerie nets libérés par les activités de financement</b>		<b>4 248</b>		<b>3 316</b>
<b>Diminution nette des disponibilités</b>		<b>(1 166)</b>		<b>(436)</b>
<b>Disponibilités en début d'exercice</b>		<b>5 108</b>		<b>5 544</b>
<b>Disponibilités au 31 décembre<sup>22</sup></b>		<b>3 942</b>		<b>5 108</b>

Les disponibilités correspondent à des instruments présentant une échéance inférieure à trois mois à la date de la transaction. Elles sont utilisables à bref délai et soumises à un risque de variation de valeur très minime. Dans le solde au 31 décembre 2020, 5 millions d'euros ont été affectés à une assistance technique destinée aux économies membres de la région SEMED (2019 : 8 millions d'euros).

Les pages 19 à 93 font partie intégrante des présents états financiers.

<sup>21</sup> Pour plus de précisions concernant le retraitement, voir page 28 du chapitre « Principes comptables » du présent rapport.

<sup>22</sup> Voir note annexe 12, page 75, pour les montants totaux des « Créances sur les établissements de crédit ».

# Principes comptables

Les principes comptables fondamentaux utilisés pour la préparation des présents états financiers sont précisés ci-dessous. Sauf mention contraire, ces principes ont été appliqués uniformément à toutes les années présentées.

## A. Base de préparation

Les présents états financiers ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou IFRS) approuvées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB). Les états financiers ont été préparés selon la comptabilisation au coût historique, modifiée par la réévaluation comptable des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, des actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et de tous les contrats dérivés. Par ailleurs, les actifs et passifs financiers soumis à la méthode du coût amorti qui font partie d'un schéma de couverture répondant aux critères ont été traités conformément aux principes de la comptabilité de couverture (voir « Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture », page 22).

Les états financiers ont été préparés sur la base du principe de continuité d'exploitation. Lors de l'approbation en décembre 2020 du Plan de mise en œuvre de la stratégie 2021-23, qui analysait la position de la BERD en matière de capital et de liquidités, le Conseil d'administration de la Banque a pris en considération la nécessité de garantir en permanence la viabilité financière de celle-ci. L'évaluation sur cette base a été confirmée par la Présidente et la Vice-Présidente et Directrice financière le 14 avril 2021, date à laquelle elles ont signé les états financiers.

Pour préparer les états financiers conformément aux normes IFRS, il faut retenir des estimations comptables critiques. Cela exige également que, lors de l'application des principes comptables, la Direction de la Banque exerce un jugement. Les domaines où elle est amenée davantage à exercer son jugement ou qui présentent une plus grande complexité, ou encore ceux dans lesquels les estimations et les hypothèses ont une incidence significative sur les états financiers sont décrits aux rubriques « Principes comptables et jugements d'importance significative », page 20, et « Estimations comptables critiques », page 29.

### Normes IFRS nouvelles et modifiées s'appliquant impérativement à la période couverte par le rapport

La Banque avait adopté par anticipation en 2019 les amendements aux normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 introduits dans le cadre de la « réforme des taux d'intérêt de référence ». Ces amendements sont officiellement entrés en vigueur pour l'exercice faisant l'objet du présent rapport.

Par ailleurs, un certain nombre de nouvelles normes et de modifications des normes existantes s'appliquant à l'exercice qui fait l'objet du présent rapport sont intervenues. Elles ont cependant peu d'impact, voire aucun, sur les états financiers de la Banque. Ces normes nouvelles ou modifiées sont les suivantes :

- IAS 1 (modifiée) : Présentation des états financiers et IAS 8 (modifiée) : Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs
- IFRS 3 (modifiée) : Regroupements d'entreprises

### Normes IFRS non encore obligatoires et n'ayant pas fait l'objet d'une adoption anticipée par la Banque

Les normes suivantes ne sont pas encore applicables et n'ont pas été adoptées par anticipation.

Normes	Nature du changement	Impact potentiel
<b>IFRS 16 (modifiée) : Contrats de location</b>	Mise à jour de la norme créant une exemption liée aux allègements de loyers accordés en raison de la COVID-19. Entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 <sup>er</sup> juin 2020.	L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'impact, selon les anticipations de la Banque.
<b>IFRS 3 (modifiée) : Regroupements d'entreprises</b>	Mise à jour d'une référence obsolète dans la norme IFRS 3, sans changement majeur des dispositions comptables. Entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022.	L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'impact, selon les anticipations de la Banque.
<b>IAS 37 (modifiée) : Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels</b>	Modification de la norme en ce qui concerne les coûts qu'une entité devrait inclure dans les coûts d'exécution d'un contrat lorsqu'elle détermine si ce contrat est onéreux. Entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022.	L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'impact majeur, selon les anticipations de la Banque.
<b>IAS 16 (modifiée) : Biens immobiliers, installations et équipements</b>	Modifications apportées à la norme concernant les produits de la vente de biens fabriqués pendant le transfert sur site d'une immobilisation et sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction. Entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022.	L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'impact, selon les anticipations de la Banque.
<b>IFRS 17 : Contrats d'assurance</b>	Établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication des contrats d'assurance. Les mêmes principes doivent également s'appliquer aux contrats de réassurance détenus, ainsi qu'aux contrats de placement émis comportant des éléments de participation discrétionnaire. Entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023.	La Banque doit encore évaluer l'impact de l'adoption de cette norme.
<b>IAS 1 (modifiée) : Présentation des états financiers</b>	Vise à proposer une approche plus générale du classement des passifs en tant que passifs courants et non courants selon les mécanismes contractuels adoptés. Entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023.	L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'impact majeur, selon les anticipations de la Banque.

---

## Normes IFRS non encore obligatoires mais ayant fait l'objet d'une adoption anticipée par la Banque

L'IASB a publié le 27 août 2020 un document intitulé « Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16) », introduisant des modifications concernant des questions susceptibles d'affecter l'établissement des rapports financiers après la réforme d'un taux d'intérêt de référence, notamment son remplacement par d'autres taux de référence. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, mais la Banque les a appliquées de façon anticipée à l'exercice faisant l'objet du présent rapport.

## B. Principes comptables et jugements d'importance significative

---

### Actifs financiers – Classification et évaluation

La classification des actifs financiers de la Banque reste dictée à la fois par les caractéristiques contractuelles desdits actifs et par le modèle utilisé par la Banque pour les gérer. Les actifs financiers sont donc classés en trois catégories : actifs évalués sur la base du coût amorti, actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### Actifs financiers sur la base du coût amorti

Pour qu'un investissement soit classé comme un actif évalué sur la base du coût amorti, les deux critères suivants doivent être remplis : d'une part, l'objectif du modèle utilisé par la Banque doit être de détenir l'actif financier pour recueillir les flux de trésorerie contractuels ; et d'autre part, les conditions contractuelles régissant l'actif financier doivent donner lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie composés uniquement du principal et des intérêts calculés sur ce principal, les intérêts représentant la valeur temporelle de l'argent et le risque de crédit associés à l'encours du principal.

Les investissements remplissant ces critères sont d'abord évalués à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition des actifs financiers. Ils sont ensuite valorisés au coût amorti en utilisant la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute dépréciation. À l'exception des titres de créance détenus sur la base du coût amorti, qui sont comptabilisés à la date de transaction, les actifs financiers de la Banque évalués sur la base du coût amorti sont comptabilisés à la date de règlement.

#### Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La Banque comptabilise également quelques participations stratégiques<sup>23</sup> à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans que ces gains ou pertes de juste valeur soient recyclés par le biais du compte de résultat lors de la décomptabilisation. Les dividendes perçus au titre de ces investissements sont comptabilisés dans le compte de résultat. Cette catégorie est réservée aux participations qui ne sont pas détenues à des fins de transaction, à la suite d'un choix irrévocable fait au moment de leur comptabilisation initiale.

Parallèlement à la catégorie précédente d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, une catégorie est disponible qui permet de porter dans l'état du résultat global les gains ou pertes comptabilisés en tant qu'autres éléments du résultat global. Pour qu'un investissement soit ainsi classé comme un actif évalué « à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », les deux critères suivants doivent être remplis : d'une part, l'objectif du modèle utilisé par la Banque doit être de détenir l'actif financier pour recueillir les flux de trésorerie contractuels et de le vendre ; d'autre part, les conditions contractuelles régissant l'actif financier doivent donner lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie composés uniquement du principal et des intérêts calculés sur ce principal, les intérêts représentant la valeur temporelle de l'argent et le risque de crédit associés à l'encours du principal.

Un sous-ensemble d'investissements sous forme de prêts remplissant ces critères est d'abord évalué à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition des actifs financiers. Ces prêts sont ensuite évalués à la juste valeur, mais jusqu'à leur décomptabilisation, les montants portés au compte de résultat correspondent au produit des intérêts évalué par la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute dépréciation. La différence entre les variations de la juste valeur et les montants portés au compte de résultat est comptabilisée sous la rubrique « autres éléments du résultat global » de l'état du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les gains ou pertes auparavant comptabilisés sous la rubrique « autres éléments du résultat global » sont recyclés dans le compte de résultat. Les actifs financiers de la Banque à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à la date de règlement.

#### Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Si les actifs financiers n'entrent dans aucune des deux catégories présentées ci-dessus, ils sont considérés comme étant à la « juste valeur par le biais du résultat net ». La présence d'un dérivé incorporé, ou d'autres éléments susceptibles de modifier les flux de trésorerie provenant

---

<sup>23</sup> Voir note annexe 19 aux états financiers, page 78.

---

d'un actif financier, de sorte que ces flux ne représentent plus seulement le principal et les intérêts, nécessite de classer cet actif comme désigné à la juste valeur par le biais du résultat net ; les emprunts convertibles en sont un exemple.

Les actifs financiers classés comme désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la date de règlement s'ils font partie du portefeuille de prêts des Opérations bancaires et à la date de transaction s'ils font partie du portefeuille de la Trésorerie.

Les titres de participation de la Banque – les instruments de fonds propres détenus au sein du portefeuille des Opérations bancaires – sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, y compris les investissements dans les entreprises associées. La Banque considère ces derniers comme du capital-risque, une forme d'investissement qui, conformément à la norme IAS 28 : Participations dans des sociétés associées et des coentreprises, n'exige pas une comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence.

La base de la juste valeur des prises de participation dans des entreprises cotées sur un marché actif est le cours acheteur du marché à la date de l'état de situation financière. La base de la juste valeur des prises de participation dans des entreprises non cotées ou cotées sur un marché inactif est déterminée à l'aide de techniques de valorisation adaptées au marché et au secteur de chaque investissement. Les principales techniques de valorisation utilisées sont la valeur de l'actif net et la valorisation basée sur les bénéfices, auxquelles un coefficient est appliqué en fonction d'informations concernant des entreprises comparables et de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les techniques employées à l'appui de ces évaluations sont notamment les valorisations de référence du secteur et les prix des transactions récentes.

Les titres de participation de la Banque sont comptabilisés à la date de transaction.

Lors de la comptabilisation initiale, la Banque évalue ces actifs à la juste valeur. Les coûts de transaction des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charge au compte de résultat. Ces actifs sont inscrits à la juste valeur dans l'état de situation financière et les variations de la juste valeur sont portées au compte de résultat pour la période où elles se produisent.

### Décomptabilisation d'actifs financiers

La Banque décomptabilise un actif financier, ou une part d'un actif financier, quand les droits contractuels concernant cet actif ont expiré ou quand les droits sur les futurs flux de trésorerie provenant de l'actif ont été transférés à un tiers et, avec eux :

- la quasi-totalité des risques et avantages rattachés à cet actif, ou
- les risques et les avantages importants, ainsi que la possibilité inconditionnelle de céder ou de donner en garantie l'actif.

Lorsque les risques et les avantages importants ont été transférés, mais que le cessionnaire n'a pas la possibilité inconditionnelle de céder ou de donner en garantie l'actif, la Banque continue de comptabiliser l'actif selon l'approche de l'implication continue du cédant. Lorsque ni une décomptabilisation, ni une comptabilisation selon l'approche de l'implication continue ne se justifient, la Banque maintient la comptabilisation de la totalité de l'actif et assimile toute rémunération reçue à un passif financier.

### Passifs financiers

À l'exception des instruments dérivés qui doivent être évalués à la juste valeur, et des obligations de la Banque envers le Fonds de participations<sup>24</sup>, la BERD ne désigne pas de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils sont tous comptabilisés sur la base du coût amorti, sauf s'ils répondent aux critères de la comptabilité de couverture, auquel cas le coût amorti est corrigé en fonction des fluctuations de la juste valeur attribuables aux risques couverts. Les passifs sont comptabilisés lorsque la Banque devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les charges d'intérêts sont calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisées sous la rubrique « Intérêts versés et charges assimilées » du compte de résultat, sauf pour le coût imputé au financement des activités de courtage de la Trésorerie, qui est comptabilisé sous la rubrique « Gains nets issus des activités de la Trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Lorsqu'un passif financier comporte un dérivé intégré d'une nature économique différente de celle de l'instrument hôte, ce dérivé intégré est scindé et évalué à la juste valeur dans le compte de résultat. La norme IFRS 9 n'exige pas que les dérivés intégrés dans des actifs financiers soient scindés.

### Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles résultant d'événements passés, mais dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non de futurs événements incertains, ou des obligations effectives résultant d'événements passés qui ne sont pas comptabilisées, soit parce qu'il est peu probable qu'elles donnent lieu à une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, soit parce que le montant de l'obligation ne peut être évalué de manière fiable. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais ils sont signalés, sauf si la possibilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques paraît extrêmement faible.

---

<sup>24</sup> Pour plus d'informations concernant le Fonds de participations, voir la note annexe 31, page 91.

---

## Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Banque a recours aux instruments dérivés pour atteindre essentiellement cinq objectifs :

1. associer à un swap la majorité des titres qu'elle émet, en dehors des effets de commerce, afin de pouvoir convertir chacun d'eux dans la monnaie et au taux d'intérêt qu'elle souhaite ;
2. gérer les risques de taux d'intérêt nets et les risques de change provenant de l'ensemble de ses actifs et passifs financiers ;
3. prévoir des stratégies possibles de désengagement concernant ses participations dans des entreprises non cotées au moyen d'options de vente et d'achat négociées ;
4. gérer les obligations en matière de financement du portefeuille de prêts de la Banque, par le biais de swaps de devises ;
5. gérer les risques de change provenant des frais de la Banque, qui sont en majorité encourus en livres sterling.

Tous les instruments dérivés sont portés en juste valeur par le biais du résultat net, sauf s'ils correspondent à un mécanisme conforme de couverture des flux de trésorerie. Dans ce cas, la variation de la juste valeur est reprise dans les réserves et inscrite au compte de résultat en même temps que les risques associés aux flux de trésorerie couverts. Si la couverture est imparfaite, cette part de la variation de la juste valeur continue de figurer dans le compte de résultat.

La juste valeur des dérivés est obtenue essentiellement à partir de modèles d'actualisation des flux de trésorerie, de modèles de valorisation des options et d'indications fournies par des tiers. Les dérivés sont comptabilisés comme des actifs quand leurs justes valeurs sont positives et comme des passifs quand leurs justes valeurs sont négatives.

La Banque applique des mesures complémentaires d'évaluation de son portefeuille de transactions sur instruments dérivés de gré à gré<sup>25</sup>, destinées à refléter les ajustements des coûts de crédit et de financement qu'elle estime raisonnablement devoir être intégrés dans le prix de sortie de tels instruments.

Conformément à la pratique du marché, la Banque applique également des ajustements supplémentaires de valorisation de ces dérivés, en fonction de facteurs de type « le moins cher à livrer » (*cheapest-to-deliver*), pour refléter la valeur correspondant aux conditions associées à la remise de garanties figurant dans les annexes de soutien au crédit (*Credit Support Annex*, ou *CSA*) de la Banque aux contrats cadres de l'ISDA (Association internationale des swaps et dérivés).

L'ajustement de l'évaluation induit par ces facteurs est présenté en détail au chapitre « Gestion des risques » du présent rapport, page 46.

### Comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture est conçue pour rendre cohérent le traitement comptable des instruments financiers, quand il est impossible d'y parvenir par d'autres méthodes. Une véritable relation de couverture existe lorsqu'il est possible de déceler, entre deux ou plusieurs instruments financiers, une relation spécifique dans le cadre de laquelle la variation de valeur d'un instrument, à savoir « l'instrument de couverture », est corrélée très négativement avec la variation de valeur de l'autre, « l'élément couvert ».

La Banque applique la comptabilité de couverture à des relations de couverture désignées individuellement. La Banque consigne la relation de couverture entre l'instrument de couverture et l'élément couvert lors de la comptabilisation initiale de la transaction. Elle consigne également en permanence son évaluation de l'efficacité des instruments dérivés pour couvrir le risque de modification de la juste valeur ou du flux de trésorerie des éléments couverts.

Les gains et les pertes associés à ces relations de couverture doivent être portés au compte de résultat sous la rubrique « Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et inefficaces ». Cette rubrique du compte de résultat comprend également les gains et les pertes liés à des produits dérivés que la Banque utilise pour gérer le risque de taux d'intérêt de manière globale, mais auxquels elle n'applique pas la comptabilité de couverture.

### Couvertures de juste valeur

Les activités de couverture de la Banque sont principalement conçues pour limiter le risque de taux d'intérêt en utilisant, sur les actifs comme sur les passifs, des swaps pour convertir cette exposition en risque de taux variable. Ces couvertures sont appelées « couvertures de juste valeur ». Les variations en juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles en tant que couvertures de juste valeur et se révèlent particulièrement efficaces quant au risque couvert, sont portées au compte de résultat, de même que la variation correspondante en juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuable à ce risque de couverture particulier.

Conformément à la norme IFRS 9, il est nécessaire de démontrer l'existence d'une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, sans que le risque de crédit soit un facteur prépondérant des variations de valeur attendues dans cette relation.

Les écarts de taux de référence sur devises, facteur de valorisation applicable aux swaps de devises désignés comme éléments de couverture dans nombre de relations de couverture de la Banque, constituent l'une des principales causes d'inefficacité des relations de couverture de juste valeur de la Banque. Les variations du risque lié de taux de référence sur devises sont facteurs d'inefficacité de

---

<sup>25</sup> Les instruments dérivés de gré à gré sont ceux qui ne sont pas réglés par le biais d'un mécanisme central de compensation.

---

couverture, dans la mesure où elles entraînent des fluctuations de la valeur de l'instrument de couverture, le swap de devises, sans pour autant entraîner directement des fluctuations de la valeur de l'élément couvert. La Banque applique la possibilité qui lui est donnée dans le cadre des normes de l'IFRS 9 de séparer les écarts de taux de référence sur devises d'un instrument financier utilisé dans une relation de couverture, en comptabilisant les variations de valeur dans les « Autres éléments du résultat global ». Les montants comptabilisés au titre des « Autres éléments du résultat global » sont ensuite amortis par le biais du compte de résultat, sur le reste de la durée de la relation de couverture, sous la rubrique « Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et inefficaces ».

Toute inefficacité continuant d'affecter des relations de couverture de juste valeur de la Banque, après séparation du risque lié aux taux de référence sur devises, doit être portée au compte de résultat sous la rubrique « Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et inefficaces ».

### Couverture de flux de trésorerie

La Banque effectue habituellement des opérations de couverture de flux de trésorerie pour minimiser le risque de change lié au fait que ses frais administratifs sont en majorité encourus en livres sterling. Le montant et le calendrier de ces couvertures varient selon les opinions de la Banque quant aux moments opportuns d'exécuter les couvertures. La Banque a acheté en novembre 2020 sur le marché des changes à terme environ 100 % des livres sterling prévues dans son budget de 2021. Elle comptabilisera directement les variations en juste valeur de ces couvertures dans les autres éléments du résultat global jusqu'au moment où la dépense concernée sera engagée. Les gains ou les pertes de ces couvertures seront alors pris en compte dans les frais convertis en euros pour l'exercice.

Pour plus de précisions sur les politiques de gestion des risques et autres politiques liées, on se reportera au chapitre « Gestion des risques » du présent rapport, page 33.

### Réformes des taux d'intérêt de référence

Un certain nombre de taux d'intérêts de référence auxquels la Banque est exposée font actuellement l'objet d'une réforme. Les changements en cours sont destinés à mettre en place un système plus transparent, permettant de minimiser la dépendance vis-à-vis de jugements et de maximiser l'utilisation de données de transactions observables lors de l'élaboration des taux de référence. L'impact sur les taux de référence concernés est pour l'instant incertain, dans la mesure où le calendrier d'adoption et la forme précise des nouveaux taux de référence ne sont pas encore finalisés.

L'IASB a publié en septembre 2019 un communiqué intitulé « Amendements aux normes IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence ». Du fait des réformes en cours concernant les taux d'intérêt de référence, une période d'incertitude précédera la modification des éléments couverts ou des instruments de couverture affectés. Ces modifications de l'IASB changent certains critères spécifiques de la comptabilité de couverture pour que celle-ci puisse continuer d'être appliquée pendant cette période. La Banque a appliqué ces modifications en se fondant sur les hypothèses et les estimations suivantes :

- La réforme des taux d'intérêt de référence n'affectera pas en soi la probabilité de survenance de flux de trésorerie pour les relations de couverture, et la Banque continuera donc d'appliquer le critère de « forte probabilité » à sa comptabilité de couverture.
- Dans le cadre de l'évaluation permanente réalisée par la Banque de ses relations de couverture, visant à déterminer si les instruments financiers utilisés dans les transactions de couverture compensent vraiment efficacement les modifications de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts, la Banque partira du principe que la réforme des taux d'intérêt de référence n'aura pas de conséquences pour les futurs flux de trésorerie. La Banque continuera donc d'appliquer une comptabilité de couverture aux relations de couverture dont elle attend qu'elles soient « hautement efficaces ».

La Banque continuera d'analyser les incertitudes liées à la transition qu'implique la réforme des taux d'intérêt de référence et mettra fin aux exceptions lorsque ces incertitudes seront levées.

L'IASB a publié en août 2020 un document intitulé « Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16) » qui prévoit un certain nombre de mesures d'allègement applicables lorsqu'un instrument financier change de taux d'intérêt de référence, à condition que cette transition se fasse dans des conditions économiquement équivalentes et en conséquence directe des réformes des taux d'intérêt de référence. Ces mesures d'allègement sont notamment les suivantes :

- Les modifications, du fait de la réforme, de la base de calcul des flux de trésorerie contractuels doivent être traitées dans la pratique comme des modifications d'un taux d'intérêt variable.
- Les relations de couverture de la Banque peuvent perdurer après remplacement d'un taux d'intérêt de référence existant par un taux sans risque. Les mesures d'allègement exigent de la Banque qu'elle modifie ses désignations et documentation de couverture.

Ces modifications concernent la Banque dans la mesure où la majorité de ses relations de couverture comportent une exposition aux taux d'intérêt de référence visés. Les incertitudes relatives aux futurs flux de trésorerie dans la relation de couverture pourraient entraîner l'interruption de la couverture correspondant à des normes comptables non modifiées. La Banque a par conséquent adopté ces modifications avant que leur application ne devienne obligatoire. Cela permet aux relations de couverture de la Banque de rester conformes

aux critères de la comptabilité de couverture pendant la période d'incertitude actuelle, et ce malgré le flou entourant le remplacement des taux d'intérêt de référence qui sont concernés par la réforme en cours et auxquels sont liés les éléments couverts et les instruments de couverture de la BERD.

La Banque est exposée, par les instruments de couverture qu'elle utilise dans ses relations de couverture de juste valeur, à certains des taux d'intérêt de référence concernés par les réformes présentées dans ce qui précède. Le tableau suivant donne la liste des expositions de la Banque liées à ces instruments.

Au 31 décembre 2020			Échéance avant 2022	Échéance à partir de 2022	Total
Élément couvert	Référence	Règlement/ Encaissement	Nominal en millions d'euros	Nominal en millions d'euros	Nominal en millions d'euros
Titres de créance	LIBOR livre sterling	Encaissement	-	66	66
	LIBOR dollar ÉU	Encaissement	716	5 299	6 015
Dettes représentées par un titre	LIBOR franc suisse	Encaissement	19	69	88
	LIBOR euro	Règlement	-	568	568
	LIBOR livre sterling	Règlement	-	684	684
	LIBOR livre sterling	Encaissement	-	900	900
	LIBOR yen japonais	Règlement	-	52	52
	LIBOR yen japonais	Encaissement	24	143	167
	LIBOR dollar ÉU	Règlement	6 367	19 797	26 164
	LIBOR dollar ÉU	Encaissement	-	573	573

Au 31 décembre 2019			Échéance avant 2022	Échéance à partir de 2022	Total
Élément couvert	Référence	Règlement/ Encaissement	Nominal en millions d'euros	Nominal en millions d'euros	Nominal en millions d'euros
Titres de créance	LIBOR livre sterling	Encaissement	-	32	32
	LIBOR dollar ÉU	Encaissement	1 616	4 816	6 432
Dettes représentées par un titre	LIBOR franc suisse	Encaissement	19	69	88
	LIBOR euro	Règlement	-	569	569
	LIBOR livre sterling	Règlement	59	723	782
	LIBOR livre sterling	Encaissement	59	952	1 011
	LIBOR yen japonais	Règlement	-	54	54
	LIBOR yen japonais	Encaissement	25	190	215
	LIBOR dollar ÉU	Règlement	12 052	12 566	24 618
	LIBOR dollar ÉU	Encaissement	184	263	447

Outre ces expositions, la Banque possède dans ses portefeuilles d'opérations bancaires et de négociation une quantité considérable d'instruments financiers dérivés et non dérivés, qui sont aussi exposés à la réforme en cours des taux d'intérêt de référence et ne sont pas pris en compte dans la comptabilité de couverture.

Le tableau suivant présente l'exposition de la Banque aux principaux taux d'intérêt de référence concernés par la réforme et pour lesquels la transition n'est pas encore réalisée. Ces expositions perdureront jusqu'à ce que le taux d'intérêt de référence cesse de s'appliquer et seront donc modifiées plus tard. Remarque : ne figurent pas dans ce tableau les expositions à des taux d'intérêt de référence arrivant à expiration avant l'obligation de transition.

Échéance à partir de 2022		Actifs financiers non dérivés	Passifs financiers non dérivés	Dérivés hors relation de couverture
Au 31 décembre 2020	Référence	en millions d'euros	en millions d'euros	Nominal en millions d'euros
	LIBOR dollar australien	66	(839)	-
	LIBOR franc suisse	69	(59)	-
	LIBOR euro	-	(322)	-
	LIBOR livre sterling	67	(1 374)	-
	LIBOR dollar ÉU	10 794	(21 560)	66
		10 996	(24 154)	66

---

## Garanties financières émises

Initialement, les garanties financières émises sont comptabilisées à la juste valeur, l'actif représentant la valeur actualisée des revenus des commissions de garantie, et le passif représentant les pertes de crédit attendues (PCA). Après cette comptabilisation initiale, lorsque les pertes de crédit attendues excèdent la valeur de l'actif de garantie, ces pertes sont portées au compte de résultat. Les garanties financières (actifs et passifs) sont comptabilisées sous « Autres actifs financiers » et « Autres passifs financiers ».

## Dépréciation d'actifs financiers

### Actifs financiers sur la base du coût amorti – actifs productifs (phases 1 et 2)

Conformément à la norme IFRS 9, la méthode de la Banque consiste à calculer la dépréciation sur la base des pertes de crédit attendues. Les provisions pour dépréciation d'actifs non classés individuellement comme étant à caractère douteux sont calculées sur la base du portefeuille.

Un modèle en trois phases s'applique en fonction des variations de la qualité des prêts depuis leur constitution<sup>26</sup>, le choix de la phase dépendant de la probabilité de défaillance de l'actif financier. Chaque prêt est classé lors de sa constitution en phase 1. En cas d'augmentation sensible du risque de crédit associé à l'actif, il est placé en phase 2. Le passage de la phase 1 à la phase 2 est significatif, car les provisions pour les actifs classés en phase 1 sont fondées sur des pertes attendues sur 12 mois, alors que les actifs classés en phase 2 doivent être provisionnés sur la base des pertes attendues sur toute la durée du prêt. Lorsque des indications objectives d'un crédit douteux sont identifiées, la créance est reclassée en phase 3 comme indiqué ci-après.

Le modèle en trois phases repose sur une évaluation relative du risque de crédit : un prêt peut ainsi, avec les mêmes caractéristiques, être classé en phase 1 ou en phase 2, en fonction du risque de crédit au moment de sa constitution. La Banque peut par conséquent avoir, avec la même contrepartie, plusieurs prêts en cours qui sont classés dans différentes phases du modèle, selon le risque de crédit propre à chacun de ces prêts au moment de sa constitution.

Pour les phases 1 et 2, la dépréciation des actifs est déduite des catégories d'actifs dans l'état de situation financière et portée au compte de résultat. La Banque effectue en outre, au sein de ses réserves, des transferts destinés à maintenir une réserve distincte pour pertes sur prêts, en complément du montant cumulé provisionné dans le compte de résultat pour les actifs classés en phase 1. Les montants détenus au titre de la réserve pour pertes sur prêts correspondent à la différence entre les pertes de crédit attendues calculées sur la durée des prêts et les pertes de crédit attendues calculées sur 12 mois pour les actifs classés en phase 1.

Les actifs qui ont été modifiés continuent d'être évalués et classés dans telle ou telle phase en fonction de la probabilité de défaillance dès leur constitution, à moins que les flux de trésorerie modifiés diffèrent suffisamment pour motiver une décomptabilisation de l'actif initial et son remplacement par un nouvel actif, doté à sa création d'une nouvelle probabilité de défaillance.

### Détermination de la phase

Un ensemble de paramètres quantitatifs et qualitatifs est utilisé pour déterminer s'il y a eu augmentation sensible du risque de crédit depuis la constitution, et donc si le passage en phase 2 est justifié. La détermination de ce qui constitue une telle augmentation relève d'un jugement critique. Tout prêt dégradé de trois crans depuis sa constitution dans le système interne de notation de la Banque, tout prêt dont les paiements contractuels accusent un retard de 31 à 89 jours inclus, ainsi que tout prêt inscrit sur la « liste de surveillance », doivent passer en phase 2<sup>27</sup>.

### Actifs financiers sur la base du coût amorti – actifs improductifs (phase 3)

Lorsqu'il existe des signes objectifs indiquant qu'un certain prêt est à caractère douteux, des provisions spécifiques pour dépréciation sont portées au compte de résultat et, conformément à la norme IFRS 9, l'actif est classé en phase 3. Pour déterminer l'existence de signes manifestes du caractère douteux d'un prêt, la Banque utilise notamment les critères suivants :

- défaillance de paiements contractuels de principal ou d'intérêt
- difficultés de trésorerie de l'emprunteur
- non-respect des clauses ou conditions du prêt
- lancement d'une procédure de faillite
- détérioration de la position concurrentielle de l'emprunteur
- détérioration de la valeur de la garantie.

---

<sup>26</sup> Pour le calcul de la dépréciation, la date de constitution est considérée comme étant la date de transaction de l'actif (c'est-à-dire la date de la signature dans le cas des prêts de la Banque sur la base du coût amorti), et non la date de comptabilisation initiale de l'actif dans l'état de situation financière de la Banque.

<sup>27</sup> Un projet est inscrit sur la liste de surveillance lorsqu'une responsable en charge des risques estime qu'il existe un risque accru, devant être signalé à la Direction et au service Recouvrements, de non-respect des obligations de remboursement contractées dans le cadre du projet en question et, par conséquent, de pertes financières pour la Banque.

---

La dépréciation est la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur nette des flux de trésorerie attendus, cette valeur étant actualisée en fonction du taux d'intérêt effectif initial. La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de compensation des dépréciations et le montant de la perte est porté au compte de résultat. Après dépréciation initiale, des ajustements ultérieurs sont effectués. Il s'agit, entre autres, premièrement de continuer à comptabiliser le produit des intérêts, en appliquant la méthodologie du taux d'intérêt effectif au taux initial du prêt, sur la base de la valeur nette comptable restante et, deuxièmement, de procéder à tout ajustement requis suite à une réévaluation de la dépréciation initiale.

La valeur comptable de l'actif n'est directement réduite que lors du remboursement ou du passage en pertes et profits. Lorsqu'un prêt est réputé irrécouvrable, la valeur du principal est passée en pertes et profits en regard de la provision pour dépréciation correspondante. De tels prêts sont passés en pertes et profits après accomplissement de toutes les procédures nécessaires et établissement du montant de la perte. Les recouvrements de montants précédemment passés en pertes et profits sont crédités au compte de résultat.

Les prêts et les avances peuvent être renégociés lorsque l'emprunteur est confronté à une évolution défavorable de sa situation. Quand le prêt initial a subi des modifications majeures, il est décomptabilisé et remplacé par un nouveau prêt. Dans la mesure où le prêt initial est conservé, tout changement de la valeur actuelle attribuable à la modification sera comptabilisé comme un ajustement de la valeur comptable de l'actif, les gains et les pertes associés lors de la modification étant enregistrés dans le compte de résultat.

#### Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La dépréciation d'actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est évaluée de la même manière que celle des actifs financiers désignés sur la base du coût amorti. Les gains et pertes dus à la dépréciation ainsi calculés sont comptabilisés dans le compte de résultat, à la rubrique « Provisions pour dépréciation des prêts des Opérations bancaires ». Contrairement aux instruments comptabilisés sur la base du coût amorti, aucune provision distincte n'est inscrite à l'état de situation financière, les gains et pertes dus à la dépréciation faisant en fait partie de la juste valeur globale de ces actifs.

#### État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est préparé à l'aide de la méthode indirecte. Les disponibilités se composent d'instruments d'une échéance inférieure à trois mois à compter de la date de la transaction, utilisables à bref délai et soumis à un risque de variation de valeur très minime.

#### Monnaies

La Banque utilise l'euro comme monnaie de présentation de ses états financiers.

Les transactions libellées dans d'autres monnaies que l'euro sont converties en euros aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés dans d'autres monnaies que l'euro aux taux de change de la fin de l'année sont enregistrés dans le compte de résultat, sauf s'ils sont reportés aux réserves en tant que couvertures de flux de trésorerie répondant aux critères.

#### Souscriptions au capital

Le capital social de la Banque est exprimé en euros et ventilé en actions libérées et actions sujettes à appel. Les actions libérées sont comptabilisées dans l'état de situation financière en tant que « capitaux propres ». Les actions libérées sont des instruments remboursables au gré du porteur pour lesquels la Banque a émis un jugement critique en choisissant d'évaluer la valeur actualisée du montant correspondant aux instruments remboursables en déterminant à quels moments surviendront les flux de trésorerie attendus. Au moment de l'émission, et aux dates ultérieures d'établissement des états financiers, la probabilité que des membres exercent leur droit de demander à la Banque le rachat de leurs actions n'était pas significative dans un proche avenir. Cela s'explique par les conditions financières désavantageuses de cette option, et par le très solide soutien dont bénéficie la Banque de la part de ses actionnaires, qui appuient son mandat et ne sont pas essentiellement motivés par les rendements financiers associés à leur statut de membre de la BERD. Par conséquent, le montant d'un futur rachat lié à cette option n'a pas de valeur actuelle importante à l'émission, et aux dates ultérieures d'établissement des états financiers, et aucun engagement distinct représentant l'option n'a été comptabilisé. À ce jour, jamais un membre n'a exercé cette option.

Les actions sujettes à appel ne figureront pas dans l'état de situation financière, à moins que la Banque n'exerce son droit d'appel.

#### Actifs incorporels

Les dépenses de maintenance de logiciels sont comptabilisées comme des charges au moment où elles sont engagées. Les coûts directement associés à des logiciels identifiés et uniques contrôlés par la Banque et qui généreront des avantages économiques supérieurs aux coûts au-delà d'une année, sont comptabilisés comme actifs incorporels. Les coûts directs comprennent les coûts de personnel de l'équipe de développement logiciel.

Les dépenses qui permettent d'améliorer ou de prolonger le fonctionnement de logiciels au-delà de leurs spécifications d'origine sont comptabilisées comme une amélioration apportée aux immobilisations et ajoutées au coût initial dudit programme. Les frais de

développement logiciel comptabilisés comme actifs incorporels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de vie estimée de trois à dix ans.

## Comptabilité des contrats de location

Les contrats de location à court terme (12 mois maximum) et les contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur (moins de 5 000 livres sterling) sont comptabilisés au titre des dépenses administratives générales et portés au compte de résultat selon un mode linéaire pendant toute la durée de la location.

Les contrats de location concernant les bureaux de la Banque ne relèvent pas de ce traitement simplifié aux termes de la norme IFRS 16. Pour ces contrats, la Banque inscrit la location en passif et le « droit de contrôler l'utilisation » en actif dans l'état de situation financière.

Le passif locatif est calculé comme étant la valeur à la date de comptabilisation des sommes restant à verser au titre du contrat, actualisée en fonction du coût marginal de l'emprunt supporté par la Banque. L'actualisation des futurs loyers est corrigée et comptabilisée dans le compte de résultat sur toute la durée du contrat, au titre des charges d'intérêts. L'actif lié au droit de contrôler l'utilisation représente la valeur pour la Banque du droit d'exploiter le bien loué sur toute la durée de la location. Cet actif est déprécié sur la durée de la location selon un mode linéaire. Le coût total de la location est donc comptabilisé par le biais à la fois des charges d'intérêts et d'une dépréciation sur toute la durée du contrat.

## Biens immobiliers et équipements

En 2017, la Banque a obtenu la propriété juridique d'un lot de véhicules ferroviaires dans le cadre du règlement partiel d'un prêt qui était en défaut de remboursement et avait été intégralement provisionné. La valeur attribuée à ce matériel roulant a été déduite du montant du prêt et de la provision correspondante. Ce matériel est comptabilisé dans la rubrique « Biens immobiliers et équipements ». Les revenus générés par l'exploitation du matériel roulant sont pris en compte en tant que commissions perçues.

Les biens immobiliers et les équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition minoré des amortissements cumulés. Leur amortissement est calculé linéairement en minorant le coût de chaque actif de sa valeur résiduelle en fonction de leur durée de vie estimative, celle-ci s'établissant comme suit :

Agencements concernant des baux dont l'échéance est de moins de 50 ans	Terme non échu
Actifs liés au droit de contrôler l'utilisation (baux)	Terme non échu
Matériel de bureau	De trois à dix ans
Divers (matériel roulant ferroviaire)	20 ans

## Intérêts, commissions et dividendes

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est celui qui permet de déduire avec exactitude de la valeur comptable brute de l'instrument financier les futurs décaissements ou encaissements estimés. Cette méthode exige qu'en plus du taux d'intérêt contractuel attaché à un instrument financier, les commissions et frais directs associés à la constitution de l'instrument soient aussi comptabilisés en tant que produits ou charges d'intérêts sur la durée de vie de l'instrument. De plus amples précisions sont données ci-après.

- Prêts des Opérations bancaires : correspond aux intérêts perçus sur les prêts des Opérations bancaires. Les intérêts sur les prêts à caractère douteux sont comptabilisés en supprimant la décote utilisée lors du calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus.
- Titres de créance à revenu fixe et autres : correspond aux intérêts perçus sur les placements de la Trésorerie, à l'exception de ceux évalués à la juste valeur pour lesquels les intérêts sont comptabilisés sous « Profits nets des activités de la Trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net ». Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée à un investissement sous-jacent – généralement en utilisant un swap pour convertir des intérêts à taux fixe en intérêts à taux variable – les intérêts nets correspondant au swap sont inclus dans cette ligne des intérêts perçus.
- Intérêts versés et charges assimilées : correspond aux intérêts versés pour tous les fonds empruntés. La majorité des emprunts de la Banque sont réalisés en émettant des obligations qui sont en général associées individuellement à un swap pour convertir les produits de l'émission dans la monnaie et au taux d'intérêt variable recherchés par la Banque. La comptabilité de couverture s'applique à ces associations et les intérêts nets du swap correspondant sont inclus dans les intérêts versés.
- Produits nets/(charges nettes) d'intérêts sur instruments dérivés : en plus des swaps sur taux associés à des investissements ou des emprunts spécifiques, la Banque utilise aussi divers instruments dérivés pour gérer le risque dû à la non-concordance des taux d'intérêt entre les actifs et les passifs de l'état de situation financière. Les intérêts nets associés à ces instruments dérivés sont présentés séparément car ils ne sont pas attachés à des actifs ou des passifs spécifiques présentés ailleurs dans les « intérêts nets perçus ». Cette

---

absence de « concordance » spécifique signifie également que la comptabilité de couverture n'est pas appliquée aux risques couverts par ces instruments dérivés.

Les commissions reçues pour les services fournis pendant une certaine période, y compris les commissions d'engagement de prêt, sont comptabilisées en tant que recettes lors de la prestation desdits services. Les autres commissions relatives à d'autres services sont comptabilisées dans le compte de résultat lorsque le droit à une contrepartie ou à un paiement survient du fait de la prestation de services. Les frais d'émission et les primes ou décotes de remboursement sont amortis sur la durée des emprunts considérés sur la base du rendement effectif.

Les dividendes liés aux titres de participation sont comptabilisés lorsque, d'une part, le droit de la Banque à recevoir le paiement est établi et, d'autre part, il est probable que des avantages économiques iront à la Banque et que le montant peut être évalué de façon fiable.

### Plans de retraite du personnel

La Banque propose à son personnel un régime de retraite à cotisations définies et un régime de retraite à prestations définies. La Banque détient toutes les cotisations à ces régimes et tous les autres avoirs et revenus qui s'y rapportent dans des comptes distincts de tous ses autres actifs.

Dans le cadre du régime à cotisations définies, la Banque et ses employés apportent un montant déterminé de cotisations en vue du versement d'une somme forfaitaire, ces cotisations étant passées en charges dans le compte de résultat et transférées aux dépositaires indépendants des avoirs du plan de retraite.

Le régime à prestations définies est financé entièrement par la Banque et les prestations sont fondées sur les années de service et un pourcentage de la rémunération brute finale fixé par ce régime. Les contributions de la Banque au régime à prestations définies sont fixées par le Comité des plans de retraite, conseillé par les actuaires de la Banque, et sont ensuite transférées aux dépositaires indépendants du plan de retraite.

Le coût des prestations définies porté au compte de résultat représente le coût des services, le produit/(coût) net des intérêts et les éventuelles variations des taux de change concernant les actifs ou les passifs nets du régime. Les réévaluations du fait des hypothèses actuarielles, notamment la différence entre les intérêts nets attendus et effectifs, sont comptabilisées sous « Autres éléments du résultat global ». Les prestations définies nettes, ou engagements nets, inscrits dans l'état de situation financière correspondent à la différence entre la juste valeur des actifs du régime et les passifs du régime à prestations définies tels qu'établis par la méthode des unités de crédit projetées.

### Fiscalité

Conformément à l'article 53 de l'Accord, la Banque, son patrimoine et ses revenus sont, dans le cadre de ses activités officielles, exonérés de tout impôt direct. Les biens ou services sont aussi exemptés de tous droits ou taxes, ou ces derniers remboursés, à l'exception des droits et taxes qui ne sont que la contrepartie de services publics rendus.

### Fonds administrés par la Banque

La Banque administre pour le compte de donateurs un certain nombre de fonds, présentés en détail dans la note annexe 30, page 90, et dans la note annexe 31, page 91. La Banque ne contrôle pas ces fonds, dans la mesure où elle gère les fonds en tant qu'agent, au nom et pour le compte des donateurs et n'a pas d'exposition significative à l'instabilité des rendements en raison de son administration des fonds. Les fonds ne sont donc pas consolidés par intégration dans les états financiers de la Banque.

### Jugements critiques divers

Dans le cadre de l'application de ses principes comptables, la Banque est amenée à émettre un certain nombre de jugements. Les jugements émis par la Banque ayant un impact important sur ses états financiers sont exposés dans la présentation des principes comptables qui précède. Ceux qui sont appliqués lors des estimations comptables sont présentés ci-dessous, dans la rubrique « Estimations comptables critiques ». Aucun autre jugement n'a de conséquences notables sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

### Retraitements

Les transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs sont comptabilisés en tant que transactions avec les actionnaires, enregistrées dans l'état de variation des capitaux propres. Cela modifie la présentation adoptée jusque-là, dans laquelle ces transferts apparaissaient comme une rubrique du compte de résultat en-dessous du bénéfice net afin de rendre compte de la nature de la transaction. Les soldes pour 2019 ont été retraités pour tenir compte de cette nouvelle présentation. Par conséquent, le total du résultat global pour 2019 s'établit désormais à 1 662 millions d'euros (1 545 millions d'euros avant retraitement). Une entrée distincte de 115 millions d'euros a été inscrite dans l'état de variation des capitaux propres concernant les transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs (néant avant retraitement). Dans l'état des flux de trésorerie, une entrée de 22 millions d'euros a été ajoutée au titre des transferts du revenu

---

net effectués au cours de la période dans les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement. Ce montant était auparavant comptabilisé dans les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles. Ces ajustements ont entraîné pour l'exercice une augmentation de 117 millions d'euros du bénéfice net porté dans l'état des flux de trésorerie, et une baisse de 95 millions d'euros de la variation des affectations du revenu net payables comptabilisée dans les ajustements du fonds de roulement.

L'affectation des intérêts perçus entre les « Intérêts perçus et produits assimilés sur les titres de créance à revenu fixe » et les « (Charges nettes)/Produits nets d'intérêts sur instruments dérivés » en 2019 a aussi été retraitée de 41 millions d'euros pour corriger une erreur précédente dans l'affectation, sans aucun impact sur le produit net des intérêts global. Les « Intérêts perçus sur les titres de créance à revenu fixe » s'établissent à présent à 421 millions d'euros (auparavant 462 millions) et les « (Charges nettes)/produits nets d'intérêts sur instruments dérivés » à 148 millions d'euros (auparavant 107 millions).

## C. Estimations comptables critiques

---

Pour préparer les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière IFRS, la Banque doit effectuer des estimations qui ont une incidence sur le montant des actifs et des passifs comptabilisés à la date des états financiers et sur les montants portés au compte de résultat pendant la période considérée. Les estimations comptables sont établies sur la base de l'expérience et d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés plausibles compte tenu des circonstances.

Ces estimations sont étroitement liées à un certain nombre de variables qui reflètent le contexte économique et le climat sur les marchés financiers dans les économies où la Banque investit, mais ne sont pas directement corrélées aux risques de marché comme le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Les estimations comptables critiques de la Banque sont présentées ci-après.

### Juste valeur des instruments financiers dérivés

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés de la Banque sont déterminées à l'aide de modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Ces modèles sont fondés sur les cours du marché sous-jacent des devises, les taux d'intérêt et la volatilité des options. Lorsqu'il n'existe pas de données de marché pour tous les éléments de l'évaluation d'un instrument dérivé, on utilise l'extrapolation et l'interpolation des données existantes. Lorsque des données d'entrée non observables ont été utilisées, une analyse de sensibilité a été incluse dans la section « Hiérarchie applicable à la juste valeur » du chapitre « Gestion des risques » du présent rapport, page 62.

### Juste valeur des prêts des Opérations bancaires désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Les justes valeurs des prêts de la Banque désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont déterminées en utilisant à la fois des évaluations par des tiers, des évaluations globales des sociétés fondées sur des multiples, des modèles d'actualisation des flux de trésorerie et des modèles de valorisation des options. Ces modèles incorporent les données de marché pertinentes relatives aux taux d'intérêt, aux écarts de crédit pour les emprunteurs, aux cours des actions sous-jacentes et aux flux de trésorerie représentés par les dividendes. Lorsque les données de marché nécessaires ne sont pas disponibles, on utilise l'extrapolation et l'interpolation des données existantes. Lorsque des données d'entrée non observables ont été utilisées, une analyse de sensibilité a été incluse dans la section « Hiérarchie applicable à la juste valeur » du chapitre « Gestion des risques » du présent rapport, page 62.

### Juste valeur des titres de participation

La méthode par laquelle la Banque détermine la juste valeur des participations est décrite dans la section « Actifs financiers » du chapitre « Principes comptables » du présent rapport et une analyse du portefeuille de participations est présentée dans la note annexe 18, page 78. Concernant les titres de participation de la Banque dont l'évaluation n'est pas fondée sur des données de marché observables, des informations de sensibilité complémentaires ont été fournies à la section « Hiérarchie applicable à la juste valeur » du chapitre « Gestion des risques » du présent rapport, page 62.

### Obligation due au titre des prestations définies du régime de retraite du personnel

Des actuaires indépendants calculent l'obligation due au titre des prestations définies au moins tous les trois ans à l'aide de la méthode de référence des unités de crédit projetées. Pour les années intermédiaires, l'obligation due au titre des prestations définies est estimée en utilisant des techniques actuarielles approximatives de suivi qui permettent une accumulation supplémentaire des prestations, des flux de trésorerie actualisés et des variations des hypothèses actuarielles d'origine. La valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies est calculée en actualisant la valeur estimative des futures sorties de trésorerie (liées au service accumulé à la date de l'état de situation financière) sur la base des rendements disponibles des obligations de sociétés de grande qualité. La détermination de ce taux représente une importante estimation comptable. Pour déterminer quelles obligations ont été retenues pour cette évaluation, la Banque applique un système de classification des tierces parties couramment utilisé dans son secteur d'activités. L'évaluation de l'obligation au titre de la retraite constitue une estimation comptable majeure. Les sensibilités en rapport avec cette estimation sont présentées dans la note annexe 29, page 87.

## Provisions pour dépréciation de prêts

La méthode de la Banque pour déterminer le degré de dépréciation des prêts est décrite dans le chapitre « Principes comptables » du présent rapport (page 25), et expliquée plus en détail à la section « Risque de crédit » du chapitre « Gestion des risques » (page 34).

Conformément à la norme IFRS 9, les pertes de crédit attendues représentent les pertes de crédit moyennes pondérées par les probabilités de défaillance, les pertes de crédit étant définies comme la valeur actualisée de l'ensemble des déficits de trésorerie. Pour les prêts des phases 1 et 2, les pertes de crédit attendues sont calculées en appliquant le taux de provisionnement à l'exposition prévue aux risques de défaillance, et en actualisant la provision résultante par application du taux d'intérêt effectif du prêt. Le taux de provisionnement est obtenu en multipliant le taux de probabilité de défaillance par le taux de pertes en cas de défaillance applicable au prêt.

La Banque a mis en place en 2020, pour compléter ce calcul modélisé des pertes de crédit attendues, un ajustement post-modélisation majorant de 68 millions d'euros le provisionnement pour dépréciation des prêts sur la base du coût amorti (2019 : néant). Cet ajustement a pour but de prendre en compte l'impact attendu de la pandémie de la COVID-19 en matière de pertes de crédit, alors que les données retenues dans le cadre du modèle de calcul des pertes de crédit attendues ne reflètent pas encore pleinement les changements intervenus en 2020 dans la situation économique. Cet ajustement a en particulier été réalisé en se fondant sur des hypothèses de dégradations à retardement des taux de probabilité de défaillance, à mesure que les états financiers audités confirment ou révèlent la fragilisation de la situation financière de certains emprunteurs, ainsi que la détérioration de la solvabilité de clients des institutions financières, lorsque les mesures exceptionnelles adoptées par les pouvoirs publics auront pris fin et que les états de situation financière desdites institutions refléteront toute l'ampleur des prêts problématiques.

### Taux de probabilité de défaillance à un instant T

Afin de calculer les pertes de crédit attendues concernant les actifs en phase 1 et en phase 2, une probabilité de défaillance est associée à chaque note de probabilité de défaillance, à partir de données rétrospectives de défaillance. La Banque applique, pour calculer les pertes de crédit attendues, des taux prospectifs de probabilité de défaillance à l'instant T. Ces taux sont dérivés des taux de probabilité de défaillance « sur la durée du cycle » (TPDDC) ajustés en fonction de projections des conditions macroéconomiques.

Les TPDDC cumulés retenus en 2020 et 2019 sont déterminés par les notes internes suivantes :

2020						
Note de probabilité de défaillance <sup>28</sup>	Équivalent en notation externe	Horizon 1 an	Horizon 2 ans	Horizon 3 ans	Horizon 4 ans	Horizon 5 ans
1,0	AAA	0,01 %	0,03 %	0,12 %	0,21 %	0,31 %
2,0	AA	0,02 %	0,05 %	0,14 %	0,23 %	0,36 %
3,0	A	0,05 %	0,13 %	0,23 %	0,35 %	0,48 %
4,0	BBB	0,14 %	0,40 %	0,65 %	1,07 %	1,47 %
5,0	BB	0,32 %	0,90 %	1,64 %	2,54 %	3,45 %
6,0	B	1,35 %	2,89 %	4,15 %	5,33 %	6,29 %
7,0	CCC	8,70 %	12,78 %	16,34 %	19,17 %	21,55 %

2019						
Note de probabilité de défaillance	Équivalent en notation externe	Horizon 1 an	Horizon 2 ans	Horizon 3 ans	Horizon 4 ans	Horizon 5 ans
1,0	AAA	0,01 %	0,03 %	0,12 %	0,21 %	0,31 %
2,0	AA	0,02 %	0,05 %	0,14 %	0,23 %	0,36 %
3,0	A	0,05 %	0,14 %	0,24 %	0,37 %	0,50 %
4,0	BBB	0,15 %	0,42 %	0,68 %	1,10 %	1,50 %
5,0	BB	0,31 %	0,92 %	1,70 %	2,65 %	3,61 %
6,0	B	1,39 %	2,95 %	4,22 %	5,40 %	6,37 %
7,0	CCC	8,87 %	12,99 %	16,71 %	19,80 %	22,45 %

Les TPDDC traduisent la probabilité de défaillance en fonction des évolutions du risque de crédit sur le long terme et sont établis à l'aide d'éléments de référence externes de notation pour les catégories investissement et en se référant à la fois à l'expérience interne en matière de défaillance et à des données externes (avec la pondération suivante : 75 % pour l'expérience propre à la Banque et 25 % pour les données relatives aux marchés émergents publiées par Standard & Poor's concernant les catégories inférieures). Ces taux sont ensuite ajustés en fonction de l'analyse rétrospective de l'expérience de la Banque en matière de défaillances en fonction des conditions macroéconomiques au moment des défaillances.

<sup>28</sup> L'échelle de notation interne des probabilités de défaillance est présentée en détail au chapitre « Gestion des risques », page 35.

---

La Banque a ventilé les TPDDC en taux de probabilité de défaillance applicables en période de croissance ou de récession macroéconomique, prévoyant ainsi deux scénarios macroéconomiques prospectifs distincts pour chaque pays. Les probabilités de croissance et de récession sont établies à partir des prévisions d'évolution du PIB, qui proviennent du FMI, en utilisant la distribution normale des PIB prévus, l'écart-type étant égal à l'erreur de prévision moyenne rétrospective pour le pays concerné. La probabilité de croissance d'une année sur l'autre, en moyenne pondérée, était de 85 % à la fin de 2020 (2019 : 81 %). Si la croissance projetée, en moyenne pondérée, a légèrement augmenté en glissement annuel, cela traduit l'anticipation d'une reprise après le fort ralentissement en 2020, plutôt que d'une croissance additionnelle par rapport aux niveaux des PIB à la fin de 2019. Compte tenu des régions où la Banque exerce ses activités, et de la rareté des données macrofinancières rétrospectives qui les caractérisent, aucune autre variable que la croissance du PIB n'a été jugée significative pour déterminer les taux prospectifs de probabilité de défaillance à l'instant T. Les probabilités prospectives de croissance ou de récession macroéconomique selon les pays constituent par conséquent un élément clé de l'évolution des taux de probabilité de défaillance à l'instant T, et donc un facteur déterminant du niveau de dépréciation comptabilisé par la Banque.

### Taux de pertes en cas de défaillance

Chaque prêt se voit attribuer un taux de pertes en cas de défaillance, indiquant l'ampleur des pertes auxquelles s'attend la Banque lorsque l'emprunteur fait défaut. Les taux afférents aux prêts de premier rang et subordonnés sont conformes à l'approche NI<sup>29</sup> conformément à l'Accord de Bâle, et les taux relatifs aux obligations sécurisées correspondent aux lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne. Le taux moyen de pertes en cas de défaillance pour le portefeuille non souverain qui en résulte est conforme à l'expérience de la Banque en matière de recouvrement sur le long terme.

Au vu de son statut de créancier privilégié, la Banque estime plus vraisemblable qu'en cas de défaillance souveraine, le paiement ne soit pas interrompu. Ces caractéristiques se reflètent dans le taux de pertes en cas de défaillance attribué à un risque souverain. Différentes catégories de taux de pertes en cas de défaillance sont établies en fonction de la capacité de l'État à accorder le statut de créancier privilégié, essentiellement en prenant en considération la part de créanciers privilégiés au regard de la dette publique globale, ainsi que l'efficacité générale des institutions et de la gouvernance. Les taux de recouvrement infranationaux sont ajustés en fonction des taux de recouvrement souverains associés au pays concerné.

Les taux de pertes en cas de défaillance attribués par la Banque ne varient pas en fonction des conditions ou des scénarios économiques, reflétant en cela les périodes de recouvrement relativement longues que connaît la BERD, ainsi que l'expérience de cette dernière, qui montre qu'il n'existe pas de corrélation entre le niveau des recouvrements effectués et les informations macroéconomiques. Ces taux de pertes en cas de défaillance sont par conséquent considérés comme traduisant toutes les informations prospectives disponibles à la date de rédaction du présent rapport.

### Garants

Lorsque les prêts de la Banque sont garantis intégralement et sans conditions, et que la note de probabilité de défaillance et/ou la note de pertes en cas de défaillance du garant est meilleure que la note de probabilité de défaillance et/ou la note de pertes en cas de défaillance de l'emprunteur, les pertes de crédit attendues sont calculées en se fondant sur les meilleures notes de probabilité de défaillance et de pertes en cas de défaillance entre l'emprunteur et le garant. La comptabilisation par phases reste fondée uniquement sur la probabilité de défaillance de l'emprunteur.

### Exposition au risque de défaillance

L'exposition au risque de défaillance évalue le solde dû au moment de la défaillance. Elle est modélisée pour chaque prêt en prenant en compte tous les flux de trésorerie contractuels attendus (décaissements, annulations, remboursements anticipés et intérêts). L'exposition au risque de défaillance de la Banque prend en compte les flux de trésorerie réels et contractuels, et permet de prévoir les décaissements et les remboursements à venir en fonction de l'expérience propre à la Banque.

---

<sup>29</sup> Fondée sur les notations internes.

## Analyse de sensibilité<sup>30</sup>

Des précisions sont données ci-après sur la sensibilité des provisions de portefeuille aux principales variables utilisées pour déterminer le degré de dépréciation.

Paramètre de risque ajusté	Provision recalculée 2020 en millions d'euros	Variation de la provision 2020 en millions d'euros	Variation de la provision 2020 %	Provision recalculée 2019 en millions d'euros	Variation de la provision 2019 en millions d'euros	Variation de la provision 2019 %
<b>Provisions pour le portefeuille de 2020 (phases 1 et 2)</b>	335	-	-	294	-	-
<b>Modèle de comptabilisation par phases <sup>31</sup></b>						
Ensemble des prêts en phase 1	262	(73)	(22) %	230	(64)	(22) %
Ensemble des prêts en phase 2	669	334	100 %	707	413	140 %
<b>Notes de probabilité de défaillance <sup>32</sup></b>						
Augmentation d'un cran pour l'ensemble des prêts	231	(104)	(31) %	180	(114)	(39) %
Baisse d'un cran pour l'ensemble des prêts	492	157	47 %	448	154	52 %
Augmentation de trois crans pour l'ensemble des prêts	136	(199)	(59) %	76	(218)	(74) %
Baisse de trois crans pour l'ensemble des prêts	1 156	821	245 %	1 170	876	298 %
<b>PIB prévu <sup>33</sup></b>						
Augmentation de 1 % du PIB prévu	322	(13)	(4) %	276	(18)	(7) %
Baisse de 1 % du PIB prévu	352	17	5 %	317	23	8 %
Augmentation de 5 % du PIB prévu	296	(39)	(12) %	238	(56)	(19) %
Baisse de 5 % du PIB prévu	462	127	38 %	436	142	48 %
<b>Pertes en cas de défaillance</b>						
Baisse de 10 % de l'ensemble des prêts	265	(70)	(21) %	218	(76)	(26) %
Augmentation de 10 % de l'ensemble des prêts	405	70	21 %	371	77	26 %
<b>Exposition au risque de défaillance</b>						
Annulation de tous les engagements de crédit non utilisés	311	(24)	(7) %	260	(34)	(12) %
Décaissement sous un mois de tous les engagements de crédit non utilisés	370	35	10 %	328	34	12 %
<b>Taux de probabilité de défaillance – pondération des données propres à la Banque et externes</b>						
Pondération des données propres à la Banque augmentée de 10 %	303	(32)	(10) %	260	(34)	(12) %
Pondération des données propres à la Banque réduite de 10 %	369	34	10 %	330	34	12 %

En ce qui concerne les provisions au titre de la phase 3, une augmentation ou une diminution de 10 points de pourcentage des taux de risques couverts par provision se traduirait par une variation de l'ordre de +/- 160 millions d'euros (2019 : 111 millions).

<sup>30</sup> Aux fins de la présente communication, l'ajustement post-modélisation de 68 millions d'euros est considéré comme une constante, les sensibilités s'appliquant au niveau du modèle de calcul des pertes de crédit attendues.

<sup>31</sup> La moindre modification défavorable du classement dans les différentes phases a un impact sur le provisionnement. Cette sensibilité est due à l'échéance relativement éloignée des actifs sous-jacents, ainsi qu'au classement actuel en phase 1 d'environ 79 % du portefeuille.

<sup>32</sup> L'ajustement des notes de probabilité de défaillance a un effet double : toute modification d'une note de probabilité de défaillance non seulement entraîne une modification du taux de probabilité de défaillance retenu pour le calcul des pertes de crédit attendues, mais peut aussi aboutir à la reclassification d'un prêt dans une autre phase, sachant qu'une baisse de trois crans de la note depuis la constitution est pour la Banque un des principaux motifs de passage en phase 2. Ces deux effets sont ici pris en compte.

<sup>33</sup> La sensibilité relativement faible aux variations de PIB s'explique par la forte instabilité rétrospective de la croissance du PIB dans les économies où investit la Banque, qui se traduit par une importante incertitude concernant les prévisions de PIB. Cette analyse de sensibilité exclut les éventuels effets des passages d'une phase à une autre susceptibles de se produire parallèlement à une évolution des prévisions de PIB.

# Gestion des risques

## Risques financiers

### Gouvernance en matière de risques

La Banque s'est dotée d'un dispositif global d'identification et de gestion des risques qui s'appuie notamment sur des instances de contrôle constituant une « deuxième ligne de défense »<sup>34</sup> indépendante, composée entre autres du Département de la gestion des risques, du Bureau de la déontologie, du Département de l'environnement et de la durabilité, du Département de la finance et du Département de l'évaluation. Le/La Vice-Présidente en charge du risque et de la conformité et Directeurrice principale de la gestion des risques a pour mission de veiller en toute indépendance à la gestion des risques afférents aux activités des Opérations bancaires et de la Trésorerie, et notamment à la mise en œuvre de procédures et d'une structure de gouvernance appropriées, permettant de procéder de manière indépendante à l'identification, à l'évaluation, au suivi et à l'atténuation des risques encourus par la Banque. La supervision des fonctions de contrôle, l'examen de leur rôle et l'évaluation de leur capacité à accomplir leur mission de manière indépendante sont du ressort du Comité d'audit du Conseil d'administration.

Les questions de risque concernant la Banque dans son ensemble, et les politiques et procédures afférentes, relèvent de la compétence du Comité de gestion des risques. Il est présidé par le/la Vice-Présidente en charge du risque et de la conformité et Directeurrice principale de la gestion des risques. Le Comité de gestion des risques rend compte directement au/à la Présidente. Il est chargé de superviser tous les aspects liés aux portefeuilles des Opérations bancaires et de la Trésorerie dans tous les secteurs et tous les pays. Il prodigue des conseils sur les politiques, les initiatives et les contrôles mis en œuvre en matière de gestion des risques. Il a en outre la responsabilité d'approuver les propositions de nouveaux produits soumises par les Opérations bancaires ou la Trésorerie. Ce comité se compose de hauts responsables de la Banque, représentant notamment les Départements de la gestion des risques, de la finance et des opérations bancaires, ainsi que le Bureau des affaires juridiques.

Le/la Responsable du Département de la gestion des risques rend compte directement au/à la Vice-Présidente en charge du risque et de la conformité et Directeurrice principale de la gestion des risques. Il/elle est responsable du bon fonctionnement du département. La Gestion des risques fournit une évaluation indépendante des risques associés à chaque investissement entrepris par la Banque et assure un suivi permanent du portefeuille, afin de contrôler les risques de crédit, de marché et de liquidité encourus et de définir les mesures de gestion des risques à prendre. En outre, elle évalue et propose des solutions permettant de gérer les risques engendrés par les corrélations et les concentrations susceptibles de se produire au sein du portefeuille, et veille à ce que soient mis en place des systèmes et des contrôles appropriés, permettant d'identifier et de gérer les risques opérationnels, à l'échelle de toute la Banque. Elle élabore et actualise la politique de gestion des risques, pour faciliter l'action des Opérations bancaires et de la Trésorerie, et sensibilise aux risques l'ensemble des collaborateurs de la Banque.

Le Département de la gestion des risques est guidé par sa mission, qui consiste à :

- garantir aux parties prenantes que les décisions en matière de risques au sein de la Banque sont pondérées et conformes aux limites convenues en termes de prise de risque, et que des procédures de contrôle rigoureuses sont mises en place et appliquées ; et à
- soutenir la stratégie commerciale de la Banque, notamment en cherchant à maximiser l'impact sur la transition par des conseils efficaces et efficaces en matière de gestion des risques, une démarche critique et des prises de décision.

« Troisième ligne de défense », le Département de l'audit interne est chargé, conformément au Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes, d'apporter de manière indépendante et objective à la Direction et au Conseil d'administration l'assurance que les contrôles internes, la gouvernance de la Banque et les procédures de gestion du risque mis en place pour atténuer les principaux risques auxquels celle-ci est confrontée sont appropriés et efficaces.

### La COVID-19 en 2021<sup>35</sup>

La pandémie de Covid-19 qui se poursuit aura un impact important pour la Banque sur plusieurs plans essentiels. Bien que la plupart des économistes s'attendent désormais à un fort rebond de l'activité dans les économies où opère la Banque, les déplacements continueront probablement d'être perturbés et la vie économique pourrait connaître encore des restrictions pendant une bonne partie de l'année. La BERD pourrait par conséquent rester exposée à plusieurs risques importants en rapport avec la COVID-19, susceptibles d'affecter sa capacité à s'acquitter de son mandat et/ou d'entraîner une forte dégradation de son portefeuille d'investissements.

- Les grandes incertitudes qui pèsent sur le rythme de la reprise et l'évolution de la pandémie risquent de contribuer à une volatilité accrue des marchés d'actions et des changes, accentuant les variations de la juste valeur du portefeuille de participations de la Banque.

<sup>34</sup> La vice-présidence des Opérations bancaires constitue quant à elle la « première ligne de défense », chargée d'identifier et de gérer les risques afférents aux opérations de prêts ou de prises de participations des Opérations bancaires ; le Département de la trésorerie joue le même rôle en matière d'identification et de gestion des risques liés à ses propres opérations.

<sup>35</sup> L'impact sur la Banque de la pandémie de COVID-19 en 2020 est abordé dans la rubrique « Chiffres clés », page 6.

- L'arrêt progressif des mesures de soutien des pouvoirs publics et des programmes moratoires mis en place par les secteurs bancaires dans les différents pays pourrait révéler, pour certaines entreprises et institutions financières, des problèmes de viabilité, affectant la qualité des actifs des Opérations bancaires et augmentant le nombre des prêts improductifs.
- Les changements de comportement des consommateurs face à la pandémie pourraient entraîner une évolution de la demande susceptible de mettre à mal certains modèles opérationnels, en particulier dans les services, avec à la clé une multiplication des cas de défaillance au sein du portefeuille des Opérations bancaires.
- Si les programmes de vaccination ne parviennent pas à maîtriser la pandémie au rythme prévu à l'heure actuelle, les États pourraient décider de prendre des mesures entraînant de nouvelles restrictions économiques, rendant insolvables un certain nombre d'entreprises déjà affaiblies par les restrictions imposées en 2020. Cela pourrait non seulement accroître la part des défaillances dans le portefeuille des Opérations bancaires, mais également avoir de plus vastes répercussions sur la chaîne d'approvisionnement et les conditions d'activité des entreprises. Les clients de la Banque dans très nombreux secteurs seraient alors confrontés à des difficultés.

## Autres risques en 2021

S'ils venaient à se concrétiser, ces risques pourraient affecter la capacité de la Banque à assurer la mission qui est la sienne, et/ou provoqueraient une nette détérioration de son portefeuille. Ces risques, qui permettent de comprendre l'évolution du profil de risques et des expositions de la Banque, font par conséquent l'objet d'un suivi attentif de la part de la Direction.

- Détérioration des relations entre les économies majeures où la Banque opère et leurs principaux partenaires étrangers. Une telle détérioration pourrait entraîner une fragmentation progressive de l'économie régionale et une réduction des échanges, ce qui rendrait plus difficile la conduite de la transition et, plus généralement, l'exécution de la mission de la Banque.
- Problèmes économiques spécifiques à certains pays, au-delà des inquiétudes mondiales relatives à la COVID-19 évoquées plus haut, et/ou net ralentissement des réformes dans un ou plusieurs marchés de première importance pour la Banque, réduisant le champ d'action de cette dernière dans l'exécution de sa mission.
- Escalade de l'instabilité au Moyen-Orient, dont les conséquences se répercuteraient sur la partie méridionale et orientale du bassin méditerranéen (région SEMED) et sur d'autres économies dans lesquelles la Banque investit, accentuant les risques politiques et détériorant le climat des affaires

Tous les risques cités précédemment sont pris en compte dans l'estimation de la dépréciation des actifs de la Banque, via leur impact sur les prévisions de PIB retenues pour le calcul des probabilités de défaillance à un instant T<sup>36</sup>.

La Banque contrôle l'impact des risques liés au climat sur ses opérations et publie un rapport distinct à ce sujet, du Groupe de travail sur la communication financière climatique<sup>37</sup>.

En exécutant sa mission, la Banque s'expose à des risques financiers, aussi bien par ses opérations bancaires que par ses activités de trésorerie, principalement des risques de crédit, de marché, de liquidité et d'ordre opérationnel.

## Sections non auditées

Certaines sections dans le reste du chapitre « Gestion des risques » du présent rapport ne sont pas auditées. Elles font partie des « Autres informations » qui ne sont pas couvertes par l'opinion de l'auditeur indépendant. Ces éléments non audités sont présentés en italiques.

## A. Risque de crédit

Le risque de crédit est la perte que peut subir un portefeuille, soit en raison de la défaillance d'une contrepartie, soit du fait de la détérioration de sa note de crédit. La Banque est également exposée à un risque de concentration, qui peut se présenter lorsqu'une part trop importante du portefeuille est liée à un seul débiteur et/ou à une unique exposition susceptible de se dégrader du fait de sa corrélation avec un événement particulier. Il peut s'agir d'une exposition à des débiteurs dans un même pays ou un même secteur, mais de telles concentrations peuvent également se composer de regroupements ou de sous-ensembles de portefeuilles concernant tel pays ou tel secteur.

La BERD est exposée au risque de crédit par les activités des Opérations bancaires ainsi que de la Trésorerie, parce que les contreparties peuvent faire défaut ou parce que la valeur des investissements de la Banque peut se déprécier. Une évaluation approximative de l'exposition maximale au risque de crédit correspondant aux instruments financiers, tenant compte des engagements non utilisés liés aux prêts et des garanties, figure dans l'état de situation financière (voir note annexe 27, page 85).

Des précisions sur les garanties et autres formes d'atténuation des risques sont données ci-après dans les sections concernant respectivement les Opérations bancaires et la Trésorerie.

<sup>36</sup> Pour plus d'informations, voir la rubrique « Taux de probabilité de défaillance à un instant T » page 30.

<sup>37</sup> Le dernier rapport qui a été publié est disponible en anglais à l'adresse [www.ebrd.com/TCFD-report-2019](http://www.ebrd.com/TCFD-report-2019)

---

## Risque de crédit des Opérations bancaires : gestion

### Projets spécifiques

Le Conseil d'administration de la Banque approuve les principes présidant aux opérations de crédit en vue de l'approbation, de la gestion et de l'examen des risques encourus par les Opérations bancaires. Le Comité d'audit procède périodiquement à un examen de ces principes, qui est ensuite soumis au Conseil d'administration.

Le Comité des opérations étudie tous les projets des Opérations bancaires (opérations de prêts comme de prises de participations) avant qu'ils ne soient soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Présidé par le/la Première Vice-Présidente et Directeurrice des services clients, il réunit les principaux responsables de la Banque, dont le/la Vice-Présidente en charge du risque et de la conformité et Directeurrice principale de la gestion des risques et le/la Responsable du Département de la gestion des risques. Un certain nombre de dispositifs concernant des projets de moindre envergure sont examinés par le Comité d'investissement dans les petites entreprises ou par la Direction, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés et sous la supervision du Comité des opérations. La procédure d'approbation des projets vise à garantir le respect des critères de la Banque en matière de bonne gestion bancaire, d'impact sur la transition et d'additionnalité<sup>38</sup>. Le Comité des opérations approuve, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'administration via le/la Présidente, des projets entrant dans le cadre d'opérations types définies par le Conseil. Il est également chargé d'agrèer les modifications majeures apportées à des opérations en cours.

Le Comité des prises de participation tient lieu de comité de gouvernance pour le portefeuille de participations et rend compte au Comité des opérations. Le Département de la gestion des risques est représenté aussi bien au sein du Comité des prises de participation que du Comité d'investissement dans les petites entreprises.

Le Département de la gestion des risques réalise des analyses de toutes les expositions au sein du portefeuille des Opérations bancaires. Dans le cadre de chacune de ces analyses, il détermine si le profil des risques de l'exposition a changé, recommande des mesures d'atténuation des risques et confirme ou ajuste la note de risque. Il évalue également la juste valeur des investissements sous forme de titres de participation.

### Examen du portefeuille

Le Département de la gestion des risques présente chaque trimestre un rapport sur l'évolution du portefeuille dans son ensemble à la Direction et au Conseil d'administration. Ce rapport résume les principaux facteurs qui influent sur le portefeuille, et analyse et commente les tendances qui se dégagent au sein du portefeuille et de divers portefeuilles secondaires. Il rend également compte du respect de l'ensemble des limites de risque fixées pour le portefeuille.

Le Département de la gestion des risques procède également à intervalles réguliers à des exercices de simulation de crise et à des analyses générales de ses portefeuilles d'investissements, à l'échelle de la Banque (en descendant la chaîne) et au niveau régional (en la remontant), afin d'identifier les risques susceptibles de se présenter et de prendre les mesures d'atténuation nécessaires. La Banque est bien consciente que toute mesure d'atténuation des risques en découlant est conditionnée par les limites géographiques dans lesquelles elle opère.

### Système interne de notation de la BERD

#### *Notes de probabilité de défaillance*

La Banque attribue une note interne de risque à toutes les contreparties (emprunteurs, entreprises dans lesquelles la BERD détient une participation, garants, contreparties d'option de vente et entités souveraines) représentées au sein des portefeuilles des Opérations bancaires et de la Trésorerie. Les notes de risque reflètent la vigueur financière de la contrepartie et prennent en considération tout soutien implicite, par exemple de la part d'un actionnaire important. Les notes s'appliquant aux entités souveraines tiennent compte de celles accordées par les agences de notation externes. Pour les projets présentant un risque souverain, la note générale est la même que la note souveraine. Pour les opérations non souveraines, les notes de probabilité de défaillance sont habituellement plafonnées par la note souveraine, sauf si la Banque a recours à un garant extérieur au pays, qui peut avoir une meilleure note que la note souveraine locale.

---

<sup>38</sup> Pour plus de précisions sur les notions d'impact sur la transition et d'additionnalité, consulter <https://www.ebrd.com/fr/who-we-are/our-values.html>

Le tableau ci-après représente l'échelle de notation interne de la Banque, qui va de 1,0 (le risque le plus faible) à 8,0 (le risque le plus élevé), concernant la probabilité de défaillance et ses correspondances avec la notation externe de Standard & Poor's (S&P). Les références à la notation des risques dans le présent rapport renvoient à la notation de la probabilité de défaillance, sauf mention contraire<sup>39</sup>.

Catégorie de notation du risque selon la BERD	Note de risque appliquée par la BERD	Équivalent en notation externe	Qualification de la catégorie	Catégorie plus générale
1	1,0	AAA	Excellent	
2	1,7	AA+	Très solide	
	2,0 2,3/2,5	AA AA-		
3	2,7	A+	Solide	Catégorie investissement
	3,0	A		
	3,3	A-		
4	3,7	BBB+	Bon	
	4,0	BBB		
	4,3	BBB-		
5	4,7	BB+	Assez bon	Risque de niveau 5
	5,0	BB		
	5,3	BB-		
6	5,7	B+	Faible	Risque de niveau 6
	6,0	B		
	6,3	B-		
7	6,7	CCC+	Attention particulière	Risque de niveau 7
	7,0	CCC		
	7,3	CCC-/CC/C		
8	8,0	D	Improductif	Prêts improductifs/actifs douteux

### Pertes en cas de défaut

La Banque note les taux de pertes en cas de défaillance sur une échelle de 3 % à 100 %, selon le rang de l'instrument dans lequel elle a investi<sup>40</sup>.

### Prêts improductifs

#### Définition du prêt improductif

Un actif est improductif lorsque le client est considéré comme défaillant. Aux fins de la communication financière, la Banque définit un actif comme étant défaillant soit lorsque l'emprunteur a un arriéré de paiement de 90 jours ou plus vis-à-vis d'un créancier important, soit lorsque le Département de la gestion des risques considère peu probable que la contrepartie paie ses obligations de crédit en totalité, sans que la Banque ait à recourir à des actions telles que la réalisation de la sûreté (si elle en détient)<sup>41</sup>.

#### Méthodologie de provisionnement

Une provision particulière est réalisée pour tous les prêts improductifs comptabilisés sur la base du coût amorti. La provision correspond au montant de la perte anticipée, selon plusieurs scénarios pondérés en fonction des probabilités, c'est-à-dire à la différence entre le montant dû par le client et le recouvrement attendu. Le montant du recouvrement attendu est égal à l'estimation des futurs flux de trésorerie, actualisée en fonction du taux d'intérêt effectif d'origine du prêt. Concernant les prêts improductifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou des autres éléments du résultat global, la juste valeur du prêt équivaut au montant du recouvrement attendu ainsi calculé.

#### Provisionnement propre aux phases 1 et 2

Au sein du portefeuille productif valorisé au coût amorti, des provisions sont constituées pour refléter les pertes de crédit attendues. Leurs montants se fondent sur les taux de probabilité de défaillance associés aux notes attribuées à chaque contrepartie, les paramètres de pertes en cas de défaillance dépendant du rang du produit, du taux d'intérêt effectif du prêt et de l'exposition au risque de défaillance.

### Risque de crédit des Opérations bancaires : 2020

Le risque total lié aux prêts des Opérations bancaires (actifs d'exploitation après ajustement pour variation de la juste valeur mais avant provisionnement) a augmenté au cours de l'exercice, atteignant 28,6 milliards d'euros au 31 décembre 2020, contre 27,0 milliards au

<sup>39</sup> Les probabilités de défaillance sur la durée du cycle associées à ces notes de risque sont résumées au sous-chapitre « Estimations comptables critiques », page 29.

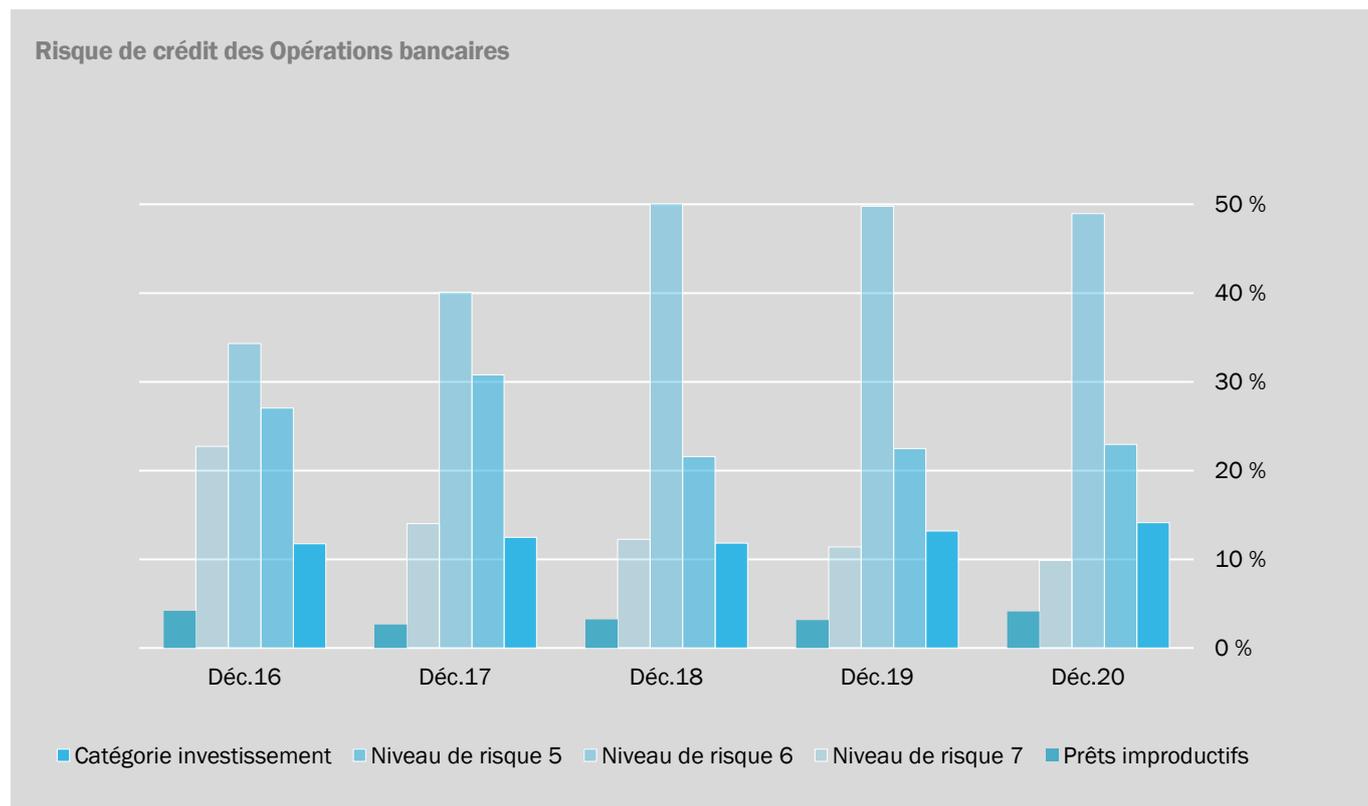
<sup>40</sup> Pour plus de précisions concernant les taux de pertes en cas de défaut, voir le sous-chapitre « Estimations comptables critiques », page 29.

<sup>41</sup> Pour plus d'informations, voir le chapitre « Principes comptables », page 19.

31 décembre 2019. Le montant total du portefeuille de prêts signés et des garanties des Opérations bancaires a progressé, s'établissant à 42,3 milliards d'euros au 31 décembre 2020, contre 39,9 milliards au 31 décembre 2019.

Le profil moyen du portefeuille de créances en termes de crédit s'est amélioré en 2020, la note de probabilité de défaillance moyenne pondérée reculant à 5,67 (2019 : 5,68). Ce recul reflète en grande partie la bonne qualité de crédit des contrats signés en 2020.

La concentration des prêts associés à un niveau de risque 7 (notés de 6,7 à 7,3) a diminué, reculant de 11,4 % à 9,9 %. Ils représentent actuellement en valeur absolue 4,2 milliards d'euros (2019 : 4,6 milliards). Cette baisse des prêts classés à un niveau de risque 7 est partiellement due au passage en prêts improductifs de certaines des expositions les plus fragiles.



Les prêts improductifs<sup>42</sup> ont considérablement augmenté en 2020, atteignant 1,6 milliard d'euros en fin d'exercice, soit 5,5 % des actifs d'exploitation (2019 : 1,2 milliard, soit 4,5 %). En termes nets, les passages en pertes et profits se sont inscrits à 194 millions d'euros en 2020 (2019 : 14 millions). Le taux des risques couverts par provision dans le cadre de la phase 3 a baissé, reculant de 57 % en 2019 à 52 % en 2020<sup>43</sup>.

<sup>42</sup> Parmi les prêts improductifs figurent les prêts dépréciés sur la base du coût amorti, représentant 1,6 milliard d'euros (2019 : 1,1 milliard), et les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au coût d'origine de 33 millions d'euros (2019 : 71 millions), mais aucun prêt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (comme en 2019).

<sup>43</sup> Le taux des risques couverts par provision dans le cadre de la phase 3 correspond au ratio entre cette provision et les actifs d'exploitation constitués par des prêts sur la base du coût amorti. Pour un rapprochement des variations des provisions au titre de la phase 3 en cours d'exercice, voir la note annexe 10, page 72.

Les prêts en difficulté restructurés<sup>44</sup> ont plus que doublé du fait des reports de paiement accordés en raison de la COVID-19<sup>45</sup>, atteignant un montant de 1,0 milliard d'euros, soit 3,5 % des actifs d'exploitation à la fin de l'exercice 2020 (2019 : 0,5 milliard, soit 1,8 %). Des modifications ont été apportées en 2020 à de nouveaux prêts en difficulté restructurés représentant 0,8 milliard d'euros (2019 : 0,1 milliard), ces modifications n'ayant entraîné ni gains ni pertes (comme en 2019). Des prêts en difficulté restructurés correspondant à 0,1 milliard d'euros sont repassés de phase 2 en phase 1 en 2020 (2019 : néant).

	2020 en millions d'euros	2019 en millions d'euros
<b>Variation des prêts improductifs<sup>46</sup></b>		
Solde d'ouverture	1 209	1 176
Remboursements	(194)	(206)
Passage en pertes et profits	(194)	(14)
Nouveaux actifs douteux	864	306
Actifs n'étant plus douteux	(59)	(66)
Autres variations	(29)	13
Solde de clôture	1 597	1 209

## Prêts sur la base du coût amorti

Afin de calculer la dépréciation conformément à la norme IFRS 9, les prêts sur la base du coût amorti sont répartis selon trois phases<sup>47</sup>.

- Phase 1 : Chaque prêt est classé, lors de sa constitution, en phase 1. La dépréciation est calculée pour cette phase sur la base du portefeuille. Elle est égale au montant des pertes de crédit attendues pour ces actifs à un horizon de 12 mois.
- Phase 2 : Les prêts pour lesquels le risque de crédit a sensiblement augmenté depuis leur constitution, mais qui restent productifs, sont regroupés en phase 2. La dépréciation est calculée pour cette phase sur la base du portefeuille. Elle est égale au montant des pertes de crédit attendues sur la totalité de la durée de vie de ces actifs.
- Phase 3 : Les prêts pour lesquels il existe des indications spécifiques de dépréciation sont regroupés en phase 3. Dans cette phase, les pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie des actifs sont calculées individuellement, pour chaque actif.

Les tableaux ci-après analysent les investissements sous forme de prêts réalisés par les Opérations bancaires et les provisions pour dépréciation correspondantes constituées pour chacune des notes de risque internes de la Banque.

Catégorie de notation du risque	Valeur comptable sur la base du coût amorti					Dépréciation			Total net de dépréciation	
	Phase 1 en millions d'euros	Phase 2 en millions d'euros	Phase 3 caractère douteux en millions d'euros	Total en millions d'euros	Total %	Phase 1 en millions d'euros	Phase 2 en millions d'euros	Phase 3 caractère douteux en millions d'euros	Total net de dépréciation en millions d'euros	Couverture par provisions pour dépréciation %
3 : Solide	564	68	-	632	2,4	-	-	-	632	-
4 : Bon	2 650	468	-	3 118	12,0	(2)	(4)	-	3 112	0,2
5 : Assez bon	5 273	587	-	5 860	22,5	(9)	(6)	-	5 845	0,3
6 : Faible	10 612	1 518	-	12 130	46,7	(96)	(59)	-	11 975	1,3
7 : Attention particulière	1 577	1 135	-	2 712	10,4	(66)	(93)	-	2 553	5,9
8 : Improductif <sup>48</sup>	-	-	1 564	1 564	6,0	-	-	(806)	758	51,5
	20 676	3 776	1 564	26 016	100,0	(173)	(162)	(806)	24 875	

<sup>44</sup> Définis en tant que prêts dont l'une des principales conditions a été modifiée du fait des difficultés financières de l'emprunteur et qui seraient probablement devenus, à défaut de telles modifications, des prêts à caractère douteux.

<sup>45</sup> Pour plus d'informations sur ce point et sur d'autres mesures opérationnelles liées à la COVID-19, voir la rubrique consacrée à l'impact de la pandémie en 2020, page 6.

<sup>46</sup> Y compris les prêts à la juste valeur qui ne sont pas associés à des provisions spécifiques.

<sup>47</sup> Pour plus d'informations concernant l'évaluation par phases, voir le sous-chapitre « Principes comptables et jugements d'importance significative », page 20.

<sup>48</sup> Ce ratio de prêts douteux sur la base du coût amorti est fondé sur la valeur comptable figurant dans l'état de situation financière plutôt que sur les actifs d'exploitation. Le total des prêts improductifs, y compris les prêts à la juste valeur, représentait 5,5 % des actifs d'exploitation (2019 : 4,5 %).

Au 31 décembre 2019	Valeur comptable sur la base du coût amorti					Dépréciation			Total net de dépréciation	
	Phase 1 en millions d'euros	Phase 2 en millions d'euros	Phase 3 caractère douteux en millions d'euros	Total en millions d'euros	Total %	Phase 1 en millions d'euros	Phase 2 en millions d'euros	Phase 3 caractère douteux en millions d'euros	Total net de dépréciation en millions d'euros	Couverture par provisions pour dépréciation %
2 : Très solide	-	1	-	1	-	-	-	-	1	-
3 : Solide	677	2	-	679	2,8	-	-	-	679	-
4 : Bon	1 984	415	-	2 399	9,9	(1)	(3)	-	2 395	0,2
5 : Assez bon	4 840	369	-	5 209	21,6	(6)	(2)	-	5 201	0,2
6 : Faible	10 859	1 003	-	11 862	49,3	(88)	(27)	-	11 747	1,0
7 : Attention particulière	1 634	1 196	-	2 830	11,7	(67)	(100)	-	2 663	5,9
8 : Improductif	-	-	1 138	1 138	4,7	-	-	(652)	486	57,3
	19 994	2 986	1 138	24 118	100,0	(162)	(132)	(652)	23 172	

Fin 2020, les prêts exigibles mais non douteux représentaient un montant de 10 millions d'euros (2019 : 39 millions d'euros). Les prêts exigibles depuis 30 jours au maximum représentaient un montant de 3 millions d'euros (2019 : 25 millions) ; 7 millions d'euros étaient dus depuis plus de 30 jours mais moins de 90 jours (2019 : 14 millions).

Au 31 décembre 2020, la Banque avait mis en place, pour ses actifs d'exploitation sous forme de prêts, des mécanismes de sûreté à concurrence de 8,4 milliards d'euros (2019 : 8,7 milliards d'euros). Bien que ces mécanismes soient généralement illiquides et que leur valeur soit étroitement corrélée aux performances des actifs d'exploitation sous forme de prêts correspondants, ils confèrent à la Banque des droits et un pouvoir de négociation qui permettent d'atténuer le risque de crédit global. La BERD a également bénéficié des garanties et des systèmes de partage des risques que procurent les fonds spéciaux et les fonds de coopération (voir note annexe 30 : « Parties liées », page 90), ce qui a permis un rehaussement du crédit d'environ 101 millions d'euros à la fin de l'année (2019 : 106 millions).

### Prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Le tableau ci-après analyse les prêts de la Banque désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour chacune de ses notes de risque internes. Il n'y avait aucun prêt détenu à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en phase 3, comme en 2019.

Catégorie de notation du risque	Juste valeur 2020			Juste valeur 2019		
	Phase 1 en millions d'euros	Phase 2 en millions d'euros	Total en millions d'euros	Phase 1 en millions d'euros	Phase 2 en millions d'euros	Total en millions d'euros
3 : Solide	209	-	209	215	-	215
4 : Bon	597	-	597	594	-	594
5 : Assez bon	690	5	695	899	6	905
6 : Faible	478	81	559	449	64	513
7 : Attention particulière	214	6	220	215	52	267
<b>Au 31 décembre</b>	<b>2 188</b>	<b>92</b>	<b>2 280</b>	<b>2 372</b>	<b>122</b>	<b>2 494</b>

### Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net

Le tableau ci-après analyse les prêts de la Banque désignés à la juste valeur par le biais du résultat net pour chacune de ses notes de risque internes.

Catégorie de notation du risque	Juste valeur 2020 en millions d'euros	Juste valeur 2019 en millions d'euros
5 : Assez bon	66	77
6 : Faible	131	214
7 : Attention particulière	111	108
8 : Improductif	11	10
<b>Au 31 décembre</b>	<b>319</b>	<b>409</b>

## Engagements non utilisés liés aux prêts et garanties

Le tableau ci-après analyse les engagements non utilisés et les garanties de la Banque concernant les prêts pour chacune de ses notes de risque internes.

Catégorie de notation du risque	Engagements non utilisés 2020 en millions d'euros	Garanties 2020 en millions d'euros	Engagements non utilisés 2019 en millions d'euros	Garanties 2019 en millions d'euros
2 : Très solide	15	-	-	-
3 : Solide	82	-	107	-
4 : Bon	1 316	18	1 257	19
5 : Assez bon	3 015	135	2 788	93
6 : Faible	6 599	1 244	6 425	849
7 : Attention particulière	959	164	1 117	219
8 : Improductif	137	20	49	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>12 123</b>	<b>1 581</b>	<b>11 743</b>	<b>1 180</b>

La Banque pose généralement des conditions qui doivent être satisfaites avant de procéder à d'autres décaissements de prêts. En outre, pour les projets notés 8 en termes de risque, il est peu probable que les engagements soient versés sans assurances supplémentaires d'une future amélioration de la qualité de crédit.

## Risque de crédit des Opérations bancaires : concentration

### Concentration par pays

Le tableau ci-après ventile les principales expositions au risque de crédit des Opérations bancaires à leur valeur comptable par pays. La Banque présente généralement une bonne diversification par pays, hormis ses concentrations en Turquie, en Égypte et en Ukraine, qui correspondent respectivement à 16,4 %, 7,7 % et 7,2 % des prêts utilisés (voir le tableau ci-après) et respectivement à 13,9 %, 9,6 % et 8,9 % de l'ensemble des prêts et garanties de la Banque, y compris non utilisés. Cependant, le modèle opérationnel de la Banque ayant par nature une orientation régionale, certains groupes de pays où elle opère sont fortement corrélés.

Pays	Prêts 2020 en millions d'euros	Engagements non utilisés liés aux prêts et garanties 2020 en millions d'euros	Total 2020 en millions d'euros	Prêts 2019 en millions d'euros	Engagements non utilisés liés aux prêts et garanties 2019 en millions d'euros	Total 2019 en millions d'euros
Albanie	522	314	836	402	298	700
Arménie	229	98	327	216	64	280
Azerbaïdjan	979	133	1 112	1 033	289	1 322
Bélarus	556	428	984	419	459	878
Bosnie-Herzégovine	654	620	1 274	554	651	1 205
Bulgarie	714	94	808	812	23	835
Chypre	7	137	144	10	66	76
Croatie	580	138	718	618	149	767
Égypte	2 195	1 864	4 059	1 843	2 134	3 977
Estonie	130	63	193	80	-	80
Fédération de Russie	187	17	204	381	23	404
Géorgie	682	649	1 331	687	269	956
Grèce	1 498	353	1 851	1 051	433	1 484
Hongrie	461	-	461	411	-	411
Jordanie	699	214	913	777	212	989
Kazakhstan	1 589	838	2 427	1 685	917	2 602
Kosovo	143	234	377	125	238	363
Lettonie	129	2	131	136	2	138
Liban	162	31	193	224	73	297
Lituanie	239	-	239	204	7	211
Macédoine du Nord	365	463	828	306	550	856
Maroc	1 056	499	1 555	599	370	969
Moldova	209	361	570	147	426	573
Mongolie	581	161	742	691	48	739
Monténégro	254	174	428	252	94	346
Ouzbékistan	267	840	1 107	129	834	963
Pologne	2 269	373	2 642	2 007	284	2 291
République kirghize	95	62	157	121	74	195
République slovaque	531	28	559	459	72	531
République tchèque	-	-	-	1	-	1
Roumanie	1 331	240	1 571	1 229	299	1 528
Serbie	1 925	512	2 437	1 566	560	2 126
Slovénie	208	25	233	207	-	207
Tadjikistan	173	275	448	175	198	373
Tunisie	223	543	766	313	325	638
Turquie	4 682	1 189	5 871	4 956	785	5 741
Turkménistan	42	11	53	38	7	45
Ukraine	2 049	1 721	3 770	2 157	1 690	3 847
<b>Au 31 décembre</b>	<b>28 615</b>	<b>13 704</b>	<b>42 319</b>	<b>27 021</b>	<b>12 923</b>	<b>39 944</b>

## Concentration par secteur

Le tableau ci-après présente les principales expositions au risque de crédit des Opérations bancaires à leur valeur comptable en fonction du secteur du projet. Le portefeuille est dans l'ensemble bien diversifié, avec une concentration sectorielle notable uniquement dans les dépôts et crédits (bancaires), dans l'électricité et l'énergie, ainsi que dans les transports.

	Prêts 2020 en millions d'euros	Engagements non utilisés liés aux prêts et garanties 2020 en millions d'euros	Total 2020 en millions d'euros	Prêts 2019 en millions d'euros	Engagements non utilisés liés aux prêts et garanties 2019 en millions d'euros	Total 2019 en millions d'euros
Agro-industries	2 138	421	2 559	2 007	447	2 454
Dépôts et crédits (bancaires)	6 633	1 801	8 434	5 649	1 459	7 108
Télécommunications, médias et technologie	539	131	670	474	59	533
Assurances, retraites, fonds communs de placement	33	11	44	42	9	51
Financement par crédit-bail	611	64	675	618	114	732
Industries manufacturières et services	2 800	489	3 289	2 830	415	3 245
Infrastructures municipales et environnementales	2 671	3 396	6 067	2 148	3 168	5 316
Ressources naturelles	1 511	581	2 092	1 754	680	2 434
Crédits (non bancaires)	616	152	768	605	111	716
Électricité et énergie	6 183	2 893	9 076	6 105	2 553	8 658
Immobilier et tourisme	714	108	822	696	99	795
Transports	4 166	3 657	7 823	4 093	3 809	7 902
Non souverains	23 482	5 461	28 943	22 251	5 130	27 381
Souverains	5 133	8 243	13 376	4 770	7 793	12 563
<b>Au 31 décembre</b>	<b>28 615</b>	<b>13 704</b>	<b>42 319</b>	<b>27 021</b>	<b>12 923</b>	<b>39 944</b>

## Concentration par contrepartie

En ce qui concerne l'exposition aux contreparties non souveraines des Opérations bancaires, la Banque a fixé un plafond nominal et des limites en fonction des risques. L'exposition maximale (après transfert des risques) à un groupe économique non souverain était de 517 millions d'euros fin 2020 (2019 : 550 millions).

## Risque de crédit de la Trésorerie : gestion

Les principaux paramètres de risque pour les activités de financement, de gestion des avoirs en espèces, de gestion de bilan et de prise de risques concernant les liquidités sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration et formulés dans un document portant sur les règles de trésorerie et la politique en matière de liquidités : Treasury Authority and Liquidity Policy (TALP). C'est en application de ce document que le Conseil d'administration délègue d'une part au/à la Vice-Présidente et Directeurrice financière le pouvoir de gérer, et d'autre part au/à la Vice-Présidente en charge du risque et de la conformité et Directeurrice principale de la gestion des risques, le pouvoir d'identifier, de mesurer, de suivre et d'atténuer les risques encourus par la Trésorerie. Le document TALP traite à la fois de tous les aspects des activités de la Trésorerie qui comportent des risques financiers, et des activités que mène le Département de la gestion des risques pour identifier, mesurer, gérer et atténuer ces risques. En outre, des règles de procédure concernant la trésorerie et les liquidités (Treasury Authority and Liquidity Procedures) approuvées par le/la Vice-Présidente en charge du risque et de la conformité et Directeurrice principale de la gestion des risques encadrent les aspects opérationnels de la prise de risques par la Trésorerie, ainsi que les processus et procédures de gestion des risques correspondants.

*Les contreparties et les investissements admissibles de la Trésorerie sont normalement notés en interne de 1,0 à 4,0 (ce qui correspond à peu près aux notes de AAA à BBB de S&P), à l'exception des contreparties approuvées pour les opérations en monnaie locale dans les économies où la BERD investit. De telles opérations aident la Banque à accorder des financements en monnaie locale à des clients du Département des opérations bancaires et à développer les marchés financiers locaux. Lorsque la solvabilité d'un émetteur ou d'une contrepartie se détériore au point de passer sous la norme d'acceptabilité des risques existants, les Départements de la gestion des risques et de la trésorerie recommandent de prendre des mesures qu'ils soumettent à l'approbation du/de la Vice-Présidente en charge du risque et de la conformité et Directeurrice de la gestion des risques, ainsi que du/de la Vice-Présidente, Directeurrice financière.*

Les règles de procédure concernant la trésorerie et les liquidités précisent la note minimale de crédit interne et l'échéance maximale envisageables par type de contrepartie admissible, ainsi que les plafonds de crédit maximum autorisé en fonction de la note. Pour chaque contrepartie, le plafond de crédit autorisé par le Département de la gestion des risques peut être inférieur et/ou l'échéance autorisée peut être réduite par rapport aux plafonds fixés par les règles de procédure concernant la trésorerie et les liquidités, en fonction de l'évolution attendue de sa note de crédit à moyen terme, ou de considérations sectorielles. Les plafonds s'appliquent aux différents produits de la

Trésorerie admissibles pour les contreparties autorisées, l'évaluation de ces expositions étant corrigée des risques. Toutes les lignes de crédit liées aux contreparties et aux investissements sont suivies et révisées au moins chaque année par le Département de la gestion des risques.

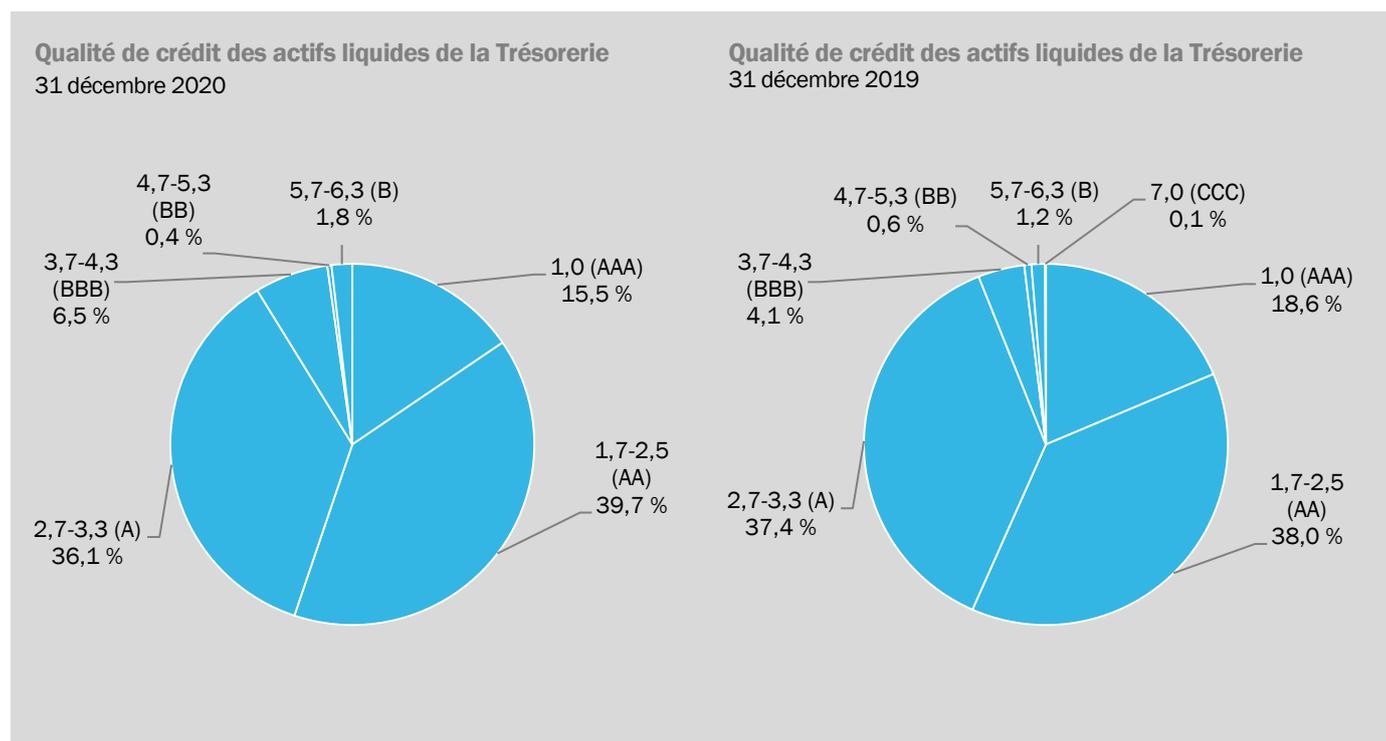
Pour mesurer les risques de crédit du portefeuille de la Trésorerie, la Banque utilise une technique de simulation de Monte-Carlo qui fournit, avec un degré élevé de certitude et pour chaque contrepartie, les risques maximaux et leur évolution dans le temps. Cette mesure concerne tous les types de transaction et se fonde respectivement, pour chaque contrepartie, sur l'échéance de transaction la plus éloignée. Les risques futurs potentiels (RFP) sont calculés et contrôlés chaque jour par rapport à des limites de crédit autorisées, les exceptions étant soumises pour approbation au niveau hiérarchique pertinent. En outre, une limite de la valeur exposée au risque en cas de défaillance (VaRD)<sup>49</sup>, équivalant à 10 % du capital disponible de la Banque, s'applique au risque de crédit global encouru par la Banque dans le cadre des transactions de la Trésorerie<sup>50</sup>.

Les techniques d'atténuation des risques (comme la remise de garanties) et les instruments de transfert des risques réduisent le risque de crédit calculé. Par exemple, les annexes de soutien au crédit ISDA (Association internationale des swaps et dérivés) pour les transactions sur instruments dérivés de gré à gré ramènent les RFP/VaRD dans la limite des garanties escomptées.

### Risque de crédit de la Trésorerie : actifs liquides

La valeur comptable des actifs liquides de la Trésorerie s'établissait à 31,7 milliards d'euros au 31 décembre 2020 (2019 : 32,0 milliards)<sup>51</sup>.

La notation interne des contreparties de la Trésorerie et des risques souverains est revue au moins une fois par an et modulée en conséquence. Globalement, la note de probabilité de défaillance moyenne pondérée par la valeur comptable des actifs liquides de la Trésorerie est restée stable dans l'ensemble et s'établissait à 2,45 au 31 décembre 2020 (2019 : 2,36).



<sup>49</sup> Calculée avec un niveau de confiance de 99,99 % à un horizon d'un an.

<sup>50</sup> Le capital disponible correspond au total des fonds propres, moins les sommes allouées au Fonds de coopération technique pour la région SEMED. Voir note annexe 26, page 84, pour plus de précisions.

<sup>51</sup> Les actifs liquides de la Trésorerie sont constitués de placements et créances sur les établissements de crédit, et de titres de créance.

## Placements et créances sur les établissements de crédit

Le tableau ci-après analyse les placements et créances de la Banque sur les établissements de crédit pour chacune de ses notes de risque internes.

Catégorie de notation du risque	2020 en millions d'euros	2019 en millions d'euros
1: Excellent	323	-
2: Très solide	7 662	6 863
3: Solide	9 282	10 404
4: Bon	1 098	865
5: Assez bon	74	157
6: Faible	251	55
7: Attention particulière	-	24
<b>Au 31 décembre</b>	<b>18 690</b>	<b>18 368</b>

Au 31 décembre 2020, il n'existait ni placement ni créance sur les établissements de crédit qui soit exigible ou à caractère douteux (2019 : néant).

## Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Le tableau ci-après analyse les titres de créance de la Banque à la juste valeur par le biais du résultat net pour chacune de ses notes de risque internes.

Catégorie de notation du risque	2020 en millions d'euros	2019 en millions d'euros
1: Excellent	112	509
2: Très solide	105	215
3: Solide	168	228
4: Bon	978	465
5: Assez bon	44	45
6: Faible	334	327
<b>Au 31 décembre</b>	<b>1 741</b>	<b>1 789</b>

Aucun titre de créance désigné à la juste valeur n'était exigible en 2020 (2019 : néant).

## Titres de créance sur la base du coût amorti

Le tableau ci-après analyse les titres de créance de la Banque sur la base du coût amorti pour chacune de ses notes de risque internes.

Catégorie de notation du risque	2020 en millions d'euros	2019 en millions d'euros
1: Excellent	4 456	5 458
2: Très solide	4 510	5 049
3: Solide	2 277	1 333
<b>Au 31 décembre</b>	<b>11 243</b>	<b>11 840</b>

Aucun titre de créance sur la base du coût amorti n'était exigible en 2020 (2019 : néant).

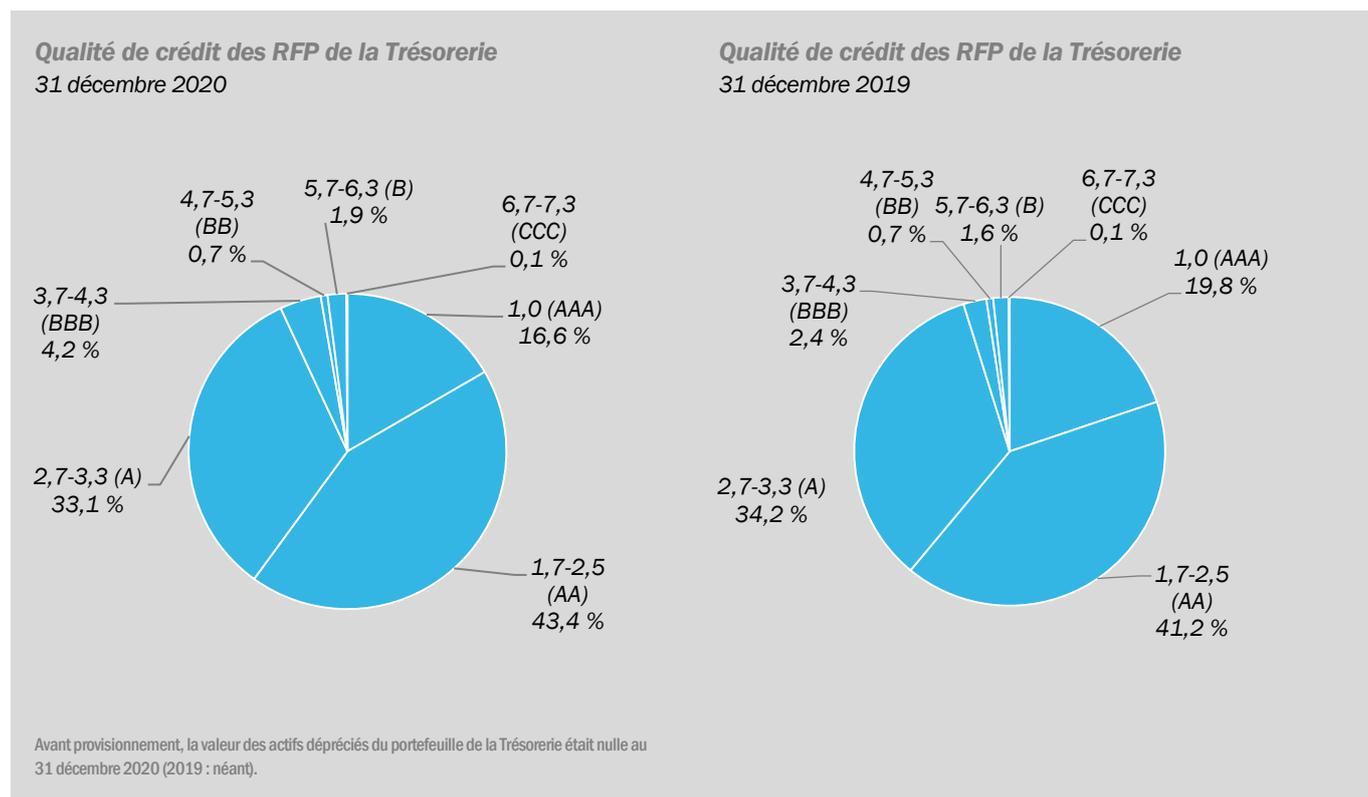
## Risque de crédit de la Trésorerie

Outre des actifs liquides, le portefeuille de la Trésorerie comporte des produits tels que les swaps négociés sur le marché de gré à gré ou les contrats à terme de gré à gré. Le calcul des RFP permet de déterminer le risque futur pendant toute la durée de la transaction ou, dans le cas de portefeuilles de créances garanties, pendant les périodes de dénouement correspondantes. Cette démarche est particulièrement importante pour la Trésorerie dans le cas de ses opérations de mise/prise en pension et de ses produits de couverture, tels que les swaps négociés sur le marché de gré à gré ou les contrats à terme de gré à gré. Le calcul des RFP prend en compte la réduction de l'exposition aux contreparties par des mesures classiques d'atténuation du risque, comme les opérations de remise de garanties. Le Département de la gestion des risques peut ainsi avoir au jour le jour une vision globale de l'exposition associée à l'ensemble des produits de la Trésorerie (y compris les disponibilités), par rapport au plafond fixé pour chaque contrepartie. *Alors que les RFP mesurent le risque de défaillance, les calculs de VaRD s'appuient sur la simulation des défaillances des contreparties. La VaRD mesure, avec un degré de certitude élevé (99,99 %), le montant maximal du total des pertes pour défaillance susceptibles d'être enregistrées par la Trésorerie à un horizon d'un an.*

*Les RFP de la Trésorerie s'établissaient à 29,9 milliards d'euros au 31 décembre 2020 (2019 : 30,9 milliards), alors que la VaRD était de 1,3 milliard d'euros à la même date (2019 : 1,3 milliard).*

En 2020, le Département de la trésorerie a continué de maintenir en moyenne un faible risque de crédit, en investissant des liquidités dans des actifs souverains notés AAA et dans d'autres actifs très bien notés, ce qui se traduit par une note élevée et stable de la probabilité de défaillance moyenne pondérée du portefeuille, calculée via les RFP. Cette note atteignait 2,39 au 31 décembre 2020 (2019 : 2,32).

Une très faible part des expositions de la Trésorerie est inférieure à la catégorie investissement<sup>52</sup>, soit environ 2,6 % au 31 décembre 2020 (2019 : 2,4 %). Ces expositions se composent du petit volant d'actifs en monnaie locale détenu par des contreparties des économies où la Banque investit.



## Instruments dérivés

La Banque se sert d'instruments dérivés à différentes fins au sein du portefeuille des Opérations bancaires et dans le cadre des activités de la Trésorerie. Dans le portefeuille de participations des Opérations bancaires, des contrats d'option sont négociés à titre privé avec des tiers pour offrir à la Banque des possibilités de désengagement concernant bon nombre de ses titres de participation non cotés. Les Opérations bancaires détiennent également, pour couvrir leurs risques de marché, un portefeuille de swaps de taux d'intérêt conclus avec des clients. Les Opérations bancaires concluent en outre un petit nombre de swaps de devises avec des clients bénéficiaires de prêts pour les aider à gérer leurs risques de marché, qui sont entièrement couverts. Dans le cadre des activités de la Trésorerie, le recours à des instruments dérivés négociés en bourse ou sur le marché de gré à gré a essentiellement pour but de couvrir les risques de taux d'intérêt et de change découlant de l'ensemble des activités de la Banque. L'analyse des tendances du marché, dont les instruments dérivés sont l'expression, entre également dans le cadre des activités de la Trésorerie (dans les strictes limites concernant le risque de marché décrites page 49), tandis que les transactions par lesquelles la Banque se refinance sur les marchés financiers font généralement l'objet de swaps à taux variable avec des dérivés.

Les risques sur dérivés sont rapprochés de ceux qui découlent de tous les autres instruments soumis aux mêmes facteurs de risques sous-jacents, le tout étant subordonné à des limites globales en termes de risques de marché et de crédit, ainsi qu'à des tests de résistance. De plus, la Banque accorde son attention aux risques propres à l'utilisation des dérivés, par exemple en contrôlant la volatilité des options.

<sup>52</sup> Soit celles notées BB+/Ba1/BB+ ou moins.

Le tableau ci-après indique la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés que la Banque détenait au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019.

	Actifs 2020 en millions d'euros	Passifs 2020 en millions d'euros	Total 2020 en millions d'euros	Actifs 2019 en millions d'euros	Passifs 2019 en millions d'euros	Total 2019 en millions d'euros
<b>Dérivés du portefeuille non désignés comme couvertures</b>						
<b>Produits de devises de gré à gré</b>						
Swaps de devises	372	(163)	209	249	(126)	123
Opérations en devises au comptant et à terme	33	(500)	(467)	49	(189)	(140)
	405	(663)	(258)	298	(315)	(17)
<b>Produits de taux d'intérêt de gré à gré</b>						
Swaps de taux d'intérêt	232	(462)	(230)	172	(311)	(139)
<b>Instruments dérivés des Opérations bancaires</b>						
Juste valeur des dérivés sur actions détenus au titre du portefeuille des Opérations bancaires	200	(102)	98	202	(142)	60
<b>Total des dérivés du portefeuille non désignés comme couvertures et des dérivés des Opérations bancaires</b>	<b>837</b>	<b>(1 227)</b>	<b>(390)</b>	<b>672</b>	<b>(768)</b>	<b>(96)</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>						
<b>Dérivés désignés comme couvertures en juste valeur</b>						
Swaps de taux d'intérêt	1 305	(296)	1 009	1 156	(194)	962
Swaps croisés taux-devises	1 557	(1 164)	393	1 620	(857)	763
Instruments dérivés intégrés <sup>53</sup>	1 331	(45)	1 286	852	(116)	736
	4 193	(1 505)	2 688	3 628	(1 167)	2 461
<b>Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie</b>						
Contrats à terme sur devises	-	(1)	(1)	-	-	-
<b>Total des dérivés détenus pour couverture</b>	<b>4 193</b>	<b>(1 506)</b>	<b>2 687</b>	<b>3 628</b>	<b>(1 167)</b>	<b>2 461</b>
<b>Total des dérivés au 31 décembre</b>	<b>5 030</b>	<b>(2 733)</b>	<b>2 297</b>	<b>4 300</b>	<b>(1 935)</b>	<b>2 365</b>

Le tableau ci-après analyse les actifs financiers dérivés de la Banque pour chacune de ses catégories internes de notation des risques.

Catégorie de notation du risque	2020 en millions d'euros	2019 en millions d'euros
1 : Excellent	1 332	852
2 : Très solide	1 650	1 550
3 : Solide	1 641	1 527
4 : Bon	83	128
5 : Assez bon	188	154
6 : Faible	117	75
7 : Attention particulière	17	14
8 : Improductif	2	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>5 030</b>	<b>4 300</b>

Aucun actif financier dérivé n'était exigible en 2020 (2019 : néant).

La juste valeur des instruments dérivés intègre une baisse nette de la valorisation de 17 millions d'euros, imputable aux ajustements pour facteurs de coûts de crédit et de financement au niveau du portefeuille des contreparties susceptibles d'influencer le prix des dérivés dans le cadre d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale (2019 : baisse de 4 millions d'euros).

La valorisation des instruments dérivés comporte également une valeur négative globale pour la Banque de 17 millions d'euros (2019 : 14 millions), imputable aux ajustements effectués en fonction de facteurs de type « moins cher à livrer » (*cheapest-to-deliver*, CTD), afin de refléter la valeur correspondant aux conditions de la remise de garanties prévues dans les annexes de soutien au crédit (*Credit Support Annex*, CSA) des accords conclus par la Banque.

Afin de gérer les risques de crédit liés aux opérations de gré à gré sur instruments dérivés<sup>54</sup>, la Banque a pour principe d'approuver individuellement, à l'avance, chaque contrepartie et de vérifier régulièrement si chacune d'elles remplit les conditions requises en termes de solvabilité et d'éligibilité. Des limites concernant les instruments dérivés sont intégrées dans les limites générales de crédit appliquées aux contreparties. Les transactions sur instruments dérivés de gré à gré ne s'effectuent généralement qu'avec les contreparties les plus solvables, qui bénéficient au minimum de l'équivalent en interne de la note « BBB ». En outre, la BERD s'attache tout particulièrement à

<sup>53</sup> Lorsqu'un passif financier comptabilisé sur la base du coût amorti comporte un dérivé intégré d'une nature économique différente de celle de l'instrument hôte, ce dérivé intégré est scindé et évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Tous les dérivés ainsi scindés par la Banque sont intégrés dans les « Dettes représentées par un titre ».

<sup>54</sup> Cela n'inclut pas les options négociées qui sont associées à des titres de participation.

atténuer les risques de crédit associés aux instruments dérivés de gré à gré, en négociant les documents juridiques appropriés avec les contreparties. Les transactions sur instruments dérivés de gré à gré font l'objet d'un accord-cadre ISDA intégré dans une annexe de soutien au crédit (CSA). Ces accords prévoient la remise d'une garantie par la contrepartie lorsque le niveau de risque encouru par la Banque franchit un certain seuil, qui est généralement fonction de la note de risque de la contrepartie.

La Banque a également élargi le champ d'application des techniques d'atténuation des risques en documentant le plus grand nombre possible d'instruments traités avec une contrepartie donnée en vertu d'un seul accord-cadre et d'une seule annexe de soutien au crédit, notamment concernant les opérations de change. De même, par le biais d'accords-cadres, la Banque met l'accent sur l'atténuation des risques concernant les opérations de mise et de prise en pension et transactions similaires.

## Garanties

La Banque atténue le risque de crédit de contrepartie en détenant des garanties contre les risques de contrepartie sur instruments dérivés.

Le risque de contrepartie, pour ce qui est de garantir le risque de crédit, ne concerne que les contreparties vis-à-vis desquelles la Banque est confrontée à un risque positif net global. Au 31 décembre 2020, ce risque s'élevait à 1,3 milliard d'euros (2019 : 1,7 milliard). Dans ce contexte, la Banque a pris des garanties pour un montant de 1,3 milliard d'euros (2019 : 1,7 milliard), couvrant totalement le risque de crédit net (comme en 2019).

Lorsque la Banque emprunte ou achète des titres à condition de s'engager à les revendre (accord de prise en pension) mais n'acquiert pas le risque et les rendements associés à la propriété, les opérations sont considérées comme des prêts garantis. Les titres ne sont pas inscrits dans l'état de situation financière et sont détenus comme garanties. La juste valeur de ces titres peut, dans certains cas, excéder avec le temps le prix de revente convenu. La Banque peut alors être tenue de donner à la contrepartie un nantissement en numéraire pour compenser l'écart constaté.

Le tableau ci-après montre la juste valeur des garanties détenues qu'il est permis de vendre ou de renantir en l'absence de défaillance. Parmi les garanties vendues ou renanties figurent les garanties rétrocédées par le biais d'emprunts obligataires. Dans tous les cas, la Banque a l'obligation de restituer des titres équivalents.

	Garanties détenues 2020 en millions d'euros	Vendues/ renanties 2020 en millions d'euros	Garanties nanties 2020 en millions d'euros	Garanties détenues 2019 en millions d'euros	Vendues/ renanties 2019 en millions d'euros	Garanties nanties 2019 en millions d'euros
<b>Titres détenus en garantie</b>						
<b>Instruments financiers dérivés</b>						
Titres d'emprunt d'État bien notés	570	-	-	712	-	-
Monétaires	716	716	-	1 031	1 031	-
	1 286	716	-	1 743	1 031	-
<b>Opérations de mise et de prise en pension</b>						
Titres	3 197	19	-	2 659	15	-
Monétaires	-	-	(7)	-	-	-
	3 197	19	(7)	2 659	15	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>4 483</b>	<b>735</b>	<b>(7)</b>	<b>4 402</b>	<b>1 046</b>	<b>-</b>

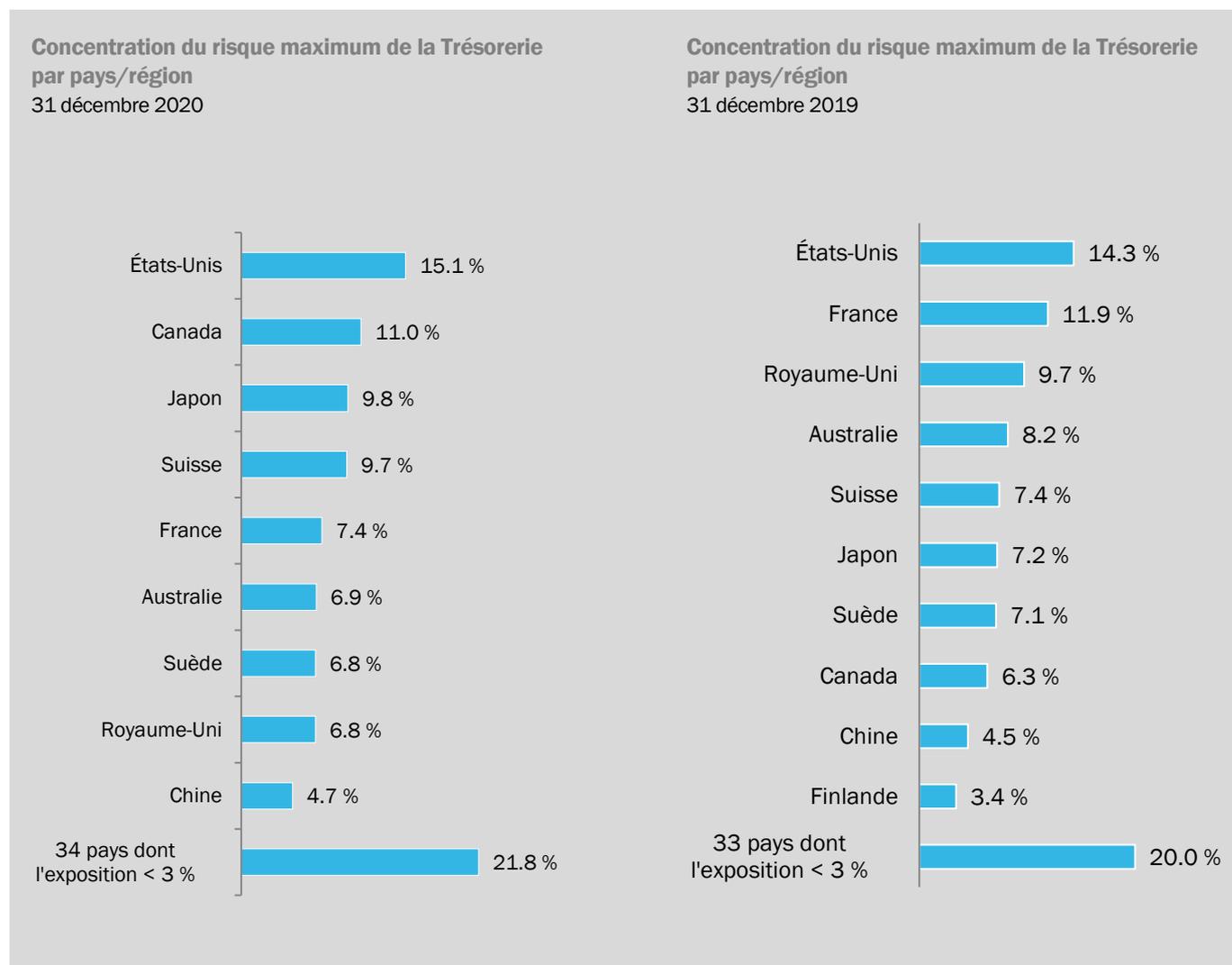
Les expositions de la Banque associées à des instruments dérivés ne font généralement pas l'objet de mécanismes de compensation prévus dans un accord-cadre. Dans son état de situation financière, la Banque présente tous ses risques liés à des instruments dérivés sur une base brute, sans tenir compte de ces mécanismes. Au 31 décembre 2020, la Banque n'avait aucun actif mais elle avait en revanche des passifs pour un montant de 8 millions d'euros faisant l'objet de mécanismes de compensation prévus dans un accord-cadre, pour lesquels elle ne détenait aucune garantie (2019 : 6 millions d'euros d'actifs, aucun passif, 5 millions d'euros de garanties)<sup>55</sup>.

<sup>55</sup> La Banque a réévalué en 2020 les accords passés avec ses contreparties sur produits dérivés et a revu son jugement, selon lequel la majorité de ces accords constituaient des mécanismes de compensation prévus dans un accord-cadre au titre de la norme IAS 32. Les valeurs pour 2019 sont donc retraitées, conformément à ce nouveau jugement.

## Risque de crédit de la Trésorerie : concentration

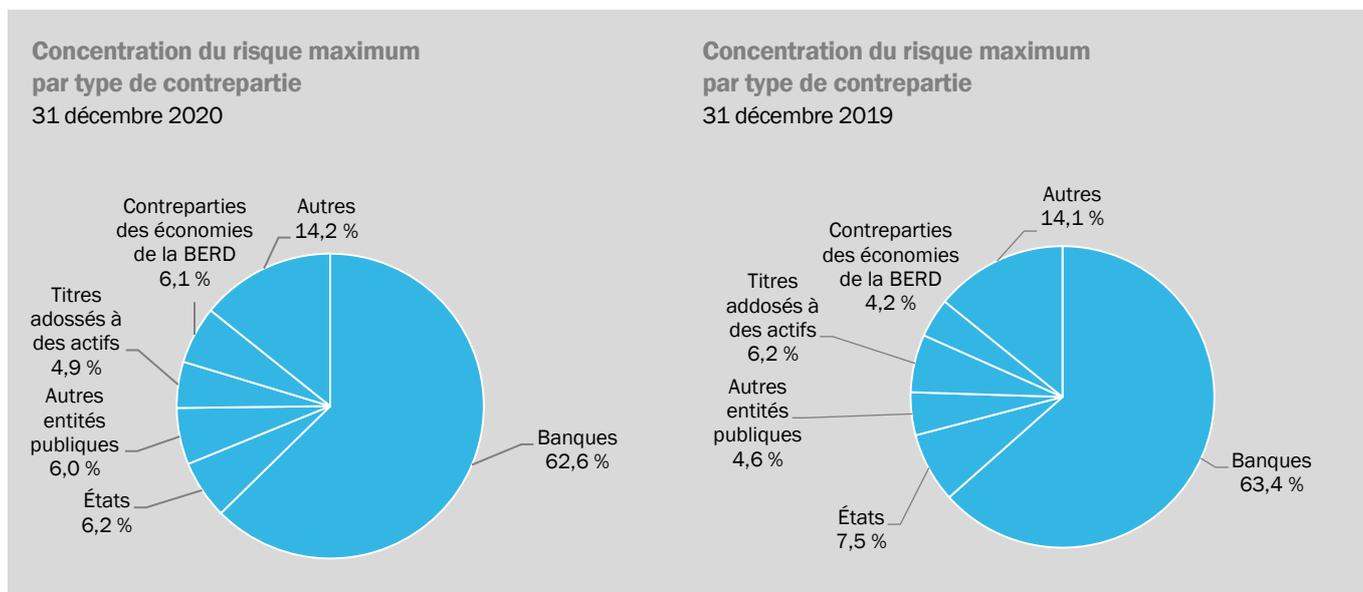
### Concentration par pays

À la fin de l'exercice 2020 et de l'exercice 2019, le risque de crédit de la Trésorerie était réparti entre les pays précisés ci-après.



## Concentration par type de contrepartie

Dans son portefeuille de la Trésorerie, la BERD continue d'être fortement exposée aux banques, qui représentaient 62,6 % du risque maximum de portefeuille (2019 : 63,4 %). L'exposition directe au risque souverain<sup>56</sup> a diminué, s'établissant à 6,2 % (2019 : 7,5 %), tandis que l'exposition aux contreparties dans les économies où la Banque investit a augmenté pour s'établir à 6,1 % (2019 : 4,2 %), en termes de RFP.



## B. Risque de marché

Le risque de marché est la perte potentielle qui peut résulter de mouvements défavorables des marchés. Les éléments constitutifs de ce risque sont : i) le risque de taux d'intérêt, ii) le risque de change, iii) le risque sur actions, et iv) le risque lié aux produits de base.

### Risque de marché du portefeuille des Opérations bancaires

Le portefeuille de prêts du Département des opérations bancaires est financé de manière symétrique par la Trésorerie en termes de devises afin que, pour les prêts accordés dans d'autres devises que l'euro, le risque de change soit couvert via le Département de la trésorerie. De même, le risque de taux d'intérêt auquel le portefeuille de prêts des Opérations bancaires serait normalement exposé est pris en charge par l'intermédiaire du portefeuille de la Trésorerie. Il ne subsiste donc, dans le portefeuille de prêts des Opérations bancaires, qu'un risque résiduel minime de change ou de taux d'intérêt.

La principale exposition du portefeuille des Opérations bancaires au risque de marché tient à l'exposition des participations au risque de change et au risque sur actions, aucun des deux n'étant pris en compte dans les chiffres correspondant à la perte moyenne escomptée au-delà d'un seuil dont il est question dans la section « Risque de marché du portefeuille de la Trésorerie ». Des informations supplémentaires concernant la sensibilité des participations de la Banque à certains facteurs figurent dans la section « Hiérarchie applicable à la juste valeur » plus loin dans le présent rapport.

La BERD envisage ses participations sur le long terme et accepte par conséquent l'instabilité qui peut affecter à court terme leur valeur du fait du risque de change et du risque sur actions.

<sup>56</sup> L'exposition indirecte – autrement dit quand la Banque détient sous forme de garanties des titres d'emprunt d'État – n'est pas prise en compte.

## Risque de change

En investissant dans des titres de participation comportant un risque de change lié à une autre devise que l'euro, la Banque s'expose à des risques de change. La valeur de ces investissements sous forme de participations peut donc varier sous l'effet favorable ou défavorable des fluctuations des taux de change. Le tableau ci-après indique les devises auxquelles la Banque, par ce type d'investissements, était fortement exposée au 31 décembre 2020<sup>57</sup>. L'analyse de sensibilité résume l'impact total que pourrait avoir une fluctuation raisonnablement envisageable du taux de change<sup>58</sup> par rapport à l'euro sur la juste valeur des participations et sur les résultats, toutes autres variables étant considérées comme constantes.

### Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

	Variation du taux de change (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur en millions d'euros	Impact sur le résultat net en millions d'euros
Rouble russe	16,8	993	167
Euro	-	732	-
Zloty polonais	3,9	716	28
Livre turque	23,9	653	156
Leu roumain	1,5	510	8
Livre égyptienne	31,9	239	76
Hryvnia ukrainienne	16,1	229	37
Forint hongrois	3,8	119	4
Autres non euro	13,6	681	94
<b>Au 31 décembre 2020</b>		<b>4 872</b>	<b>570</b>

	Variation du taux de change (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur en millions d'euros	Impact sur le résultat net en millions d'euros
Rouble russe	12,7	1 104	140
Euro	-	737	-
Zloty polonais	2,6	652	17
Livre turque	19,0	609	116
Leu roumain	1,3	607	8
Hryvnia ukrainienne	17,2	269	46
Forint hongrois	1,8	162	3
Livre égyptienne	30,9	159	49
Autres non euro	10,6	771	82
<b>Au 31 décembre 2019</b>		<b>5 070</b>	<b>461</b>

La variation moyenne des taux de change pour la catégorie « Autres non euro » équivaut à la fluctuation moyenne pondérée des taux de change figurant dans le même tableau.

<sup>57</sup> Ce tableau reflète la devise du pays à risque associé à chaque investissement. En fonction de leurs modèles opérationnels, les investissements sous-jacents peuvent être exposés à d'autres risques de change susceptibles d'affecter leur valeur, mais ces risques n'entrent pas dans le champ de la présente communication.

<sup>58</sup> Sur la base d'une variation du taux de change (moyenne mobile sur 5 ans).

## Risque sur actions

Le risque sur actions est le risque d'être exposé à des variations défavorables des justes valeurs des participations, dues aux variations des indices boursiers et des cours des différentes actions. En ce qui concerne le risque sur actions, la Banque s'attend à ce que l'effet sur le résultat net évolue parallèlement aux indices boursiers, que les actions en portefeuille soient ou non cotées en bourse. Le tableau ci-après résume l'impact que pourrait avoir, sur le résultat net de la Banque, des variations raisonnablement envisageables des indices boursiers<sup>59</sup>.

### Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

		Variation de l'indice de référence (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur en millions d'euros	Impact sur le résultat net en millions d'euros
Fédération de Russie	Indice MOEX	16,2	993	161
Pologne	Indice WIG	9,1	716	65
Turquie	Indice BIST100	26,4	653	172
Roumanie	Indice BET	10,4	510	53
Égypte	Indice EGX 30	28,1	239	67
Ukraine	Indice PFTS	23,5	229	54
Slovénie	Indice SBTIOP	6,7	205	14
Hongrie	Indice BUX	16,8	119	20
Régional et autre	Moyenne pondérée	16,6	1 208	201
<b>Au 31 décembre 2020</b>			<b>4 872</b>	<b>807</b>

		Variation de l'indice de référence (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur en millions d'euros	Impact sur le résultat net en millions d'euros
Fédération de Russie	Indice MOEX	19,8	1 104	219
Pologne	Indice WIG	10,8	652	70
Turquie	Indice BIST100	23,8	609	145
Roumanie	Indice BET	10,3	607	63
Ukraine	Indice PFTS	30,6	269	82
Slovénie	Indice SBTIOP	8,4	224	19
Hongrie	Indice BUX	23,8	162	39
Égypte	Indice EGX 30	27,9	159	44
Régional et autre	Moyenne pondérée	18,0	1 284	230
<b>Au 31 décembre 2019</b>			<b>5 070</b>	<b>911</b>

La variation moyenne de l'indice de référence pour la catégorie « Régional et autre » équivaut à la fluctuation moyenne pondérée des indices de référence des pays figurant dans le même tableau.

### Risque lié aux produits de base dans le portefeuille des Opérations bancaires

La Banque est exposée au risque lié aux produits de base, du fait de certains investissements et du fait de l'importance des produits de base dans un certain nombre d'économies où elle investit. L'exposition globale directe à l'extraction pétrolière et gazière, à l'extraction de minerais métalliques et à l'extraction houillère (ainsi qu'aux activités d'appui correspondantes) a reculé à 2,5 % (2019 : 3,5 %) de l'ensemble du portefeuille des Opérations bancaires. Cette réduction du risque est essentiellement due à l'achèvement de projets gaziers en Égypte, au Kazakhstan et en Russie. Bien que ce pourcentage reste modeste par rapport à l'ensemble du portefeuille, le risque potentiel global est en réalité plus important, car plusieurs économies où la Banque investit sont très dépendantes des exportations de produits de base pour soutenir leur croissance économique, la demande intérieure et les recettes budgétaires. Une forte contraction prolongée des prix du pétrole aurait un impact négatif sur les sociétés de production et de transformation des hydrocarbures, ainsi que sur les États correspondants et les entreprises clientes qui dépendent de la demande intérieure. La Banque est très attentive à ce risque et prend en compte les variations des prix du pétrole dans ses exercices de simulation de crise.

<sup>59</sup> Sur la base d'une variation du taux de change (moyenne mobile sur 5 ans) prenant en compte les indices boursiers pertinents. Ce tableau reflète la devise du pays à risque associé à chaque investissement.

---

## Risque de marché du portefeuille de la Trésorerie

### Risque de taux d'intérêt et de change

L'exposition de la BERD au risque de marché tient aux répercussions possibles des fluctuations des taux d'intérêt et de change sur ses positions de trésorerie. Ces risques sont centralisés et couverts par les services chargés de la gestion des actifs et des passifs au sein du Département de la trésorerie.

Par risque de taux d'intérêt, on entend le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue du fait des variations des taux d'intérêt du marché. La durée pendant laquelle un intérêt est associé à un instrument financier indique dans quelle mesure cet instrument est sensible au risque de taux d'intérêt. Le risque lié aux taux d'intérêt est géré en adossant le profil des taux d'intérêt de l'actif et du passif, par le biais d'instruments dérivés de gré à gré ou négociés en bourse utilisés à des fins de couverture.

Quotidiennement, la Banque évalue son exposition au risque de marché et veille au respect des limites. Les principales limites concernant le risque de marché au sein de la Banque se fondent sur un calcul des pertes attendues compte tenu d'un niveau de confiance de 95 % à un horizon de négociation d'un jour. Les pertes attendues sont définies comme les pertes moyennes au-delà d'un certain seuil (par exemple, 95 %) qui pourraient être encourues à la suite de variations défavorables des taux d'intérêt et/ou des taux de change. *Fixée à un niveau de confiance de 95 % à un horizon de négociation d'un jour, la limite globale des pertes attendues de la Banque précisée dans le document TALP approuvé par le Conseil d'administration est de 60,0 millions d'euros (moins de 0,5 % du capital disponible).*

*Afin d'améliorer la comparabilité entre les institutions, les chiffres présentés dans le présent rapport financier reflètent des mesures fondées sur les pertes attendues et étendues à un horizon de négociation de 10 jours. La méthodologie appliquée au risque de marché considère la courbe de swap de 3 mois comme le principal facteur de risque de taux d'intérêt et les autres facteurs comme des facteurs de risques d'écarts de base<sup>60</sup>. Les pertes attendues cumulées (niveau de confiance de 95 % à un horizon de négociation de 10 jours) du portefeuille de trésorerie de la Banque, y compris les risques d'écarts de base, étaient de 42,2 millions d'euros au 31 décembre 2020 (2019 : 22,2 millions), pour des pertes attendues moyennes sur l'année de 25,5 millions d'euros (2019 : 17,5 millions). Cette augmentation s'explique par la hausse des risques liés aux swaps de devises générée par le financement synthétique, par la Trésorerie, des prêts consentis par la Banque en monnaie locale. L'exposition liée aux options de taux est restée limitée tout au long de l'année, les pertes attendues sur les options s'élevant à 0,5 million d'euros en fin d'exercice (2019 : 0,1 million), avec un niveau maximal de 1,3 million d'euros en cours d'année (2019 : 2,0 millions). La contribution spécifique du risque de change aux pertes attendues globales s'est établie à 2,4 millions d'euros en fin d'exercice (2019 : 0,8 million). Comme lors des exercices précédents, cette contribution a été faible tout au long de l'exercice 2020 et n'a jamais dépassé 2,5 millions d'euros (2019 : 1,5 million).*

### Réformes des taux d'intérêt de référence

En 2017, la Financial Conduct Authority (FCA), l'instance indépendante de régulation du secteur financier britannique, a annoncé que les institutions financières ne seraient plus tenues de publier leurs taux LIBOR après décembre 2021, signifiant de fait la fin du LIBOR. Les régulateurs du monde entier ont clairement indiqué que les sociétés devaient passer du London Interbank Offered Rate (LIBOR) à de nouveaux taux sans risque au jour le jour.

Afin de gérer les risques engendrés par ces réformes des taux d'intérêt de référence, la Banque a mis en place un comité de pilotage chargé de superviser les dispositions prises par la Banque dans le cadre de cette transition et composé de représentants des services financiers, juridiques et informatiques, ainsi que du Département de gestion du risque et de la Trésorerie. Ce comité de pilotage a instauré un cadre de transition pour les contrats se rapportant à des taux de référence affectés, l'objectif étant de perturber au minimum l'activité et d'atténuer les risques opérationnels et de conduite, ainsi que les éventuelles pertes financières. Ce cadre de transition définira entre autres les modifications à apporter aux systèmes, aux procédures et aux modèles de gestion du risque et d'évaluation, et permettra de gérer les implications comptables correspondantes.

À ce titre, la Banque a pour l'instant réussi à inclure dans tous les nouveaux contrats de prêt ayant le LIBOR pour référence une formulation de repli permettant de faciliter une transition du LIBOR vers un taux de remplacement, lorsque le LIBOR cessera de faire office de taux de référence. Les modifications à apporter aux anciens contrats basés sur le LIBOR ont également été formulées. Concernant ses activités relatives aux instruments dérivés, la Banque adhère au protocole de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA), entré en vigueur le 25 janvier 2021. Pour ce qui est de son portefeuille de prêts, la Banque entame actuellement des négociations avec les emprunteurs afin de convenir de nouvelles conditions de prêt, aux termes desquelles le LIBOR ne sera plus le taux de référence. Ces négociations devraient aboutir avant la disparition du LIBOR. Les modifications de système informatique nécessaires à une bonne prise en compte des nouveaux taux de référence de remplacement ont commencé et devraient être terminées avant la fin de l'année 2021.

---

<sup>60</sup> Le risque d'écarts est lié aux écarts de taux de référence des swaps de devises, aux écarts d'échéance (par exemple entre les taux Libor à 6 mois et à 3 mois), à l'écart entre le taux des swaps indexés sur le taux à un jour par rapport au taux Libor à 3 mois, et aux écarts des emprunts d'État.

---

## Risque d'inflation en rapport avec la monnaie locale

La Banque est par ailleurs exposée à un risque de marché afférent à la monnaie locale, l'indice kazakh des prix à la consommation représentant pour la Banque un risque de modèle, étant donné qu'il n'existe pas de marché indicatif de l'inflation au Kazakhstan. Le marché du tengue kazakh ne disposant pas d'un taux de référence national transparent pour les emprunts et les prêts, la Trésorerie a levé des tengues en procédant à des émissions indexées sur l'inflation. Ce risque est atténué, les passifs étant largement compensés par la rétrocession de prêts indexés sur l'indice kazakh des prix à la consommation. Au 31 décembre 2020, les financements en tengue indexés sur l'indice des prix à la consommation présentaient un excédent de 746 millions d'euros, qui a été essentiellement investi dans des obligations à court terme du gouvernement du Kazakhstan.

## Risque sur actions

La Trésorerie était directement exposée à un risque sur actions de 105 millions d'euros au 31 décembre 2020 du fait de deux investissements de la Trésorerie sous forme de participations<sup>61</sup> (2019 : 112 millions). En outre, les expositions indirectes au risque sur actions se produisent sous la forme de produits structurés indexés sur des actions qui sont couverts en back-to-back et ne présentent donc pas de risque direct.

## C. Risque de liquidité

---

### Gestion du risque de liquidité

Les politiques de la Banque en matière de liquidités sont conçues pour lui permettre de conserver un volant de liquidités prudent, compte tenu du contexte de risque dans lequel elle opère, et pour soutenir sa note de crédit AAA.

Les critères à moyen terme de la Banque en matière de liquidités reposent sur les trois conditions minimales suivantes :

- Les actifs liquides nets de la Trésorerie doivent représenter au moins 75 % de la projection des besoins nets de liquidités pour les deux années suivantes, sans recourir aux marchés de financement.
- Les liquidités de la Banque doivent être considérées comme un solide facteur positif lors de l'application des méthodes des agences de notation. Ces méthodes consistent notamment à appliquer des décotes aux disponibilités de la Banque, en évaluant le niveau des créances échues dans un délai d'un an et en prenant en compte les engagements non utilisés. Cela permet d'avoir une vision externe de la couverture des liquidités dans un contexte tendu.
- La Banque doit être capable de satisfaire ses obligations pendant au moins 12 mois en cas de scénario de tension extrême. Ce scénario élaboré en interne envisage un ensemble d'événements susceptibles d'avoir un impact négatif sur la position de liquidité de la Banque.

Pour déterminer le ratio de couverture des besoins nets de liquidités précédemment mentionné, tous les actifs gérés au sein du portefeuille de la Trésorerie sont considérés comme des actifs liquides, tandis que les actifs liquides « nets » de la Trésorerie correspondent aux actifs bruts de trésorerie nets des créances à court terme<sup>62</sup>.

La Banque maintient ses liquidités au-dessus des minima prévus par ses politiques, afin de disposer d'une certaine souplesse dans l'exécution de son programme d'emprunt. Au 31 décembre 2020, les principaux indicateurs de liquidités à moyen terme de la Banque étaient les suivants :

- Les actifs nets de la Trésorerie représentaient 152 % (2019 : 121 %) des besoins nets de liquidités pour les deux années suivantes (couverture minimum prévue : 75 %).
- Les actifs liquides de la Trésorerie représentaient (après application des décotes pour simulation de scénario de tension) 125 % (2019 : 107 %) d'une année de service de la dette, plus 50 % des engagements non utilisés (couverture minimum prévue : 100 %).

La moyenne pondérée des échéances des actifs gérés par la Trésorerie au 31 décembre 2020 s'établissait à 1,2 an (2019 : 1,5 an).

La politique de liquidité à court terme de la Banque repose sur les principes du ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio - LCR) définis dans le cadre des réformes de Bâle III. Cette politique exige que le ratio des actifs liquides arrivant à échéance et des entrées de trésorerie prévues par rapport aux sorties de trésorerie à un horizon de 30 jours et à un horizon de 90 jours soit au minimum de 100 %. Ces ratios minimaux étaient dépassés au 31 décembre 2020 et l'avaient été constamment tout au long de l'année.

Outre les éléments précités, le Département de la trésorerie gère activement au quotidien la position de liquidité de la Banque.

La Banque a une longue expérience du financement sur les marchés de capitaux à travers son programme global d'émission de billets de trésorerie ou de titres de créance à moyen terme. En 2020, elle a levé 13,1 milliards d'euros d'emprunts à moyen ou à long terme assortis

---

<sup>61</sup> Voir note annexe 19 aux états financiers, page 78.

<sup>62</sup> En ce qui concerne ce ratio, les créances à court terme sont des dettes dotées d'une échéance fixe ou optionnelle maximale d'un an au moment de l'acquisition – autrement dit, les créances qui avaient une échéance résiduelle maximale d'un an au 31 décembre 2020 n'en font pas partie.

d'une échéance moyenne de 4,0 ans (2019 : 9,9 milliards et 4,3 ans). Les agences de notation Standard & Poor's et Moody's ont l'une comme l'autre confirmé en 2020 la note AAA, assortie de perspectives stables, attribuée à la BERD. Fitch a également maintenu sa note AAA, mais a revu à la baisse les perspectives de la Banque, passées de stables à négatives. Tout en jugeant actuellement ces perspectives « excellentes », Fitch a estimé qu'il existait des risques de détérioration de la solvabilité de la BERD (capitalisation et qualité des actifs) en raison de la pandémie du coronavirus. La Banque continuera de suivre de près ses résultats au regard de l'ensemble des ratios et des indicateurs des agences de notation.

Le tableau suivant propose une analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés émanant des passifs financiers de la Banque. Les flux de trésorerie sont présentés suivant la tranche d'échéance la plus proche à laquelle ils peuvent être contractuellement exigibles<sup>63</sup>.

Ces chiffres représentant des flux de trésorerie non actualisés, ils ne concordent pas avec ceux communiqués dans l'état de situation financière.

	Jusqu'à un mois inclus en millions d'euros	De plus d'un mois à trois mois inclus en millions d'euros	De plus de trois mois à un an inclus en millions d'euros	De plus d'un an à trois ans inclus en millions d'euros	Plus de trois ans en millions d'euros	Total en millions d'euros
<b>Passifs financiers au 31 décembre 2020</b>						
<b>Flux de trésorerie non dérivés</b>						
Montants dus à des établissements de crédit	(1 188)	(26)	(121)	(18)	-	(1 353)
Dettes représentées par un titre	(1 279)	(3 607)	(7 990)	(15 245)	(20 859)	(48 980)
Autres passifs financiers	(37)	(211)	(42)	(89)	(177)	(556)
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>(2 504)</b>	<b>(3 844)</b>	<b>(8 153)</b>	<b>(15 352)</b>	<b>(21 036)</b>	<b>(50 889)</b>
<b>Flux de trésorerie dérivés de transaction</b>						
Dérivés sur taux à règlement net	(9)	(18)	(75)	(143)	(232)	(477)
Dérivés sur taux à règlement brut - sortie	(421)	(273)	(1 485)	(1 706)	(2 216)	(6 101)
Dérivés sur taux à règlement brut - entrée	335	201	1 469	1 683	2 301	5 989
Dérivés sur devises - sortie	(3 605)	(4 766)	(5 967)	(94)	(57)	(14 489)
Dérivés sur devises - entrée	3 493	4 631	5 743	67	50	13 984
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>(207)</b>	<b>(225)</b>	<b>(315)</b>	<b>(193)</b>	<b>(154)</b>	<b>(1 094)</b>
<b>Flux de trésorerie dérivés de couverture</b>						
Dérivés sur taux à règlement net	(9)	(20)	(38)	(115)	(79)	(261)
Dérivés sur taux à règlement brut - sortie	(310)	(184)	(996)	(2 742)	(2 879)	(7 111)
Dérivés sur taux à règlement brut - entrée	278	204	965	2 331	2 771	6 549
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>(41)</b>	<b>-</b>	<b>(69)</b>	<b>(526)</b>	<b>(187)</b>	<b>(823)</b>
<b>Total des passifs financiers au 31 décembre 2020</b>	<b>(2 752)</b>	<b>(4 069)</b>	<b>(8 537)</b>	<b>(16 071)</b>	<b>(21 377)</b>	<b>(52 806)</b>
<b>Autres instruments financiers</b>						
<b>Engagements non utilisés</b>						
Institutions financières	(3 169)	-	-	-	-	(3 169)
Institutions non financières	(11 912)	-	-	-	-	(11 912)
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>(15 081)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(15 081)</b>

<sup>63</sup> La présentation de ces informations a été modifiée par rapport à l'année précédente pour fournir des informations plus utiles aux lecteurs. Dans la présentation précédente, la dette exigible était présentée en fonction des options conférant le droit à la contrepartie sur produits dérivés de résilier les instruments de couverture associés avant l'échéance. Cela reflétait la gestion en pratique de sa dette par la Banque, alors que la dette était exigible sur décision de la Banque et qu'il n'existait donc pas d'obligation légale de racheter la dette avant son échéance. Dans le tableau comparatif de 2019, cette modification a entraîné une hausse de 1,0 milliard d'euros du montant total des flux de trésorerie imputables aux dettes représentées par un titre, augmentant les flux de trésorerie de plus de trois ans de 2,9 milliards d'euros et réduisant les flux de trésorerie à échéances plus courtes de 1,9 milliard d'euros en termes agrégés.

	Jusqu'à un mois inclus en millions d'euros	De plus d'un mois à trois mois inclus en millions d'euros	De plus de trois mois à un an inclus en millions d'euros	De plus d'un an à trois ans inclus en millions d'euros	Plus de trois ans en millions d'euros	Total en millions d'euros
<b>Passifs financiers au 31 décembre 2019</b>						
<b>Flux de trésorerie non dérivés</b>						
Montants dus à des établissements de crédit	(1 500)	(25)	(122)	-	(22)	(1 669)
Dettes représentées par un titre	(2 161)	(5 021)	(9 882)	(14 451)	(17 718)	(49 233)
Autres passifs financiers	(63)	(153)	(51)	(107)	(202)	(576)
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>(3 724)</b>	<b>(5 199)</b>	<b>(10 055)</b>	<b>(14 558)</b>	<b>(17 942)</b>	<b>(51 478)</b>
<b>Flux de trésorerie dérivés de transaction</b>						
Dérivés sur taux à règlement net	(8)	(11)	(67)	(92)	(169)	(347)
Dérivés sur taux à règlement brut - sortie	(257)	(444)	(1 518)	(1 643)	(1 494)	(5 356)
Dérivés sur taux à règlement brut - entrée	230	410	1 455	1 618	1 423	5 136
Dérivés sur devises - sortie	(5 849)	(3 685)	(1 999)	(16)	(114)	(11 663)
Dérivés sur devises - entrée	5 759	3 635	1 983	15	100	11 492
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>(125)</b>	<b>(95)</b>	<b>(146)</b>	<b>(118)</b>	<b>(254)</b>	<b>(738)</b>
<b>Flux de trésorerie dérivés de couverture</b>						
Dérivés sur taux à règlement net	(4)	(15)	(14)	(55)	(52)	(140)
Dérivés sur taux à règlement brut - sortie	(251)	(142)	(1 022)	(1 784)	(2 942)	(6 141)
Dérivés sur taux à règlement brut - entrée	223	168	1 029	1 775	2 362	5 557
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>(32)</b>	<b>11</b>	<b>(7)</b>	<b>(64)</b>	<b>(632)</b>	<b>(724)</b>
<b>Total des passifs financiers au 31 décembre 2019</b>	<b>(3 881)</b>	<b>(5 283)</b>	<b>(10 208)</b>	<b>(14 740)</b>	<b>(18 828)</b>	<b>(52 940)</b>
<b>Autres instruments financiers</b>						
<b>Engagements non utilisés</b>						
Institutions financières	(2 759)	-	-	-	-	(2 759)
Institutions non financières	(11 495)	-	-	-	-	(11 495)
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>(14 254)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(14 254)</b>

## D. Risque opérationnel

Selon la définition de la Banque, le risque opérationnel correspond à tous les types d'expositions ne relevant pas des risques de crédit, de marché et de liquidité. En font partie les risques de pertes (financières et/ou réputationnelles pour la Banque) résultant de processus et de systèmes internes inadéquats ou défectueux, de facteurs humains ou d'événements extérieurs.

### Sources de risque opérationnel

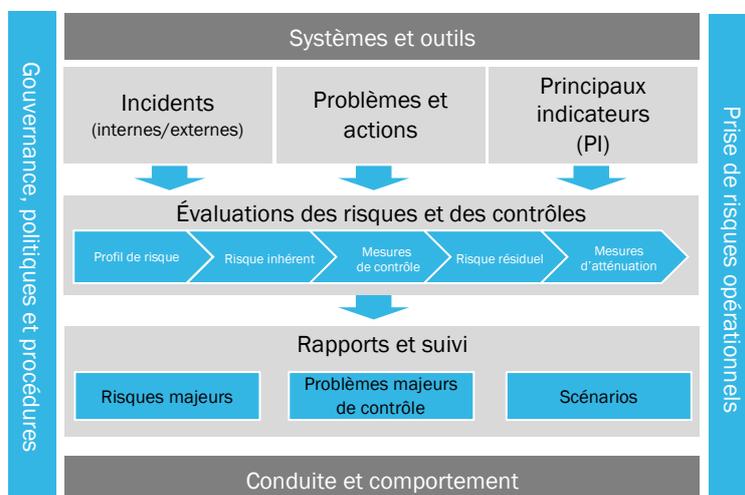
Le risque opérationnel peut se manifester de diverses manières : interruptions d'activités, comportement inapproprié de la part d'employés (y compris fraude), non-respect des règles et des politiques en vigueur, ou encore non-respect par un fournisseur de ses conditions contractuelles. De tels événements peuvent se traduire par des pertes financières, ainsi que par des atteintes à la réputation de la Banque.

### Mécanisme de gestion du risque opérationnel

La Banque s'est dotée d'un mécanisme de gestion du risque opérationnel, qui consiste en un ensemble de processus, de procédures, de rapports et de responsabilités, et qui permet de repérer, de gérer et de surveiller les risques opérationnels auxquels elle est exposée. Dans le cadre de ce mécanisme interviennent entre autres des comités de gouvernance et des pratiques de gestion quotidiennes, comme la prise en compte et l'analyse des risques les plus importants, du risque d'événements susceptibles d'entraîner des pertes, ainsi que diverses démarches stratégiques et culturelles.

Ce mécanisme permet une approche structurée de la gestion du risque opérationnel. Il a pour fonction d'assurer l'application cohérente de normes et de techniques d'évaluation des risques dans l'ensemble de la Banque, tout en laissant à chaque activité suffisamment de latitude pour adapter certaines de ses composantes à ses besoins particuliers.

Le mécanisme de gestion du risque opérationnel couvre essentiellement les aspects suivants :



### Gouvernance, politiques et procédures

La Banque dispose d'un ensemble complet de politiques et de procédures précisant de quelle manière les risques opérationnels doivent être gérés dans l'ensemble de la BERD.

### Prise de risques opérationnels

La Banque définit son approche vis-à-vis de la prise de risques en précisant les motifs qui peuvent inciter à prendre, à accepter ou à éviter certains types de risques.

### Incidents

La Banque recueille, analyse et communique systématiquement les données en rapport avec les risques opérationnels, pour permettre de comprendre les raisons de leur survenance et les moyens d'améliorer les contrôles pour réduire le risque de futurs incidents. Par ailleurs, la BERD recueille et utilise les données disponibles sur des incidents survenus dans d'autres entreprises comparables en consultant la Global Operational Risk Loss Database, afin d'identifier les risques potentiels susceptibles de se présenter ultérieurement, même si jusqu'à présent ils n'ont pas eu d'impact sur la BERD.

### Problèmes et actions

Les « problèmes » sont un ensemble de difficultés auxquelles la Banque est confrontée, ses activités comportant des risques opérationnels potentiels. Les « actions » sont destinées à y remédier. Ce sont les mesures prises pour faire en sorte que ces problèmes ne présentent pas de risques opérationnels.

### Principaux indicateurs

Ces indicateurs servent à surveiller au fil du temps certains risques opérationnels et contrôles effectués.

### Évaluations des risques et des contrôles

Les « évaluations des risques et des contrôles » sont des évaluations exhaustives qui sont réalisées de bas en haut et portent sur les principaux risques opérationnels de chaque activité. Elles consistent en un exercice d'auto-évaluation permettant d'établir un profil de risque en fonction d'une taxonomie des risques opérationnels à l'échelle de la Banque, de classer les risques selon une démarche normalisée, de couvrir les risques inhérents à chaque secteur et à chaque fonction de contrôle, de fournir une évaluation de l'efficacité des contrôles existants destinés à atténuer ces risques et d'établir les notations des risques résiduels, qu'il convient ensuite d'accepter ou de réduire.

### Rapports et suivi

La Banque produit régulièrement une grande diversité de rapports de gestion, qui rendent compte des principaux éléments considérés et traités par le mécanisme de gestion du risque opérationnel. Ces rapports permettent à la Direction de comparer les résultats aux objectifs et aux niveaux de tolérance convenus.

---

### *Systemes et outils*

*La Banque utilise des « systèmes » et « outils » permettant de repérer les risques opérationnels et de les gérer correctement.*

### *Conduite et comportement*

*Plusieurs composantes du mécanisme de gestion des risques opérationnels prévoient notamment l'évaluation du comportement, dans la mesure où une conduite appropriée des employés de la Banque est déterminante pour la bonne gestion de ces risques. Par exemple, les enquêtes à propos d'incidents cherchent habituellement à déterminer si les employés ont signalé suffisamment tôt le problème à l'échelon supérieur de leur hiérarchie. Les domaines qui ont des implications en matière de risque de conduite peuvent être identifiés et évalués via le registre des risques opérationnels et le processus d'évaluation des risques et des contrôles.*

## Principaux risques et mesures d'atténuation

La Banque évalue et renforce en permanence ses processus de gestion et de contrôle des risques, ainsi que les outils technologiques afférents, afin d'améliorer leur efficacité.

Le tableau suivant résume les principaux risques opérationnels jugés actuellement les plus en rapport avec les activités de la Banque.

<b>Principal risque</b>	<b>Description</b>	<b>Gestion du risque</b>
<b>Risque d'atteinte à la réputation</b>	Tous les risques énumérés ci-dessous peuvent entraîner un risque d'atteinte à la réputation. Le risque d'atteinte à la réputation (ou risque réputationnel) concerne l'image de marque de la Banque, de même que l'éthique, la confiance, les relations avec les clients et les parties prenantes, la conduite, ainsi que la culture et les valeurs globales de notre organisation. Le risque d'atteinte à la réputation peut également découler de relations inappropriées avec les clients, susceptibles d'être préjudiciables pour la Banque.	Prise en considération des principaux risques d'atteinte à la réputation chaque fois qu'une modification est apportée à une stratégie ou à un mode opératoire. Communication proactive avec toutes les parties prenantes et suivi de la couverture médiatique pour déterminer clairement la perception de notre réputation. En outre, un certain nombre de contrôles et de cadres sont en place pour faire face aux autres risques susceptibles de porter atteinte à notre réputation, qui sont notamment les suivants : risque de conduite, criminalité financière, risque d'investissement, acceptation de clients et développement de produits.
<b>Risque de conduite</b>	Préjudice potentiel encouru par la BERD, ses parties prenantes et ses clients en rapport avec la gestion des investissements, la fraude en matière de prêt, l'intégrité des marchés, le blanchiment de capitaux et la corruption passive ou active.	Gestion assurée via un dispositif destiné à améliorer la détection des risques et leur atténuation, les informations de gestion et les comptes rendus aux supérieurs hiérarchiques, ainsi qu'au Bureau de la déontologie et au Département des ressources humaines.
<b>Risque lié aux personnes</b>	Risque d'un impact négatif majeur dû au départ d'un employé important ou d'une équipe déterminante, ou risque de performances sous-optimales faute de pouvoir recruter les talents nécessaires. Ce risque concerne le personnel ou les équipes en charge des investissements et travaillant sur des produits clés, ou des personnes dotées d'une expérience considérable ou de connaissances spécialisées (par exemple, un responsable opérationnel essentiel ou un spécialiste des systèmes informatiques).	Parmi les principales mesures d'atténuation figurent la définition et l'élaboration de moyens permettant d'appuyer les processus en rapport avec les activités de front-office ou de back-office, un programme de gestion des talents et la planification de la relève. Élaboration d'une documentation complète décrivant tous les processus clés et, dans la mesure du possible, prise en compte de ce risque lors des simulations de reprise après sinistre.
<b>Risque de processus</b>	Risque d'une défaillance des processus opérationnels fondamentaux mis en œuvre par la BERD, comme le traitement de transactions et de paiements essentiels, la vérification du profil des clients ou la valorisation d'actifs.	Les évaluations des risques et des contrôles servent à identifier et à évaluer les principaux risques opérationnels. Les contrôles associés sont évalués en fonction de leur conception et des résultats obtenus. Si nécessaire, les processus et les contrôles sont améliorés, afin de mettre en place de meilleures conditions de contrôle pour éviter de nouvelles concrétisations des risques.
<b>Risque de gestion du changement/risque lié à un projet</b>	Risque d'un impact négatif du changement, de projets ou d'initiatives. Le risque de projet est le risque d'une mise en œuvre inefficace de projets majeurs de la BERD, avec pour résultat des solutions sous-optimales.	Supervision de tous les grands projets par une équipe dédiée à la gestion du changement, pour assurer à l'échelle de toute la Banque la rigueur et la cohérence du démarrage, de l'approbation et du suivi des projets. La Banque n'applique aucun nouveau processus ou système tant qu'il n'a pas été entièrement testé.
<b>Cybercriminalité</b>	Risque de perte ou de préjudice encouru par la Banque et ses clients du fait d'actes commis ou favorisés par l'utilisation de systèmes informatiques en réseau.	Les procédures et processus de la Banque concernant l'informatique et la sécurité de l'information assurent la mise à jour permanente des logiciels anti-virus de tous les serveurs et ordinateurs. Des sauvegardes sont régulièrement réalisées et des vérifications des contrôles d'accès, des tests d'intrusion dans les systèmes et de vulnérabilité, ainsi que des simulations de reprise après sinistre sont régulièrement effectués. Les contrôles de la Banque contre les cyberattaques sont vérifiés et alignés sur les meilleures pratiques externes.
<b>Risque pour la résilience des activités</b>	Risque de l'impossibilité, pour diverses raisons, de poursuivre les activités de la Banque.	Une planification de la résilience est en place au sein de l'ensemble de l'organisation, les plans de reprise des activités précisant les principaux membres du personnel devant intervenir et leur rôle. Elle prévoit notamment un exercice annuel de reprise après sinistre sur le site de secours de la Banque. La Banque a contracté une assurance qui la couvre en cas de pertes résultant de l'interruption de ses activités par suite de sinistres ou dommages relatifs à ses biens. La BERD travaille en étroite collaboration avec ses prestataires de services tiers pour maintenir la qualité et la continuité du service.
<b>Risque technologique</b>	Risque d'une inadéquation ou de l'impossibilité d'adaptation des systèmes technologiques et des mécanismes d'appui correspondants de la BERD, face à l'évolution des exigences.	Mise en place d'un mode opératoire de gestion du risque technologique permettant à l'organisation de repérer, de mesurer et de gérer les risques technologiques au regard de ses objectifs commerciaux, de ses processus essentiels et de ses risques en matière d'informations. Prise en compte de tous les aspects majeurs (gestion des incidents, du changement, des capacités, etc.). Étude régulière de la progression des grands projets informatiques et tests rigoureux effectués sur tout nouveau système avant approbation.
<b>Risque lié aux prestataires de services externes</b>	Choix inadéquat et gestion insatisfaisante des fournisseurs externes. Le risque de prestataire de services externes est le risque que des fournisseurs de services soient incapables de respecter la qualité de service convenue.	Avant de conclure tout accord avec des prestataires tiers, la Banque procède à des vérifications préalables les concernant et applique un programme d'évaluation régulière de la qualité de service convenue. Des stratégies de désengagement sont examinées avant tout accord. Elles constituent un cadre permettant de changer de prestataire si la qualité de service est inférieure à celle convenue.

---

## Perspectives

La Banque continue de surveiller les conséquences de la COVID-19 en termes de risque opérationnel. Les forts taux de propagation de la maladie ont provoqué un accroissement du risque en matière de disponibilité du personnel, et les changements qui sont rapidement intervenus dans les pratiques de travail se sont accompagnés d'une augmentation du risque inhérent aux processus existants. La BERD se concentre donc sur ses plans de secours afin d'assurer la continuité des activités essentielles, en surveillant de près ces différents risques. Pour plus de précisions sur les risques liés à la pandémie de la COVID-19, on se reportera à la section « La COVID-19 en 2021 » page 33.

Le Royaume-Uni ayant officiellement quitté l'Union européenne, la Banque continue de suivre attentivement les évolutions susceptibles d'avoir des répercussions sur ses collaborateurs et sur ses opérations, en s'efforçant d'y apporter une réponse.

La Banque continue d'accorder une attention particulière au renforcement de ses systèmes et infrastructures dans le domaine des technologies de l'information, à l'accentuation des contrôles informatiques et de cybersécurité y afférents et à la consolidation de ses capacités et pratiques visant à accroître la résilience de ses activités.

---

## E. Gestion du capital

Le capital social autorisé de la Banque se situait initialement à 10 milliards d'euros. Par sa Résolution n° 59, adoptée le 15 avril 1996, le Conseil des gouverneurs a décidé de doubler ce capital, le portant à 20 milliards d'euros.

En mai 2010, lors de l'Assemblée annuelle de la Banque, le Conseil des gouverneurs a approuvé une augmentation en deux étapes du capital autorisé de la Banque : une hausse immédiate des actions libérées autorisées de 1 milliard d'euros (Résolution n° 126), et un relèvement des actions sujettes à appel autorisées de 9 milliards d'euros (Résolution n° 128), soit une augmentation cumulée du capital social autorisé de 10 milliards d'euros (le terme « deuxième augmentation de capital » y faisant référence collectivement). Cette augmentation du capital sujet à appel est devenue effective le 20 avril 2011 quand les souscriptions ont été reçues pour au moins 50 % du capital sujet à appel nouvellement autorisé. Les actions sujettes à appel pouvaient faire l'objet d'un rachat conformément aux dispositions de la Résolution n° 128. Au 31 décembre 2020, la souscription à l'augmentation du capital sujet à appel atteignait 8,9 milliards d'euros (2019 : 8,9 milliards).

La Banque n'a pas d'autres catégories de fonds propres.

Lors de l'Assemblée annuelle d'octobre 2020, le Conseil des gouverneurs a procédé à une révision du capital social de la Banque, conformément à l'article 5.3 de l'Accord. Il a estimé que le capital prévu était adéquat pour la période 2021-25, dans le contexte de l'approbation du Cadre stratégique et capitalistique pour la période 2021-25. Enfin, le Conseil des gouverneurs a décidé que l'adéquation du capital de la Banque serait de nouveau examinée en 2025 (Résolution n° 233).

La Banque utilise son capital conformément à ses statuts et aux paramètres de sa politique financière. L'article 12 de l'Accord prévoit un ratio de financement de 1:1 et limite le montant total de l'encours des prêts, des participations et des garanties réalisés par la Banque dans les économies où elle investit au montant total du capital souscrit non déprécié, des réserves et des excédents de la Banque. *Ce capital de base se compose du capital souscrit non déprécié (y compris le capital sujet à appel), des réserves générales non soumises à restrictions, de la réserve pour pertes sur prêts, de la réserve spéciale et des ajustements afin de tenir compte, d'une part, des provisions générales pour dépréciation de prêts concernant les expositions des Opérations bancaires et, d'autre part, des pertes latentes sur les prises de participation.* Le capital de base à cette fin s'élevait, après les décisions d'affectation du revenu net de 2020, à 41,4 milliards d'euros<sup>64</sup> au 31 décembre 2020 (2019 : 41,2 milliards).

La Banque tient compte, pour le ratio de financement, des « actifs décaissés des Opérations bancaires » ou des « actifs d'exploitation ». Pour les besoins de ce ratio, et par souci de cohérence avec le capital de base, les provisions spécifiques sont déduites du total des actifs d'exploitation. Au 31 décembre 2020, le ratio de financement de la Banque s'établissait, en termes agrégés, à 79 % (2019 : 76 %) à comparer avec le seuil de 92 % défini pour ce ratio par la politique de la Banque. L'article 12 prévoit également que l'encours des prises de participation décaissées par la Banque ne doit à aucun moment dépasser le montant de son capital souscrit libéré non déprécié, augmenté des excédents et de la réserve générale. *Aucune limite d'utilisation du capital n'a été dépassée au cours de l'exercice (2019 : aucune).*

La mesure de la marge réglementaire d'adéquation du capital de la Banque conformément au ratio de financement est complétée par une limite prudentielle d'adéquation des fonds propres fondée sur les risques dans le cadre de sa politique d'adéquation du capital.

La Banque définit le capital requis comme les pertes éventuelles qu'elle peut encourir en tenant compte des probabilités correspondant à sa note de crédit AAA. Les principales catégories de risques évaluées à l'aide du mécanisme d'adéquation du capital sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Le risque total est géré dans les limites du capital disponible, qui exclut le capital sujet à appel, tout en maintenant une marge de capital prudente.

---

<sup>64</sup> Des déductions sont appliquées afin d'exclure les réserves de réévaluation liées aux actifs des Opérations bancaires (les actifs d'exploitation étant considérés à leur coût).

L'un des objectifs principaux de la politique d'adéquation du capital est de gérer le capital de la Banque dans le cadre d'une planification à moyen terme procurant une mesure cohérente de la marge d'adéquation du capital au fil du temps. La Banque entend ainsi pouvoir se dispenser d'appeler le capital souscrit sujet à appel et utiliser seulement le capital disponible pour absorber le risque, y compris le capital libéré et les réserves.

Au 31 décembre 2020, le ratio entre le capital requis et le capital disponible était de 67 % (2019 : 66 %), à comparer avec le seuil de 90 % défini pour ce ratio par la politique de la Banque. En vertu de cette politique, le capital de la Banque requis en fonction de l'évaluation du risque est géré conformément aux obligations de la BERD en matière de capital statutaire.

Les principaux indicateurs financiers de la Banque sont présentés page 7. Au 31 décembre 2020, le ratio des fonds propres au total des actifs s'établissait à 26 % (2019 : 26 %) et le ratio des fonds propres aux actifs des Opérations bancaires était de 56 % (2019 : 58 %).

	<i>2020</i> <i>en millions</i> <i>d'euros</i>	<i>2019</i> <i>en millions</i> <i>d'euros</i>
<i>Réserves et bénéfices non distribués</i>		
<i>Réserve spéciale</i>	<i>306</i>	<i>306</i>
<i>Réserve pour perte sur prêts</i>	<i>324</i>	<i>462</i>
<i>Fonds de CT pour la région SEMED</i>	<i>5</i>	<i>8</i>
<i>Gains latents</i>	<i>1,995</i>	<i>1,773</i>
<i>Total des réserves soumises à restrictions</i>	<i>2,630</i>	<i>2,549</i>
<i>Réserves générales non soumises à restrictions</i>	<i>9,044</i>	<i>9,064</i>
<i>Au 31 décembre</i>	<i>11,674</i>	<i>11,613</i>

Les réserves de la Banque sont utilisées pour déterminer, conformément à l'Accord, la part du revenu net de la Banque qui sera affectée aux excédents ou à d'autres fins et celle qui sera le cas échéant distribuée aux membres. À cette fin, la Banque utilise les réserves générales non soumises à restrictions.

L'article 36 de l'Accord portant création de la Banque traite de la distribution et de l'affectation du revenu net de la Banque. Aux termes de cet article : « Aucune distribution ni aucune affectation n'est faite avant que la réserve générale n'atteigne dix (10) pour cent au moins du capital social autorisé ». Ce seuil est actuellement de 3,0 milliards d'euros (2019 : 3,0 milliards).

## F. Juste valeur des actifs et passifs financiers

### Classification et juste valeur des actifs et passifs financiers

	Valeur comptable en millions d'euros	Juste valeur en millions d'euros
<b>Actifs financiers au 31 décembre 2020</b>		
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :</b>		
Titres de créance	1 741	1 741
Instruments financiers dérivés	5 030	5 030
Prêts des Opérations bancaires désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2 280	2 280
Prêts des Opérations bancaires désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	319	319
Portefeuille des Opérations bancaires : Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 872	4 872
Portefeuille de la Trésorerie : Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	105	105
	14 347	14 347
<b>Actifs financiers sur la base du coût amorti<sup>65</sup> :</b>		
Créances sur les établissements de crédit	18 690	18 690
Titres de créance	11 243	11 294
Autres actifs financiers	444	444
Prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti	24 875	25 302
	55 252	55 730
<b>Total</b>	<b>69 599</b>	<b>70 077</b>

	Valeur comptable en millions d'euros	Juste valeur en millions d'euros
<b>Actifs financiers au 31 décembre 2019</b>		
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :</b>		
Titres de créance	1 789	1 789
Instruments financiers dérivés	4 300	4 300
Prêts des Opérations bancaires désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2 494	2 494
Prêts des Opérations bancaires désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	409	409
Portefeuille des Opérations bancaires : Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	5 070	5 070
Portefeuille de la Trésorerie : Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	112	112
	14 174	14 174
<b>Actifs financiers sur la base du coût amorti :</b>		
Créances sur les établissements de crédit	18 368	18 368
Titres de créance	11 840	11 872
Autres actifs financiers	456	456
Prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti	23 172	23 932
	53 836	54 628
<b>Total</b>	<b>68 010</b>	<b>68 802</b>

<sup>65</sup> Hormis pour les titres de créance et les prêts, la juste valeur des autres actifs sur la base du coût amorti est à peu près équivalente à leur valeur comptable, du fait de la nature à court terme de ces actifs.

	Détenus à des fins de transaction en millions d'euros	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en millions d'euros	Dérivés détenus pour couverture en millions d'euros	Passifs financiers au coût amorti en millions d'euros	Valeur comptable en millions d'euros	Juste valeur en millions d'euros
<b>Passifs financiers au 31 décembre 2020</b>						
Montants dus à des établissements de crédit	-	-	-	(1 353)	(1 353)	(1 353)
Dettes représentées par un titre	-	-	-	(46 926)	(46 926)	(46 877)
Instruments financiers dérivés	(1 125)	(102)	(1 506)	-	(2 733)	(2 733)
Autres passifs financiers	-	(174)	-	(695)	(869)	(869)
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>(1 125)</b>	<b>(276)</b>	<b>(1 506)</b>	<b>(48 974)</b>	<b>(51 881)</b>	<b>(51 832)</b>

	Détenus à des fins de transaction en millions d'euros	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en millions d'euros	Dérivés détenus pour couverture en millions d'euros	Passifs financiers au coût amorti en millions d'euros	Valeur comptable en millions d'euros	Juste valeur en millions d'euros
<b>Passifs financiers au 31 décembre 2019</b>						
Montants dus à des établissements de crédit	-	-	-	(1 669)	(1 669)	(1 669)
Dettes représentées par un titre	-	-	-	(45 821)	(45 821)	(45 740)
Instruments financiers dérivés	(626)	(142)	(1 167)	-	(1 935)	(1 935)
Autres passifs financiers	-	(138)	-	(808)	(946)	(946)
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>(626)</b>	<b>(280)</b>	<b>(1 167)</b>	<b>(48 298)</b>	<b>(50 371)</b>	<b>(50 290)</b>

Au 31 décembre 2020, l'état de situation financière de la Banque reflète en juste valeur toutes les catégories d'actifs et de passifs financiers, à l'exception des investissements sous forme de prêts comptabilisés sur la base du coût amorti.

La valeur estimée selon la méthode du coût amorti des instruments détenus sur la base du coût amorti en tant que créances sur les établissements de crédit, autres actifs financiers, montants dus à des établissements de crédit et autres passifs financiers, est considérée comme étant approximativement équivalente à leur juste valeur, dans la mesure où il s'agit avant tout d'instruments simples, à court terme et de qualité de crédit élevée. Ces instruments sont classés « données de Niveau 2 » (voir l'intitulé « Hiérarchie applicable à la juste valeur », ci-après), l'évaluation par la Banque de leur juste valeur étant fondée sur les valorisations observables sur les marchés d'actifs et de passifs similaires.

La valeur des titres de créance détenus sur la base du coût amorti est calculée à partir de données de Niveau 2, à l'aide de techniques de valorisation adaptées au marché et au secteur de chaque investissement. Les principales techniques de valorisation utilisées sont les cotations de courtiers et les modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les techniques employées à l'appui de ces évaluations sont notamment les valorisations de référence du secteur et les prix des transactions récentes.

Conformément au modèle opérationnel de la Banque, certains prêts des Opérations bancaires sont détenus à titre d'investissements pour collecter des flux de trésorerie contractuels, les conditions contractuelles prévoyant, à des dates spécifiques, des flux de trésorerie correspondant uniquement aux paiements du principal et des intérêts. Ces prêts sont comptabilisés sur la base du coût amorti. La juste valeur de ces prêts a été calculée sur la base de données de Niveau 3, les flux de trésorerie ayant été actualisés au taux d'intérêt en fin d'année applicable à chacun des prêts, puis en actualisant cette valeur en fonction d'une mesure interne du risque de crédit.

« Dettes représentées par un titre » s'entend des emprunts que la Banque a effectués en émettant des obligations ou des billets de trésorerie. La juste valeur des obligations émises par la Banque est calculée en utilisant les modèles d'actualisation des flux de trésorerie, donc à partir de données de Niveau 3. En raison de l'échéance courte des billets de trésorerie, le coût amorti est proche de la juste valeur. L'estimation de la juste valeur des billets de trésorerie émis par la Banque est fondée sur les valorisations observables sur les marchés d'actifs et de passifs similaires, c'est-à-dire sur des données de Niveau 2.

### Hiérarchie applicable à la juste valeur

L'IFRS 13 classe la juste valeur sur la base d'une hiérarchie des techniques d'évaluation qui comprend trois niveaux. Les classifications sont déterminées en fonction du caractère observable ou non observable des données utilisées pour évaluer la juste valeur. Ces données ont permis d'établir la hiérarchie suivante :

- **Niveau 1** : prix cotés sur des marchés dynamiques pour des actifs ou des passifs identiques. Ce niveau comprend les participations cotées en bourse et les obligations classées en tant que prêts cotées en bourse et détenues à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.
- **Niveau 2** : données autres que les prix cotés de Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (à savoir les prix), soit indirectement (à savoir les éléments dérivant de prix). Ce niveau comprend les titres de créance, la plupart des produits dérivés et les participations et obligations cotées en bourse dont la valorisation dépend d'une cotation, mais pour lesquelles le marché n'est pas suffisamment actif pour motiver un classement en Niveau 1. Font partie des sources de données les prix consultables sur les

écrans d'agences d'information financière comme SuperDerivatives et Bloomberg, les cotations de courtiers et les données de marché observables comme les taux d'intérêt et les taux de change qui sont utilisées pour calculer les valorisations des produits dérivés.

- **Niveau 3** : données relatives à des actifs ou passifs non fondées sur des données de marché observables (données non observables). Ce niveau comprend les participations et les titres de créance ou produits dérivés pour lesquels les données de valorisation ne sont pas toutes observables.

Le tableau ci-dessous présente les informations, au 31 décembre 2020, relatives aux actifs et passifs financiers de la Banque mesurés à la juste valeur. Les actifs et passifs financiers sont classés, dans leur intégralité, en se fondant sur le niveau de données significatif le plus faible pour le calcul de la juste valeur.

	Au 31 décembre 2020			
	Niveau 1 en millions d'euros	Niveau 2 en millions d'euros	Niveau 3 en millions d'euros	Total en millions d'euros
Titres de créance	-	1 741	-	1 741
Instruments financiers dérivés	-	4 830	200	5 030
Prêts des Opérations bancaires	2 015	271	313	2 599
Titres de participation (portefeuille des Opérations bancaires)	1 495	160	3 217	4 872
Titres de participation (portefeuille de la Trésorerie)	-	105	-	105
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur</b>	<b>3 510</b>	<b>7 107</b>	<b>3 730</b>	<b>14 347</b>
Instruments financiers dérivés	-	(2 631)	(102)	(2 733)
Autres passifs	-	-	(174)	(174)
<b>Total des passifs financiers à la juste valeur</b>	<b>-</b>	<b>(2 631)</b>	<b>(276)</b>	<b>(2 907)</b>

	Au 31 décembre 2019			
	Niveau 1 en millions d'euros	Niveau 2 en millions d'euros	Niveau 3 en millions d'euros	Total en millions d'euros
Titres de créance	-	1 789	-	1 789
Instruments financiers dérivés	-	4 098	202	4 300
Prêts des Opérations bancaires	2 494	-	409	2 903
Titres de participation (portefeuille des Opérations bancaires)	1 573	12	3 485	5 070
Titres de participation (portefeuille de la Trésorerie)	-	112	-	112
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur</b>	<b>4 067</b>	<b>6 011</b>	<b>4 096</b>	<b>14 174</b>
Instruments financiers dérivés	-	(1 793)	(142)	(1 935)
Autres passifs	-	-	(138)	(138)
<b>Total des passifs financiers à la juste valeur</b>	<b>-</b>	<b>(1 793)</b>	<b>(280)</b>	<b>(2 073)</b>

Il n'y a pas eu en 2020 de transferts du Niveau 1 au Niveau 3, ni du Niveau 2 au Niveau 3 (2019 : 5 millions d'euros ont été transférés du Niveau 1 au Niveau 3 et 1 million du Niveau 2 au Niveau 3). En 2020, 265 millions d'euros ont été transférés du Niveau 1 au Niveau 2 (2019 : néant). Il n'y pas eu de transferts du Niveau 2 au Niveau 1, ni en 2020 ni en 2019. Les transferts au Niveau 2 ont lieu lorsque le volume de transaction d'un investissement est devenu insuffisant pour que le marché dont il relevait puisse être considéré comme actif, le prix du marché restant toutefois le meilleur indicateur de sa valeur. Les transferts au Niveau 3 ont lieu lorsqu'il n'existe plus aucun prix de marché observable indicatif de transactions réalisées dans des conditions de concurrence normale.

En 2020, 109 millions d'euros ont été sortis du Niveau 3 (2019 : néant). Des titres de participation des Opérations bancaires d'une valeur de 103 millions d'euros ont été retirés du Niveau 3 après leur introduction en bourse, ces actions étant dès lors dotées d'un prix de marché observable. Des prêts des Opérations bancaires pour un montant de 6 millions d'euros ont été retirés du Niveau 3 du fait de la disponibilité accrue de données de marché observables.

Le tableau ci-après présente un rapprochement des justes valeurs des actifs et des passifs financiers de Niveau 3 pour l'exercice clos le 31 décembre 2020<sup>66</sup>.

	Instruments financiers dérivés en millions d'euros	Prêts des Opérations bancaires en millions d'euros	Participations des Opérations bancaires en millions d'euros	Total des actifs en millions d'euros	Autres passifs en millions d'euros	Instruments financiers dérivés en millions d'euros	Total des passifs en millions d'euros
Solde au 31 décembre 2019	202	409	3 485	4 096	(138)	(142)	(280)
<i>Gains nets/(pertes nettes) comptabilisé(s) dans :</i>							
- Gains nets réalisés sur les participations à la juste valeur par le biais du résultat net	70	-	297	367	(13)	(5)	(18)
- Pertes nettes sur les prêts	-	(38)	-	(38)	-	-	-
Émissions	-	38	-	38	(32)	-	(32)
Achats	-	-	280	280	-	-	-
Règlements	(72)	(90)	-	(162)	9	45	54
Cessions	-	-	(742)	(742)	-	-	-
Exclusions du Niveau 3	-	(6)	(103)	(109)	-	-	-
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>200</b>	<b>313</b>	<b>3 217</b>	<b>3 730</b>	<b>(174)</b>	<b>(102)</b>	<b>(276)</b>
<i>Gains nets/(pertes nettes) sur l'exercice concernant les instruments de Niveau 3 détenus au 31 décembre 2020 et comptabilisés dans :</i>							
- Gains nets/(pertes nettes) des participations à la juste valeur par le biais du résultat net	35	-	54	89	(11)	1	(10)
- Pertes nettes sur les prêts	-	(30)	-	(30)	-	-	-

	Instruments financiers dérivés en millions d'euros	Prêts des Opérations bancaires en millions d'euros	Participations des Opérations bancaires en millions d'euros	Total des actifs en millions d'euros	Autres passifs en millions d'euros	Instruments financiers dérivés en millions d'euros	Total des passifs en millions d'euros
Solde au 31 décembre 2018	499	460	3 174	4 133	(111)	(99)	(210)
<i>Gains nets/(pertes nettes) comptabilisé(s) dans :</i>							
- Gains nets réalisés sur les participations à la juste valeur par le biais du résultat net	(24)	-	602	578	(9)	(63)	(72)
- Pertes nettes sur les prêts	-	(10)	-	(10)	-	-	-
Perte différée	28	-	-	28	-	4	4
Émissions	-	26	-	26	(26)	-	(26)
Achats	-	-	294	294	-	-	-
Règlements	(301)	(67)	-	(368)	8	16	24
Cessions	-	-	(575)	(575)	-	-	-
Passages en pertes et profits	-	-	(16)	(16)	-	-	-
Transferts au Niveau 3	-	-	6	6	-	-	-
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>202</b>	<b>409</b>	<b>3 485</b>	<b>4 096</b>	<b>(138)</b>	<b>(142)</b>	<b>(280)</b>
<i>Gains nets/(pertes nettes) sur l'année concernant les instruments de Niveau 3 détenus au 31 décembre 2019 et comptabilisés dans :</i>							
- (Pertes nettes)/gains nets des participations à la juste valeur par le biais du résultat net	(49)	-	520	471	(8)	(63)	(71)
- Pertes nettes sur les prêts	-	(11)	-	(11)	-	-	-

<sup>66</sup> La présentation du tableau comparatif où figurent les données de 2019 a été changée pour indiquer séparément les différentes rubriques du compte de résultat pour lesquelles des gains et des pertes sont survenues, et pour montrer séparément à la fois les achats et les émissions, et les cessions et les règlements.

### Niveau 3 – analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers de Niveau 3 comptabilisés à la juste valeur au 31 décembre 2020, les principaux modèles/principales techniques<sup>67</sup> de valorisation utilisé(e)s pour évaluer ces instruments et les estimations des augmentations ou diminutions de la juste valeur fondées sur des hypothèses alternatives raisonnablement possibles :

		Impact sur le résultat net en 2020		
		Valeur comptable en millions d'euros	Évolution favorable en millions d'euros	Évolution défavorable en millions d'euros
<b>Principaux modèles/principales techniques de valorisation</b>				
Prêts des Opérations bancaires	AFT, modèles de valorisation des options, modèles d'ajustement du crédit et VAN	313	40	(22)
Titres de participation, Fonds de participations et instruments dérivés associés des Opérations bancaires <sup>68</sup>	Multiples de la VAN et multiples de l'EBITDA, modèles AFT, intérêt composé et modèles de valorisation des options	3 141	752	(462)
<b>Au 31 décembre</b>		<b>3 454</b>	<b>792</b>	<b>(484)</b>
		Impact sur le résultat net en 2019		
		Valeur comptable en millions d'euros	Évolution favorable en millions d'euros	Évolution défavorable en millions d'euros
<b>Principaux modèles/principales techniques de valorisation</b>				
Prêts des Opérations bancaires	Modèles AFT et de valorisation des options	409	29	(14)
Titres de participation, Fonds de participations et instruments dérivés associés des Opérations bancaires	Multiples de la VAN et multiples de l'EBITDA, modèles AFT, intérêt composé et modèles de valorisation des options	3 407	446	(384)
<b>Au 31 décembre</b>		<b>3 816</b>	<b>475</b>	<b>(398)</b>

### Prêts des Opérations bancaires

Les prêts des Opérations bancaires désignés à la juste valeur par le biais du résultat net se composent essentiellement de prêts convertibles ou de prêts comportant un élément de rendement fondé sur la performance. Les modèles/techniques utilisé(e)s pour déterminer la juste valeur de ces instruments sont des modèles d'actualisation des flux de trésorerie, des valorisations par la VAN et des ajustements du crédit. Les données prises en compte dans les modèles sont entre autres les taux d'intérêt, les taux d'actualisation, les marges de crédit de l'emprunteur et les cours des actions sous-jacentes. Des valorisations alternatives raisonnablement possibles ont été déterminées en fonction de la probabilité de défaillance de l'emprunteur, d'autres valorisations par la VAN et des changements d'hypothèses dans les modèles AFT sous-jacents (par exemple en modifiant le taux d'actualisation).

### Participations des Opérations bancaires, Fonds de participations et instruments dérivés

Le portefeuille de participations non cotées de la Banque comporte des participations directes, des dérivés sur actions et des fonds d'actions. Les principaux modèles/principales techniques d'évaluation pour déterminer la juste valeur de ces instruments financiers sont les multiples de la VAN, les multiples de l'EBITDA et les modèles AFT. L'évaluation du Fonds de participations est basée sur les mêmes investissements sous-jacents et fait donc appel aux mêmes techniques.

Les multiples de la VAN sont le plus souvent appliqués aux investissements bancaires. Les opérations récentes au sein des différents secteurs, le cas échéant, sont également examinées. Les valorisations alternatives raisonnablement possibles ont été déterminées en se fondant sur les fourchettes des multiples de la VAN des valorisations obtenues pour les investissements bancaires directs. Les fonds d'actions sont évalués d'après les déclarations de VAN, corrigées en fonction des mouvements pertinents constatés sur le marché entre la date de l'évaluation et le 31 décembre 2020. Des valorisations alternatives raisonnablement possibles ont été déterminées en se fondant sur des changements d'hypothèses affectant les fluctuations observées sur le marché. Concernant les investissements évalués au moyen des multiples de l'EBITDA et des modèles d'actualisation des flux de trésorerie, des analyses de sensibilité ont été effectuées en déterminant des valorisations alternatives raisonnablement possibles à l'aide de méthodes se fondant sur les multiples du chiffre d'affaires, de l'EBITDA, du ratio cours-bénéfice (PER), et de méthodes spécifiques à un secteur comme les multiples fondés sur les capacités de production. En outre, pour une méthode donnée, des fourchettes de valorisation ont été établies en utilisant des multiples correspondant au quartile inférieur et au quartile supérieur. Pour les modèles d'actualisation des flux de trésorerie, l'analyse de sensibilité a été réalisée en modifiant certaines hypothèses (augmentation ou diminution du taux d'actualisation, par exemple).

<sup>67</sup> VAN = valeur d'actif net ; EBITDA = résultat avant intérêts, impôts et amortissements ; AFT = actualisation des flux de trésorerie.

<sup>68</sup> Aux participations bancaires sont généralement associées des instruments dérivés sous forme d'options de vente et/ou d'achat. En conséquence, toute variation de la valeur sous-jacente de la participation peut être compensée par la variation de la valeur de l'instrument dérivé. Les participations des Opérations bancaires et les instruments dérivés associés ont donc été regroupés pour l'analyse de sensibilité. Pour plus d'informations concernant le Fonds de participations, voir note annexe 31, page 91.

# Notes annexes aux états financiers

## 1. Création de la Banque

### I. Accord portant création de la Banque

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (« la Banque »), qui a son siège à Londres, est une organisation internationale constituée aux termes de l'Accord portant création de la Banque en date du 29 mai 1990 (« l'Accord »). Au 31 décembre 2020, 69 pays, ainsi que l'Union européenne et la Banque européenne d'investissement en étaient membres.

### II. Accord de siège

Le statut, les privilèges et les immunités de la Banque et de ses employés au Royaume-Uni sont confirmés et précisés dans l'Accord de siège conclu entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Banque (« l'Accord de siège »). L'Accord de siège a été signé à Londres au début des activités de la Banque, le 15 avril 1991.

## 2. Informations sectorielles

Les activités de la Banque sont principalement les opérations bancaires et les opérations de trésorerie. Les premières sont des investissements réalisés dans des projets qui, conformément à l'Accord, visent à aider les économies dans lesquelles la BERD investit à faire la transition vers une économie de marché ouverte tout en favorisant une croissance durable et inclusive et en appliquant les principes d'une bonne gestion bancaire. Les principaux produits d'investissement sont des prêts, des prises de participation et des garanties. Les secondes consistent notamment à obtenir des capitaux de financement, à investir l'excédent de liquidités, à gérer les risques de change et de taux d'intérêt de la Banque et, enfin, à aider les clients à gérer leur actif et leur passif.

Les informations relatives aux résultats financiers des opérations bancaires et de trésorerie sont préparées régulièrement et communiquées au/à la Présidente, principale responsable opérationnel de la Banque pour la prise de décision. À ce titre, les opérations bancaires et les opérations de trésorerie ont été définies en tant que secteurs opérationnels.

### Résultats des secteurs opérationnels

Le/la Présidente évalue les résultats des secteurs opérationnels fondés sur le bénéfice net de l'exercice, dont le mode de calcul est conforme à celui utilisé pour les états financiers et pour l'année précédente. L'information sectorielle fournie au/à la Présidente concernant les secteurs opérationnels pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019 s'analyse comme suit :

	Opérations bancaires 2020 en millions d'euros	Opérations de trésorerie 2020 en millions d'euros	Total 2020 en millions d'euros	Opérations bancaires 2019 en millions d'euros	Retraité Opérations de trésorerie 2019 en millions d'euros	Retraité <sup>69</sup> Total 2019 en millions d'euros
Intérêts perçus	1 045	222	1 267	1 239	421	1 660
Autres produits <sup>70</sup>	367	107	474	1 211	93	1 304
<b>Total des produits sectoriels</b>	<b>1 412</b>	<b>329</b>	<b>1 741</b>	<b>2 450</b>	<b>514</b>	<b>2 964</b>
Intérêts versés et charges assimilées	(357)	(111)	(468)	(492)	(496)	(988)
(Charges)/Produits net d'intérêts sur instruments dérivés	-	(35)	(35)	-	148	148
Frais administratifs	(389)	(25)	(414)	(358)	(23)	(381)
Dotations aux amortissements	(49)	(3)	(52)	(51)	(3)	(54)
<b>Résultats sectoriels avant provisions et couvertures</b>	<b>617</b>	<b>155</b>	<b>772</b>	<b>1 549</b>	<b>140</b>	<b>1 689</b>
Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et inefficaces	-	(3)	(3)	-	(235)	(235)
Provisions pour dépréciation de prêts et de garanties	(479)	-	(479)	(22)	-	(22)
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>	<b>138</b>	<b>152</b>	<b>290</b>	<b>1 527</b>	<b>(95)</b>	<b>1 432</b>
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs			(115)			(117)
<b>Bénéfice net après transferts approuvés par le Conseil des gouverneurs</b>			<b>175</b>			<b>1 315</b>
<b>Actifs sectoriels</b>						
<b>Total des actifs</b>	<b>32 998</b>	<b>36 774</b>	<b>69 772</b>	<b>31 842</b>	<b>36 359</b>	<b>68 201</b>
<b>Passifs sectoriels</b>						
<b>Total des passifs</b>	<b>732</b>	<b>51 149</b>	<b>51 881</b>	<b>694</b>	<b>49 677</b>	<b>50 371</b>

<sup>69</sup> Pour plus de précisions concernant le retraitement, voir page 28 du chapitre « Principes comptables » du présent rapport

<sup>70</sup> Les « Autres produits » recouvrent les éléments du compte de résultat suivants : Commissions nettes perçues ; Dividendes ; Gains nets réalisés sur les participations à la juste valeur par le biais du résultat net ; Gains nets sur les prêts ; Gains nets issus des actifs de la Trésorerie détenus sur la base du coût amorti ; et Gains nets des activités de la Trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net et des opérations de change.

## Produit sectoriel – répartition géographique

À des fins de gestion interne, les activités de la Banque sont réparties entre neuf régions.

	Produit sectoriel 2020 en millions d'euros	Retraité <sup>71</sup> Produit sectoriel 2019 en millions d'euros
Asie centrale <sup>72</sup>	227	205
Europe centrale et États baltes <sup>73</sup>	257	409
Chypre et Grèce	26	119
Europe orientale et Caucase <sup>74</sup>	214	476
Fédération de Russie	112	308
Europe du Sud-Est <sup>75</sup>	188	351
Région SEMED <sup>76</sup>	181	201
Turquie	297	381
Autres OCDE <sup>77</sup>	239	514
<b>Total</b>	<b>1 741</b>	<b>2 964</b>

Le produit est affecté aux différentes régions en fonction du lieu d'implantation des projets.

## 3. Produit net des intérêts

	2020 en millions d'euros	Retraité <sup>78</sup> 2019 en millions d'euros
Prêts des Opérations bancaires		
- Sur la base du coût amorti	957	1 148
- À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	84	79
- À la juste valeur par le biais du résultat net	4	12
<b>Produit des intérêts issus des prêts des Opérations bancaires</b>	<b>1 045</b>	<b>1 239</b>
Titres de créance sur la base du coût amorti	114	228
Opérations de prise en pension	9	44
Disponibilités et fonds à court terme	92	136
Autres	7	13
<b>Produit des intérêts issus des titres de créance à revenu fixe et autres</b>	<b>222</b>	<b>421</b>
Dettes représentées par un titre	(428)	(925)
Montants dus à des établissements de crédit	(38)	(61)
Autres	(2)	(2)
<b>Intérêts versés et charges assimilées</b>	<b>(468)</b>	<b>(988)</b>
<b>(Charges nettes)/Produits nets d'intérêts sur instruments dérivés</b>	<b>(35)</b>	<b>148</b>
<b>Produit net des intérêts</b>	<b>764</b>	<b>820</b>

Le produit des intérêts courus sur les actifs financiers douteux représentait 41 millions d'euros en 2020 (2019 : 31 millions)<sup>79</sup>.

<sup>71</sup> Pour plus de précisions concernant le retraitement, voir page 28 du chapitre « Principes comptables » du présent rapport.

<sup>72</sup> Kazakhstan, Mongolie, Ouzbékistan, République kirghize, Tadjikistan et Turkménistan.

<sup>73</sup> Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque et Slovaquie.

<sup>74</sup> Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Moldova et Ukraine.

<sup>75</sup> Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Kosovo, Macédoine du Nord, Monténégro, Roumanie et Serbie.

<sup>76</sup> Égypte, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie.

<sup>77</sup> Pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ne figurant pas parmi les catégories précédentes. <http://www.oecd.org/fr/apropos/membres-et-partenaires/>

<sup>78</sup> Pour plus de précisions concernant le retraitement, voir page 28 du chapitre « Principes comptables » du présent rapport

<sup>79</sup> Le produit des intérêts est reconnu en retirant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des actifs financiers douteux.

## 4. Commissions nettes perçues

Les principaux éléments des commissions nettes perçues sont les suivants :

	2020 en millions d'euros	2019 en millions d'euros
Commissions d'engagement de prêts des Opérations bancaires	59	53
Autres commissions sur prêts perçues par les Opérations bancaires	16	12
Commissions sur participations perçues par les Opérations bancaires	7	5
Autres commissions perçues	27	33
<b>Commissions perçues</b>	<b>109</b>	<b>103</b>
Commissions sur participations versées par les Opérations bancaires	(6)	(8)
Autres commissions versées	(23)	(13)
<b>Commissions versées</b>	<b>(29)</b>	<b>(21)</b>
<b>Commissions nettes perçues</b>	<b>80</b>	<b>82</b>

Les commissions d'ouverture et d'analyse préalable reçues en 2020, soit 81 millions d'euros (2019 : 57 millions), ainsi qu'un montant de 4 millions d'euros de coûts directs associés (2019 : 4 millions), ont été différés dans l'état de situation financière. Ces montants seront comptabilisés en intérêts perçus pour la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné, à titre d'intérêt effectif du prêt, conformément à la norme IFRS 9.

## 5. Gains nets réalisés sur les participations à la juste valeur par le biais du résultat net<sup>80</sup>

	2020 en millions d'euros	2019 en millions d'euros
(Pertes nettes)/ gains nets réalisé(e)s sur les participations cotées en bourse	(55)	425
Gains nets réalisés sur les participations non cotées en bourse	215	561
Gains nets/ (pertes nettes) des dérivés sur actions	65	(55)
Gains nets imputables au Fonds de participations <sup>81</sup>	(13)	(9)
<b>Gains nets réalisés sur les participations à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>212</b>	<b>922</b>

## 6. Pertes nettes sur les prêts<sup>82</sup>

	2020 en millions d'euros	2019 en millions d'euros
Pertes nettes sur les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	(38)	(10)
Gains réalisés sur les prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1	2
<b>Pertes nettes sur les prêts</b>	<b>(37)</b>	<b>(8)</b>

## 7. Gains nets issus des actifs de la Trésorerie détenus sur la base du coût amorti

	2020 en millions d'euros	2019 en millions d'euros
Gains nets réalisés sur les titres de créance au coût amorti	2	2
<b>Gains nets issus des actifs de la Trésorerie détenus sur la base du coût amorti</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

En 2019, la Banque a cédé 568 millions d'euros de titres de créance détenus sur la base du coût amorti (2019 : 865 millions).

<sup>80</sup> La présentation de cette note a été modifiée par rapport à l'année précédente pour fournir des informations plus utiles aux lectrices, en présentant par catégorie d'actifs plutôt qu'en fonction des gains et des pertes réalisés et latents.

<sup>81</sup> Pour plus d'informations sur le Fonds de participations, se référer à la note annexe 31, page 91.

<sup>82</sup> La présentation de cette note a été modifiée par rapport à l'année précédente pour fournir des informations plus utiles aux lectrices en présentant par catégorie d'actifs plutôt qu'en fonction des gains et des pertes réalisés et latents.

## 8. Gains nets des activités de la Trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net et des opérations de change

	2020 en millions d'euros	2019 en millions d'euros
Rachats de dette et résiliation de dérivés connexes	1	1
Gains nets issus des transactions	110	103
Coût imputé au financement	(6)	(13)
<b>Gains nets des activités de la Trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net et des opérations de change</b>	<b>105</b>	<b>91</b>

## 9. Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et inefficaces<sup>83</sup>

	2020 en millions d'euros	2019 en millions d'euros
<i>Couverture imparfaite portée au compte de résultat au titre des éléments suivants</i>		
Couvertures de juste valeur – risque de taux d'intérêt	40	(64)
<b>Couverture imparfaite</b>	<b>40</b>	<b>(64)</b>
Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées	(43)	(171)
<b>Pertes nettes issues des activités de la Trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>(3)</b>	<b>(235)</b>

Les pratiques en matière de couverture et le traitement comptable correspondant sont présentés dans la section « Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture » du chapitre « Principes comptables » du présent rapport (page 22).

La variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et des couvertures inefficaces est un ajustement comptable portant sur les relations de couverture de la Banque qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture ou ne sont pas intégralement compensées lorsqu'elles sont mesurées selon les normes IFRS. Cet écart s'inverse au fil du temps lorsque les transactions concernées approchent de leur échéance.

### Couvertures de juste valeur – relations de couverture individuelles

La Banque applique la comptabilité de couverture quand il existe une relation individuelle identifiable entre un instrument dérivé de couverture et un instrument de trésorerie couvert. Ces relations s'observent essentiellement dans le contexte des activités d'emprunt de la Banque dans lesquelles les obligations émises par la Banque sont associées à des swaps pour obtenir des prêts à taux variable dans la monnaie souhaitée par la Banque. L'adéquation de ces couvertures est assurée par des flux de trésorerie, mais diverses méthodes de valorisation peuvent s'appliquer à ces flux, selon les conventions du marché régissant la valorisation des différents types d'instrument.

Pour citer un exemple de différence de ce type : un élément de valorisation des swaps de devises appelé « écart de taux de référence sur devises » n'est pas appliqué au titre couvert. Cet élément entre dans le cadre des critères d'offre et de demande applicables aux autres monnaies par rapport au dollar EU ou à l'euro. Pour limiter le degré d'instabilité présent dans le compte de résultat en raison de ce facteur, la Banque choisit, aux termes de la norme IFRS 9, de comptabiliser ces variations de la valorisation des swaps de couverture dans les autres éléments du résultat global. Ces montants sont ensuite enregistrés dans le compte de résultat à titre de couverture inefficace sur la durée de la relation de couverture. Les autres écarts de valorisation entre instruments de couverture et éléments couverts sont directement comptabilisés dans le compte de résultat.

### Couverture de flux de trésorerie

La Banque constitue, chaque année, des couvertures pour réduire le risque de change lié à ses futurs frais administratifs encourus en livres sterling. Aucun gain ni perte n'a été enregistré en 2020 au compte de résultat au titre des couvertures inefficaces de flux de trésorerie, comme en 2019. Au 31 décembre 2020, la Banque avait couvert les dépenses projetées en livres sterling pour 2021. Le taux effectif auquel ces dépenses ont été couvertes était de 1 £/1,116 €.

### Couvertures de juste valeur – couverture du portefeuille

Outre les relations de couverture individuelles auxquelles elle applique la comptabilité de couverture, la Banque couvre également le risque de taux d'intérêt de l'ensemble de l'actif et du passif selon une approche de portefeuille, pour lequel la comptabilité de couverture ne s'applique pas. Cela se traduit par la comptabilisation des gains ou pertes sur les dérivés de couverture dans la période où ils se produisent, tandis que l'impact compensatoire lié aux instruments de trésorerie couverts s'exerce selon un calendrier différent en fonction des taux

<sup>83</sup> La présentation de cette note a été modifiée par rapport à l'année précédente pour fournir des informations plus utiles aux lectrices.

d'intérêt applicables aux périodes propres à ces instruments. Les gains ou pertes sur les instruments de couverture sont présentés en tant que variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées.

Les tableaux suivants portent sur les instruments dans des relations de couverture désignées

Instruments de couverture	Notionnel 2020 en millions d'euros	Valeur comptable	Valeur comptable	Variation de la juste valeur retenue pour le calcul de la couverture inefficace 2020 en millions d'euros
		Actifs 2020 en millions d'euros	Passifs 2020 en millions d'euros	
Couvertures de juste valeur - risque de taux d'intérêt	27 035	4 193	(1 505)	317
Couvertures de flux de trésorerie - risque de change	356	-	(1)	(19)
		4 193	(1 506)	298

Instruments de couverture	Notionnel 2019 en millions d'euros	Valeur comptable	Valeur comptable	Variation de la juste valeur retenue pour le calcul de la couverture inefficace 2019 en millions d'euros
		Actifs 2019 en millions d'euros	Passifs 2019 en millions d'euros	
Couvertures de juste valeur - risque de taux d'intérêt	24 318	3 628	(1 167)	(173)
Couvertures de flux de trésorerie - risque de change		-	-	(11)
		3 628	(1 167)	(184)

Le montant notionnel des instruments de couverture est présenté en fonction de tranches d'échéances de remboursement dans le tableau suivant.

Notionnel 2020	Moins d'un mois en millions d'euros	1 - 3 mois en millions d'euros	3 mois - 1 an en millions d'euros	1 - 5 ans en millions d'euros	Plus de 5 ans en millions d'euros
Couvertures de juste valeur - risque de taux d'intérêt	113	1 467	5 594	15 295	4 566
Couvertures de flux de trésorerie - risque de change	29	67	260	-	-
	142	1 534	5 854	15 295	4 566

Notionnel 2019	Moins d'un mois en millions d'euros	1 - 3 mois en millions d'euros	3 mois - 1 an en millions d'euros	1 - 5 ans en millions d'euros	Plus de 5 ans en millions d'euros
Couvertures de juste valeur - risque de taux d'intérêt	732	1 796	4 647	13 491	3 652
	732	1 796	4 647	13 491	3 652

La valeur comptable des instruments de couverture de la Banque est déclarée dans l'état de situation financière avec les instruments financiers dérivés.

Éléments couverts	Valeur comptable	Ajustements de couverture	Variation de la juste valeur
	2020 en millions d'euros	cumulés 2020 en millions d'euros	retenue pour le calcul de la couverture inefficace 2020 en millions d'euros
Couvertures de juste valeur - risque de taux d'intérêt - actifs	7 920	238	93
Couvertures de juste valeur - risque de taux d'intérêt - passifs	(34 786)	(2 847)	(370)
			(277)
Couvertures de flux de trésorerie - risque de change			19
			(258)

<b>Éléments couverts</b>	<b>Valeur comptable 2019 en millions d'euros</b>	<b>Ajustements de couverture cumulés 2019 en millions d'euros</b>	<b>Variation de la juste valeur retenue pour le calcul de la couverture inefficace 2019 en millions d'euros</b>
Couvertures de juste valeur – risque de taux d'intérêt – actifs	8 081	153	<b>116</b>
Couvertures de juste valeur – risque de taux d'intérêt – passifs	(32 879)	(2 379)	<b>(7)</b>
			<b>109</b>
Couvertures de flux de trésorerie – risque de change			<b>11</b>
			<b>120</b>

La valeur comptable des éléments couverts détenus par la Banque est communiquée dans l'état de situation financière sous la rubrique des titres de créances dans le cas des actifs couverts, et des dettes représentées par un titre dans le cas des passifs couverts. Les actifs ou les passifs ayant cessé d'être ajustés au titre de la couverture des gains et pertes n'ont pas fait l'objet d'ajustements de couverture cumulés (2019 : néant).

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés comme autres éléments du résultat global imputables aux couvertures de trésorerie. Aucun montant ne figure dans la réserve de réévaluation concernant les couvertures de trésorerie auxquelles la comptabilité de couverture ne s'applique plus (2019 : néant).

<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>2020 en millions d'euros</b>	<b>2019 en millions d'euros</b>
Variations de la juste valeur comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global	(19)	<b>(11)</b>
Montants reclassés dans les frais administratifs compensant les variations de change couvertes	18	<b>9</b>
Pertes sur les couvertures de flux de trésorerie comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global	(1)	<b>(2)</b>

## 10. Provisions pour dépréciation des prêts des Opérations bancaires<sup>84</sup>

	2020 en millions d'euros	2019 en millions d'euros
<b>Charge pour l'exercice</b>		
Dépréciation de prêts sur la base du coût amorti en phases 1 et 2	(64)	15
Dépréciation de prêts sur la base du coût amorti en phase 3 <sup>85</sup>	(411)	(20)
Frais associés aux opérations de couverture <sup>86</sup>	(1)	(1)
<b>Provisions pour dépréciation des prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti</b>	<b>(476)</b>	<b>(6)</b>
Provisions pour dépréciation des prêts des Opérations bancaires à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(2)	(11)
<b>Provisions pour dépréciation des prêts des Opérations bancaires</b>	<b>(478)</b>	<b>(17)</b>
<b>Variation des provisions</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	(946)	(981)
Charge pour l'exercice portée au compte de résultat <sup>87</sup>	(476)	(6)
Produit d'intérêts cumulés passés en pertes et profits sur des prêts récemment classés douteux	10	8
Actualisation de la valeur des flux de trésorerie futurs attendus des actifs en phase 3	41	29
Ajustements de change	75	(10)
Reprise pour montants passés en pertes et profits	155	14
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(1 141)</b>	<b>(946)</b>
<b>Répartition</b>		
Provisions de phases 1 et 2 pour prêts non souverains sur la base du coût amorti	(315)	(277)
Provisions de phases 1 et 2 pour prêts souverains sur la base du coût amorti	(20)	(17)
Provisions de phase 3 pour prêts sur la base du coût amorti	(806)	(652)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(1 141)</b>	<b>(946)</b>

Afin de calculer la dépréciation conformément à la norme IFRS 9, les prêts sur la base du coût amorti sont répartis selon trois phases.

- Phase 1 : Chaque prêt est classé, lors de sa constitution, en phase 1. La dépréciation est calculée pour cette phase sur la base du portefeuille. Elle est égale au montant des pertes de crédit attendues pour ces actifs à un horizon de 12 mois.
- Phase 2 : Les prêts pour lesquels le risque de crédit a sensiblement augmenté depuis leur constitution, mais qui restent productifs, sont regroupés en phase 2. La dépréciation est calculée pour cette phase sur la base du portefeuille. Elle est égale au montant des pertes de crédit attendues sur la totalité de la durée de vie de ces actifs.
- Phase 3 : Les prêts pour lesquels il existe des indications spécifiques de dépréciation sont regroupés en phase 3. Dans cette phase, les pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie des actifs sont calculées individuellement, pour chaque actif.

<sup>84</sup> Les provisions pour prêts détenues à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global représentaient 19 millions d'euros (2019 : 19 millions). Ces provisions font partie du solde général pour les prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui figure dans l'état de situation financière.

<sup>85</sup> Soit 482 millions d'euros de nouvelles provisions et 7,1 millions d'euros de provisions libérées (2019 : respectivement 137 millions et 117 millions).

<sup>86</sup> Les provisions constituées dans d'autres devises que l'euro impliquent une exposition aux risques de change pour laquelle la Trésorerie prévoit une couverture. Dans la mesure où ces opérations de couverture sont traitées à des taux différents de ceux appliqués par le système de comptabilité de la Banque pour convertir les provisions en sommes équivalentes en euro, la différence est comptabilisée dans le cadre des provisions globales du compte de résultat.

<sup>87</sup> Hors provisions pour garanties comptabilisées dans « Autres Passifs ».

Le tableau suivant propose une analyse des variations des prêts des Opérations bancaires détenus sur la base du coût amorti et des provisions pour dépréciation afférentes, pour chacune de ces trois phases.

	Pertes de crédit attendues sur 12 mois (Phase 1) 2020 en millions d'euros	Pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie (Phase 2) 2020 en millions d'euros	Pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie (Phase 3) 2020 en millions d'euros	Total 2020 en millions d'euros
<b>Variation des provisions</b>				
Au 1 <sup>er</sup> janvier	162	132	652	946
Prêts nouvellement constitués	73	-	-	73
Transfert en phase 1	29	(37)	-	(8)
Transfert en phase 2 – augmentation sensible du risque de crédit	(87)	157	(9)	61
Transfert en phase 3 – caractère douteux	(7)	(62)	428	359
Reprise des pertes de crédit attendues – remboursements/règlements	(10)	(23)	(47)	(80)
Reprise des pertes de crédit attendues – passages en pertes et profits	-	-	(155)	(155)
Évolution du modèle ou des paramètres de risque	1	7	(12)	(4)
Variations de change et autres	12	(12)	(51)	(51)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>173</b>	<b>162</b>	<b>806</b>	<b>1 141</b>

	Prêts Phase 1 2020 en millions d'euros	Prêts Phase 2 2020 en millions d'euros	Prêts Phase 3 2020 en millions d'euros	Total 2020 en millions d'euros
<b>Variation des prêts sur la base du coût amorti</b>				
Au 1 <sup>er</sup> janvier	19 994	2 986	1 138	24 118
Prêts des Opérations bancaires nouvellement constitués	9 622	-	-	9 622
Transfert en phase 1	134	(134)	-	-
Transfert en phase 2 – augmentation sensible du risque de crédit	(2 300)	2 359	(59)	-
Transfert en phase 3 – caractère douteux	(357)	(575)	932	-
Remboursements/règlements	(5 197)	(683)	(254)	(6 134)
Passages en pertes et profits	-	-	(155)	(155)
Retraitement de prêts auparavant dépréciés	-	2	-	2
Variations de change et autres	(1 220)	(179)	(38)	(1 437)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>20 676</b>	<b>3 776</b>	<b>1 564</b>	<b>26 016</b>

	Pertes de crédit attendues sur 12 mois  (Phase 1) 2019 en millions d'euros	Pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie  (Phase 2) 2019 en millions d'euros	Pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie  (Phase 3) 2019 en millions d'euros	Total 2019 en millions d'euros
<b>Variation des provisions</b>				
Au 1 <sup>er</sup> janvier	193	113	675	981
Prêts nouvellement constitués	44	-	-	44
Transfert en phase 1	12	(32)	-	(20)
Transfert en phase 2 – augmentation sensible du risque de crédit	(43)	109	(30)	36
Transfert en phase 3 – caractère douteux	(1)	(25)	79	53
Reprise des pertes de crédit attendues – remboursements/règlements	(8)	(5)	(40)	(53)
Reprise des pertes de crédit attendues – passages en pertes et profits	-	-	(14)	(14)
Évolution du modèle ou des paramètres de risque	(31)	(17)	(25)	(73)
Variations de change et autres	(4)	(11)	7	(8)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>162</b>	<b>132</b>	<b>652</b>	<b>946</b>

	Prêts Phase 1 2019 en millions d'euros	Prêts Phase 2 2019 en millions d'euros	Prêts Phase 3 2019 en millions d'euros	Total 2019 en millions d'euros
<b>Variation des prêts sur la base du coût amorti</b>				
Au 1 <sup>er</sup> janvier	19 244	2 034	1 135	22 413
Prêts des Opérations bancaires nouvellement constitués	7 563	-	-	7 563
Transfert en phase 1	134	(134)	-	-
Transfert en phase 2 – augmentation sensible du risque de crédit	(1 808)	1 884	(76)	-
Transfert en phase 3 – caractère douteux	(56)	(221)	277	-
Remboursements/règlements	(5 230)	(597)	(198)	(6 025)
Passages en pertes et profits	-	-	(14)	(14)
Retraitement de prêts auparavant dépréciés	-	6	-	6
Variations de change et autres	147	14	14	175
<b>Au 31 décembre</b>	<b>19 994</b>	<b>2 986</b>	<b>1 138</b>	<b>24 118</b>

## 11. Frais administratifs

	2020 en millions d'euros	2019 en millions d'euros
Dépenses de personnel	(324)	(289)
Frais généraux	(94)	(96)
Frais administratifs	(418)	(385)
Coûts directs différés liés à la constitution des prêts	4	4
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>(414)</b>	<b>(381)</b>

Les frais de la Banque sont essentiellement libellés en livres sterling. Exprimés dans cette devise, les frais administratifs de la Banque se sont élevés au total, hors dépréciation et amortissement, à 349 millions de livres sterling (2019 : 343 millions de livres).

Les frais généraux comprennent les honoraires suivants relatifs aux prestations de l'auditeur externe de la Banque :

	2020 en milliers d'euros	2019 en milliers d'euros
<b>Services d'audit et de certification</b>		
Services d'auditeur de la Banque	(670)	(310)
Procédures de contrôle interne	(152)	(147)
Audit des plans de retraite	(34)	(25)
<b>Services d'audit et de certification</b>	<b>(856)</b>	<b>(482)</b>

## 12. Créances sur les établissements de crédit

	2020 en millions d'euros	2019 en millions d'euros
<b>Répartition</b>		
Disponibilités	3 942	5 108
Autres créances à court terme	14 739	13 260
Créances à long terme	9	
<b>Au 31 décembre</b>	<b>18 690</b>	<b>18 368</b>

Les disponibilités sont les créances qui ont une échéance initiale égale ou inférieure à trois mois. « À court terme » s'applique aux actifs détenus ou aux passifs exigibles au cours des 12 prochains mois. Tous les autres actifs ou passifs sont « à long terme ».

## 13. Titres de créance

	2020 en millions d'euros	2019 en millions d'euros
Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 741	1 789
Titres de créance sur la base du coût amorti	11 243	11 840
<b>Au 31 décembre</b>	<b>12 984</b>	<b>13 629</b>
<b>Répartition</b>		
À court terme	4 539	4 334
À long terme	8 445	9 295
<b>Au 31 décembre</b>	<b>12 984</b>	<b>13 629</b>

Il n'y a pas eu de pertes pour dépréciation de créances représentées par un titre en 2020 (2019 : aucune).

## 14. Autres actifs financiers

	2020 en millions d'euros	2019 en millions d'euros
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	4 193	3 628
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	-	-
Juste valeur de dérivés détenus en portefeuille et non désignés comme couvertures	637	470
Juste valeur de dérivés détenus au titre du portefeuille des Opérations bancaires	200	202
Intérêts à recevoir	259	283
Capital libéré à recevoir	5	5
Autres	180	168
<b>Au 31 décembre</b>	<b>5 474</b>	<b>4 756</b>
<b>Répartition</b>		
À court terme	805	860
À long terme	4 669	3 896
<b>Au 31 décembre</b>	<b>5 474</b>	<b>4 756</b>

## 15. Prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti

	Prêts souverains 2020 en millions d'euros	Prêts non souverains 2020 en millions d'euros	Total des prêts 2020 en millions d'euros	Prêts souverains 2019 en millions d'euros	Prêts non souverains 2019 en millions d'euros	Total des prêts 2019 en millions d'euros
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	4 770	19 348	24 118	4 376	18 037	22 413
Décaissements	1 131	8 491	9 622	925	6 638	7 563
Remboursements et remboursements anticipés	(610)	(5 524)	(6 134)	(567)	(5 458)	(6 025)
Retraitement de prêts auparavant dépréciés	-	2	2	-	6	6
Fluctuations de change	(126)	(1 232)	(1 358)	26	137	163
Variation de l'ajustement du taux d'intérêt effectif	(32)	(47)	(79)	10	2	12
Passage en pertes et profits	-	(155)	(155)	-	(14)	(14)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>5 133</b>	<b>20 883</b>	<b>26 016</b>	<b>4 770</b>	<b>19 348</b>	<b>24 118</b>
Dépréciation au 31 décembre	(20)	(1 121)	(1 141)	(17)	(929)	(946)
<b>Total net des dépréciations au 31 décembre</b>	<b>5 113</b>	<b>19 762</b>	<b>24 875</b>	<b>4 753</b>	<b>18 419</b>	<b>23 172</b>
<b>Répartition</b>						
À court terme			4 675			3 725
À long terme			20 200			19 447
<b>Total net des dépréciations au 31 décembre</b>	<b>5 113</b>	<b>19 762</b>	<b>24 875</b>	<b>4 753</b>	<b>18 419</b>	<b>23 172</b>

Au 31 décembre 2020, la Banque avait classé 106 prêts sur la base du coût amorti en Phase trois, donc comme étant à caractère douteux, pour un total d'actifs d'exploitation s'élevant à 1 564 millions d'euros (2019 : 82 prêts représentant 1 138 millions d'euros). Les provisions spécifiquement constituées pour ces actifs étaient de 806 millions d'euros (2019 : 652 millions).

## 16. Prêts des Opérations bancaires à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

	2020 en millions d'euros	2019 en millions d'euros
<b>Prêts non souverains</b>		
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	2 494	1 737
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	(23)	117
Ajustement pour pertes de crédit attendues	-	(11)
Décassements	-	823
Remboursements et remboursements anticipés	(143)	(175)
Fluctuations de change	(51)	3
Variation de l'ajustement du taux d'intérêt effectif	3	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>2 280</b>	<b>2 494</b>
<b>Répartition</b>		
À court terme	216	63
À long terme	2 064	2 431
<b>Total net des dépréciations au 31 décembre</b>	<b>2 280</b>	<b>2 494</b>

Au 31 décembre 2020, la Banque ne comptabilisait aucun prêt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global parmi les actifs improductifs.

## 17. Prêts des Opérations bancaires à la juste valeur par le biais du résultat net

	2020 en millions d'euros	2019 en millions d'euros
<b>Prêts non souverains</b>		
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	409	460
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	(29)	(28)
Décassements	38	26
Remboursements et remboursements anticipés	(77)	(55)
Fluctuations de change	(22)	6
<b>Au 31 décembre</b>	<b>319</b>	<b>409</b>
<b>Répartition</b>		
À court terme	51	66
À long terme	268	343
<b>Au 31 décembre</b>	<b>319</b>	<b>409</b>

Au 31 décembre 2020, la Banque avait classé comme improductifs quatre prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, pour un total d'actifs d'exploitation s'élevant à 33 millions d'euros (2019 : six prêts pour des actifs d'exploitation représentant 71 millions d'euros). Les pertes en juste valeur sur ces actifs atteignaient 22 millions d'euros (2019 : 61 millions d'euros). En 2020, la Banque a passé en pertes et profits des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net pour des actifs d'exploitation s'élevant à 39 millions d'euros (2019 : néant).

## 18. Titres de participation à la juste valeur par le biais du résultat net

	Juste valeur Non cotés 2020 en millions d'euros	Juste valeur Cotés 2020 en millions d'euros	Juste valeur Total 2020 en millions d'euros	Juste valeur Non cotés 2019 en millions d'euros	Juste valeur Cotés 2019 en millions d'euros	Juste valeur Total 2019 en millions d'euros
<b>Encours des décaissements</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier	3 274	1 544	4 818	3 568	1 959	5 527
Transfert entre titres non cotés et cotés	(31)	31	-	-	-	-
Décaissements	277	124	401	292	108	400
Cessions	(364)	(147)	(511)	(570)	(523)	(1 093)
Passage en pertes et profits	(2)	-	(2)	(16)	-	(16)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>3 154</b>	<b>1 552</b>	<b>4 706</b>	<b>3 274</b>	<b>1 544</b>	<b>4 818</b>
<b>Ajustement en juste valeur</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier	9	243	252	(596)	(186)	(782)
Transfert entre titres non cotés et cotés	(12)	12	-	-	-	-
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	74	(160)	(86)	605	429	1 034
<b>Au 31 décembre</b>	<b>71</b>	<b>95</b>	<b>166</b>	<b>9</b>	<b>243</b>	<b>252</b>
<b>Juste valeur au 31 décembre</b>	<b>3 225</b>	<b>1 647</b>	<b>4 872</b>	<b>3 283</b>	<b>1 787</b>	<b>5 070</b>

Un résumé des informations financières sur les participations de la Banque correspondant à au moins 20 % du capital social des sociétés bénéficiaires de l'investissement (entreprises associées de capital-risque) au 31 décembre 2020 est présenté à la note annexe 30, sur les « Parties liées », page 90.

## 19. Titres de participation de la Trésorerie à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La Trésorerie détient dans Currency Exchange Fund N.V. (TCX), fonds de change en devises locales, une participation stratégique lui permettant d'avoir accès aux produits de couverture et de gestion des risques dans les devises de marchés moins développés. La Banque détient également une participation purement nominale dans SWIFT, l'utilisation de ce système international de paiement étant réservée à ses membres.

	2020 en millions d'euros	2019 en millions d'euros
<b>Participation désignée à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>		
The Currency Exchange Fund N.V.	105	112
SWIFT	-	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>105</b>	<b>112</b>

Aucun dividende n'a été perçu au titre de ces participations pour l'année 2020 (2019 : néant).

## 20. Actifs incorporels

	Frais de développement de programmes informatiques 2020 en millions d'euros	Frais de développement de programmes informatiques 2019 en millions d'euros
<b>Coût</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	169	145
Ajouts	27	24
Cessions	(5)	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>191</b>	<b>169</b>
<b>Amortissement</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	(100)	(83)
Dotation	(17)	(17)
Cessions	3	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(114)</b>	<b>(100)</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre</b>	<b>77</b>	<b>69</b>

## 21. Biens immobiliers et équipements

	Biens immobiliers 2020 en millions d'euros	Biens immobiliers en construction 2020 en millions d'euros	Matériel de bureau 2020 en millions d'euros	Actifs liés au droit de contrôler l'utilisation 2020 en millions d'euros	Autres 2020 en millions d'euros	Total 2020 en millions d'euros
<b>Coût</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier	84	1	20	89	33	227
Ajouts	-	4	1	4	-	9
Cessions	-	-	-	(2)	-	(2)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>84</b>	<b>5</b>	<b>21</b>	<b>91</b>	<b>33</b>	<b>234</b>
<b>Dépréciation</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier	(59)	-	(16)	(23)	(7)	(105)
Dotation	(8)	-	(2)	(24)	(1)	(35)
Cessions	-	-	-	2	-	2
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(67)</b>	<b>-</b>	<b>(18)</b>	<b>(45)</b>	<b>(8)</b>	<b>(138)</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2020</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>46</b>	<b>25</b>	<b>96</b>

	Biens immobiliers 2019 en millions d'euros	Biens immobiliers en construction 2019 en millions d'euros	Matériel de bureau 2019 en millions d'euros	Actifs liés au droit de contrôler l'utilisation 2019 en millions d'euros	Autres 2019 en millions d'euros	Total 2019 en millions d'euros
<b>Coût</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier	85	-	20	86	19	210
Ajouts	3	1	1	-	-	5
Reclassification	-	-	-	-	14	14
Transferts	-	-	-	4	-	4
Cessions	(4)	-	(1)	(1)	-	(6)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>84</b>	<b>1</b>	<b>20</b>	<b>89</b>	<b>33</b>	<b>227</b>
<b>Dépréciation</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier	(55)	-	(15)	-	(4)	(74)
Dotation	(8)	-	(2)	(24)	(3)	(37)
Cessions	4	-	1	1	-	6
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(59)</b>	<b>-</b>	<b>(16)</b>	<b>(23)</b>	<b>(7)</b>	<b>(105)</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2019</b>	<b>25</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>66</b>	<b>26</b>	<b>122</b>

## 22. Emprunts

	2020 en millions d'euros	2019 en millions d'euros
<b>Montants dus à des établissements de crédit et autres tiers</b>		
Montants dus à des établissements de crédit	(181)	(107)
Montants détenus comme garanties	(724)	(1 032)
Montants détenus et gérés pour le compte de tiers <sup>88</sup>	(448)	(530)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(1 353)</b>	<b>(1 669)</b>
<b>Dont à court terme :</b>	<b>(1 353)</b>	<b>(1 669)</b>

## 23. Dettes représentées par un titre

L'encours des dettes de la Banque sous forme de titres est récapitulé ci-après, par devise. Une bonne partie des dettes de la Banque représentées par un titre est couverte par des relations de couverture individuelles avec un swap de devises. Lors de ces émissions obligataires, les coûts de financement sont de fait encourus par la Banque dans la devise du volet financement du swap, les flux de trésorerie en rapport avec l'obligation étant compensés par les flux de trésorerie équivalents en rapport avec le swap. Le tableau suivant présente donc également l'encours des dettes représentées par un titre, par devise, après la prise en compte de ces couvertures de devises.

	Valeur des obligations 2020 en millions d'euros	Valeur par devise après swap 2020 en millions d'euros	Valeur des obligations 2019 en millions d'euros	Valeur par devise après swap 2019 en millions d'euros
Dollar australien	(977)	(126)	(925)	(84)
Réal brésilien	(284)	-	(552)	-
Yuan chinois	(584)	-	(208)	-
Euro	(6 044)	(6 365)	(5 861)	(6 191)
Roupie indonésienne	(1 072)	-	(1 437)	-
Roupie indienne	(246)	-	(538)	-
Tengué kazakh	(1 527)	(1 527)	(1 405)	(1 361)
Nouvelle livre turque	(1 720)	-	(2 414)	-
Livre sterling	(6 129)	(1 602)	(5 689)	(1 843)
Couronne suédoise	(596)	-	(450)	-
Rand sud-africain	(1 398)	-	(483)	-
Dollar des États-Unis	(23 509)	(36 546)	(22 952)	(35 617)
Autres devises	(2 840)	(760)	(2 907)	(725)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(46 926)</b>	<b>(46 926)</b>	<b>(45 821)</b>	<b>(45 821)</b>

Lorsque la contrepartie du swap exerce son droit de mettre fin au swap de couverture avant l'échéance contractuelle, la Banque doit exercer le même droit avec l'obligation qu'elle a émise.

	2020 en millions d'euros	2019 en millions d'euros
<b>Répartition</b>		
À court terme	(14 165)	(17 122)
À long terme	(32 761)	(28 699)
<b>Dettes représentées par un titre au 31 décembre</b>	<b>(46 926)</b>	<b>(45 821)</b>

Pendant l'exercice, la Banque a procédé au remboursement avant échéance d'obligations et de titres de créance à moyen terme d'une contrevaletur de 213 millions d'euros (2019 : 264 millions), ce qui a généré un gain net de 1 million d'euros (2019 : 1 million).

<sup>88</sup> Voir précisions relatives aux tiers dans la note annexe 31, page 91.

Le tableau ci-après présente un rapprochement des variations des dettes représentées par un titre pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, aussi bien au niveau des flux de trésorerie que hors trésorerie.

Exercice clos le 31 décembre 2020	Solde d'ouverture 2020 en millions d'euros	Flux de trésorerie nets en millions d'euros	Variations de la juste valeur en millions d'euros	Fluctuations de change en millions d'euros	Transactions en attente de règlement en millions d'euros	2020 en millions d'euros
Dettes représentées par un titre	45 821	4 342	930	(4 164)	(3)	46 926

	Solde d'ouverture 2019 en millions d'euros	Flux de trésorerie nets en millions d'euros	Variations de la juste valeur en millions d'euros	Fluctuations de change en millions d'euros	Transactions en attente de règlement en millions d'euros	2019 en millions d'euros
Dettes représentées par un titre	40 729	3 362	321	1 423	(14)	45 821

## 24. Autres passifs financiers

	2020 en millions d'euros	2019 en millions d'euros
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	(1 505)	(1 167)
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(1)	-
Juste valeur de dérivés détenus en portefeuille et non désignés comme couvertures	(1 125)	(626)
Juste valeur d'autres dérivés détenus au titre du portefeuille des Opérations bancaires	(102)	(142)
Intérêts à payer	(231)	(362)
Montants à payer au Fonds de participations	(174)	(138)
Passif locatif	(49)	(77)
Autres	(415)	(369)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(3 602)</b>	<b>(2 881)</b>

### Répartition

À court terme	(1 385)	(1 127)
À long terme	(2 217)	(1 754)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(3 602)</b>	<b>(2 881)</b>

## 25. Capital souscrit

	Nombre d'actions 2020	Total 2020 en millions d'euros	Nombre d'actions 2019	Total 2019 en millions d'euros
Capital autorisé	3 000 000	30 000	3 000 000	30 000
dont				
Capital souscrit	2 975 468	29 755	2 975 468	29 755
Capital non souscrit	24 532	245	24 532	245
<b>Au 31 décembre</b>	<b>3 000 000</b>	<b>30 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>30 000</b>

Le capital social de la Banque se divise en actions libérées et en actions sujettes à appel. Chaque action a une valeur nominale de 10 000 euros. La dernière augmentation en date du capital de la Banque a été réalisée en avril 2011 : le capital autorisé de la BERD a été augmenté de 100 000 actions libérées et de 900 000 actions sujettes à appel, chacune d'une valeur nominale de 10 000 euros.

Aux termes de l'article 42.1 de l'Accord, en cas d'arrêt définitif des opérations de la Banque, la responsabilité de tous les membres résultant de leurs souscriptions non appelées au capital social subsiste jusqu'à ce que toutes les créances, y compris toutes les créances conditionnelles, soient liquidées. L'Accord autorise tout membre à se retirer de la Banque. Dans ce cas, cette dernière est tenue de racheter les actions de l'ancien membre. À ce jour, aucun membre ne s'est retiré.

Un état des souscriptions au capital indiquant le montant du capital libéré et du capital sujet à appel souscrit par chaque membre, ainsi que le nombre de voix pouvant être prises en compte, est présenté dans le tableau ci-après. Conformément à l'article 29 de l'Accord, les membres qui n'ont pas acquitté une quelconque partie du montant exigible au titre de leur souscription au capital subissent une réduction proportionnelle de leurs droits de vote aussi longtemps que ce montant demeure impayé.

## État des souscriptions au capital

Au 31 décembre 2020 Membres	Total Actions (nombre)	Voix pouvant être prises en compte <sup>89</sup> (nombre)	Total Capital en millions d'euros	Capital sujet à appel en millions d'euros	Capital libéré en millions d'euros
Albanie	3 001	3 001	30,01	23,75	6,26
Allemagne	255 651	255 651	2 556,51	2 023,28	533,23
Arménie	1 499	1 499	14,99	11,86	3,13
Australie	30 014	30 014	300,14	237,54	62,60
Autriche	68 432	68 432	684,32	541,59	142,73
Azerbaïdjan	3 001	3 001	30,01	23,75	6,26
Banque européenne d'investissement	90 044	90 044	900,44	712,63	187,81
Bélarus	6 002	6 002	60,02	47,50	12,52
Belgique	68 432	68 432	684,32	541,59	142,73
Bosnie-Herzégovine	5 071	5 071	50,71	40,14	10,57
Bulgarie	23 711	23 711	237,11	187,65	49,46
Canada	102 049	102 049	1 020,49	807,64	212,85
Chine	2 900	2 900	29,00	23,75	5,25
Chypre	3 001	3 001	30,01	23,75	6,26
Croatie	10 942	10 942	109,42	86,60	22,82
Danemark	36 017	36 017	360,17	285,05	75,12
Égypte	3 087	3 087	30,87	22,82	8,05
Espagne	102 049	102 049	1 020,49	807,64	212,85
Estonie	3 001	3 001	30,01	23,75	6,26
Etats-Unis d'Amérique	300 148	300 148	3 001,48	2 375,44	626,04
Fédération de Russie	120 058	120 058	1 200,58	950,17	250,41
Finlande	37 518	37 518	375,18	296,92	78,26
France	255 651	255 651	2 556,51	2 023,28	533,23
Géorgie	3 001	3 001	30,01	23,75	6,26
Grèce	19 508	19 508	195,08	154,39	40,69
Hongrie	23 711	23 711	237,11	187,65	49,46
Inde	986	986	9,86	8,07	1,79
Irlande	9 004	9 004	90,04	71,26	18,78
Islande	3 001	3 001	30,01	23,75	6,26
Israël	19 508	19 508	195,08	154,39	40,69
Italie	255 651	255 651	2 556,51	2 023,28	533,23
Japon	255 651	255 651	2 556,51	2 023,28	533,23
Jordanie	986	986	9,86	8,07	1,79
Kazakhstan	6 902	6 902	69,02	54,62	14,40
Kosovo	580	580	5,80	4,75	1,05
Lettonie	3 001	3 001	30,01	23,75	6,26
Liban	986	986	9,86	8,07	1,79
Libye	986	986	9,86	8,07	1,79
Liechtenstein	599	599	5,99	4,74	1,25
Lituanie	3 001	3 001	30,01	23,75	6,26
Luxembourg	6 002	6 002	60,02	47,50	12,52
Macédoine du Nord	1 762	1 762	17,62	13,31	4,31
Malte	210	210	2,10	1,47	0,63
Maroc	2 464	2 464	24,64	19,35	5,29
Mexique	4 501	4 501	45,01	34,50	10,51
Moldova	3 001	3 001	30,01	23,75	6,26
Mongolie	299	299	2,99	2,36	0,63
Monténégro	599	599	5,99	4,74	1,25

<sup>89</sup> Les droits de vote de tout membre n'ayant pas versé la totalité des sommes dues au titre de ses obligations en matière de capital libéré sont réduits proportionnellement à la part que représentent les montants non versés dans le total du capital libéré souscrit par le membre concerné. Le nombre total de voix pouvant être prises en compte est donc inférieur au total des actions souscrites.

Au 31 décembre 2020	Total	Voix pouvant	Total	Capital sujet	Capital libéré
Membres	Actions	être prises	Capital	à appel	en millions
	(nombre)	en compte <sup>89</sup>	en millions	en millions	en millions
		(nombre)	d'euros	d'euros	d'euros
Norvège	37 518	37 518	375,18	296,92	78,26
Nouvelle-Zélande	1 050	1 050	10,50	7,00	3,50
Ouzbékistan	4 412	4 412	44,12	30,97	13,15
Pays-Bas	74 435	74 435	744,35	589,10	155,25
Pologne	38 418	38 418	384,18	304,05	80,13
Portugal	12 605	12 605	126,05	99,76	26,29
République de Corée	30 014	30 014	300,14	237,54	62,60
République kirghize	2 101	1 043	21,01	14,75	6,26
République slovaque	12 807	12 807	128,07	101,36	26,71
République tchèque	25 611	25 611	256,11	202,69	53,42
Roumanie	14 407	14 407	144,07	114,02	30,05
Royaume-Uni	255 651	255 651	2 556,51	2 023,28	533,23
Saint-Marin	203	203	2,03	1,66	0,37
Serbie	14 031	14 031	140,31	111,05	29,26
Slovénie	6 295	6 295	62,95	49,82	13,13
Suède	68 432	68 432	684,32	541,59	142,73
Suisse	68 432	68 432	684,32	541,59	142,73
Tadjikistan	2 101	1 609	21,01	14,75	6,26
Tunisie	986	986	9,86	8,07	1,79
Turquie	34 515	34 515	345,15	273,16	71,99
Turkménistan	210	210	2,10	1,47	0,63
Ukraine	24 011	24 011	240,11	190,03	50,08
Union européenne	90 044	90 044	900,44	712,63	187,81
<b>Capital souscrit par les membres</b>	<b>2 975 468</b>	<b>2 973 918</b>	<b>29 754,68</b>	<b>23 537,97</b>	<b>6 216,71</b>

## 26. Réserves et bénéfices non distribués<sup>90</sup>

	Réserve spéciale en millions d'euros	Réserve pour pertes sur prêts en millions d'euros	Fonds de CT pour la région SEMED en millions d'euros	Réserves de réévaluation en millions d'euros	Réserves générales et bénéfices non distribués en millions d'euros	Total en millions d'euros
<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>						
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	306	462	8	186	10 651	11 613
Bénéfice net de l'exercice	-	-	-	-	290	290
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	-	-	-	-	(115)	(115)
Variation de la réserve pour pertes sur prêts	-	(138)	-	-	138	-
Décaissements du Fonds de coopération technique pour la région SEMED	-	-	(3)	-	3	-
Réévaluation des titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	(7)	-	(7)
Réévaluation des prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	(27)	-	(27)
Variation de valeur des instruments de couverture pris en compte dans les autres éléments du résultat global – couvertures de juste valeur	-	-	-	(69)	-	(69)
Variation de valeur des instruments de couverture pris en compte dans les autres éléments du résultat global – couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	(1)	-	(1)
Variations actuarielles sur le régime à prestations définies	-	-	-	-	(10)	(10)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>306</b>	<b>324</b>	<b>5</b>	<b>82</b>	<b>10 957</b>	<b>11 674</b>

	Réserve spéciale en millions d'euros	Réserve pour pertes sur prêts en millions d'euros	Fonds de CT pour la région SEMED en millions d'euros	Réserves de réévaluation en millions d'euros	Retraité Réserves générales et bénéfices non distribués en millions d'euros	Retraité <sup>91</sup> Total en millions d'euros
<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>						
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	306	513	8	(26)	9 267	10 068
Bénéfice net de l'exercice	-	-	-	-	1 432	1 432
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	-	-	-	-	(117)	(117)
Variation de la réserve pour pertes sur prêts	-	(51)	-	-	51	-
Réévaluation des titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	19	-	19
Réévaluation des prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	108	-	108
Variation de valeur des instruments de couverture pris en compte dans les autres éléments du résultat global – couvertures de juste valeur	-	-	-	87	-	87
Variation de valeur des instruments de couverture pris en compte dans les autres éléments du résultat global – couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	(2)	-	(2)
Variations actuarielles sur le régime à prestations définies	-	-	-	-	18	18
<b>Au 31 décembre</b>	<b>306</b>	<b>462</b>	<b>8</b>	<b>186</b>	<b>10 651</b>	<b>11 613</b>

Aux termes de l'article 16 de l'Accord, la Banque s'est dotée d'une **réserve spéciale** qui doit lui permettre de faire face à certaines pertes entraînées par les prêts consentis, ses prises de participation et ses garanties. Cette réserve spéciale a été constituée, conformément à la politique financière de la Banque, en y affectant 100 % des commissions désignées à cet effet que la Banque a reçues au titre de prêts, de garanties et de souscriptions de titres. En 2011, le Conseil d'administration a décidé que, au vu des perspectives actuelles, le volume de la réserve spéciale était suffisant.

<sup>90</sup> Ce tableau propose une autre perspective que celle donnée par l'état de variation des capitaux propres de la page 17. La « Réserve de réévaluation » et la « Réserve de couverture » qui figurent dans ce dernier correspondent aux « Réserves de réévaluation » présentées ici. Les autres réserves figurant dans ce tableau correspondent à la « Nouvelle évaluation actuarielle » et aux « Bénéfices non distribués » de l'état de variation des capitaux propres.

<sup>91</sup> Pour en savoir plus sur le retraitement, consulter la page 28 dans la section « Principes comptables ».

En 2005, la Banque a créé, dans les capitaux propres, une **réserve pour pertes sur prêts**, à laquelle est affectée une partie des bénéfices non distribués, égale à la différence entre les pertes pour dépréciation attendues sur la durée de vie du portefeuille de prêts et le montant comptabilisé dans l'état de situation financière de la Banque conformément aux règles de dépréciation des IFRS.

Le **Fonds de coopération technique pour la région SEMED** a été mis en place en 2011, avec pour mission d'apporter une assistance technique aux pays membres de ladite région.

Les **réserves de réévaluation** recouvrent les variations de la juste valeur enregistrées sur les actifs et les passifs de la Banque comptabilisés en tant qu'autres éléments du résultat global.

- Variations de la juste valeur sur les actifs financiers classés comme désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les gains cumulés sur la valorisation de ces actifs atteignaient 111 millions d'euros au 31 décembre 2020 (2019 : 145 millions).
- Ajustements de la valorisation des instruments de couverture désignés détenus par la Banque en tant que couvertures de la juste valeur, qui sont attribuables aux variations des écarts de taux de référence sur devises. Ces gains ou pertes différé(e)s seront repris(es) sur les réserves pendant la durée de vie restante de la relation de couverture. Au 31 décembre 2020, il existait une perte différée de 28 millions d'euros concernant ces instruments de couverture (2019 : gain de 41 millions).
- Ajustements de la valorisation des instruments de couverture désignés détenus par la Banque en tant que couvertures de flux de trésorerie. Ces gains ou pertes différé(e)s seront repris(es) sur les réserves lorsque les flux de trésorerie couverts auront lieu. Au 31 décembre 2020, il existait une perte différée de 1 million d'euros concernant ces instruments de couverture (2019 : néant).
- Montants correspondant aux réévaluations de change concernant des instruments de couverture désignés que détient la Banque pour couvrir les montants estimés de ses futures dépenses d'exploitation en livres sterling. Au 31 décembre 2020, ces couvertures ne faisaient apparaître ni gain ni perte. Les gains ou pertes dégagé(e)s par la réévaluation de ces instruments de couverture sont maintenu(e)s dans les réserves jusqu'à la réalisation des dépenses couvertes. Ces gains ou pertes sont alors inscrit(e)s au compte de résultat (2019 : néant).

Les **réserves générales et bénéfices non distribués** représentent toutes les réserves, à l'exception des montants affectés à des réserves distinctes. Ce poste comprend en premier lieu les bénéfices non distribués.

En 2020, le Conseil des gouverneurs a approuvé une affectation de 115 millions d'euros du revenu net à d'autres fins. Ce montant a été pris en compte dans la variation des capitaux propres de 2020. Conformément à la Résolution n° 234 : Affectation 2019 du revenu net, un montant de 100 millions d'euros a été affecté au Fonds spécial des actionnaires de la BERD, et un montant de 15 millions d'euros a été attribué à titre de contribution au Fonds fiduciaire pour la Cisjordanie et Gaza.

## 27. Engagements non utilisés et garanties

	2020 en millions d'euros	2019 en millions d'euros
<b>Analyse par instrument</b>		
<b>Engagements non utilisés</b>		
Prêts	12 123	11 743
Titres de participation	1 377	1 331
<b>Au 31 décembre</b>	<b>13 500</b>	<b>13 074</b>
<b>Garanties</b>		
Garanties de financement des échanges	1 239	910
Autres garanties	342	270
<b>Au 31 décembre</b>	<b>1 581</b>	<b>1 180</b>
<b>Engagements non utilisés et garanties au 31 décembre</b>	<b>15 081</b>	<b>14 254</b>

## 28. Contrats de location

La Banque loue l'immeuble londonien où se trouve son siège ainsi que les locaux qui abritent l'ensemble de ses bureaux dans les économies où elle investit. Ces sites sont loués sur la base de baux commerciaux standards qui prévoient des options de renouvellement et des révisions périodiques des loyers. La Banque ne peut généralement pas les résilier sans encourir des pénalités substantielles. Le bail le plus important est celui relatif au bâtiment du siège de la BERD, qui arrive à expiration en 2022. Le montant du loyer est révisé tous les cinq ans et son évolution est fondée sur les prix pratiqués sur le marché. La dernière révision en date a été réalisée en 2016 et ne s'est pas traduite par une augmentation de loyer.

Le 1<sup>er</sup> mai 2019, la Banque a conclu un « accord de location » pour une location d'une durée de 20 ans<sup>92</sup>, à compter de 2022, d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir son siège à Londres. Le droit d'utilisation du nouveau siège n'est pas encore effectif. L'actif lié au droit de contrôler l'utilisation et le passif locatif ne sont donc pas pour l'instant pris en compte dans l'état de situation financière ni dans les tableaux ci-dessous. La BERD paiera chaque année dans le cadre de ce nouvel « accord de location » un montant net de 17 millions de livres sterling (19 millions d'euros). La Banque pourra, si elle le souhaite, résilier ce contrat de location au bout de 15 ans.

	Location du siège 2020 en millions d'euros	Location des bureaux locaux 2020 en millions d'euros	Total 2020 en millions d'euros
<b>Actifs liés au droit de contrôler l'utilisation</b>			
Au 1 <sup>er</sup> janvier	67	22	89
Ajouts	-	4	4
Cessions	-	(2)	(2)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>67</b>	<b>24</b>	<b>91</b>
<b>Dépréciation</b>			
Au 1 <sup>er</sup> janvier	(17)	(6)	(23)
Dotations	(17)	(7)	(24)
Cessions	-	2	2
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(34)</b>	<b>(11)</b>	<b>(45)</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre</b>	<b>33</b>	<b>13</b>	<b>46</b>

	Location du siège 2019 en millions d'euros	Location des bureaux locaux 2019 en millions d'euros	Total 2019 en millions d'euros
<b>Actifs liés au droit de contrôler l'utilisation</b>			
Au 1 <sup>er</sup> janvier	67	19	86
Ajouts	-	4	4
Cessions	-	(1)	(1)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>67</b>	<b>22</b>	<b>89</b>
<b>Dépréciation</b>			
Au 1 <sup>er</sup> janvier	-	-	-
Dotations	(17)	(7)	(24)
Cessions	-	1	1
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(17)</b>	<b>(6)</b>	<b>(23)</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre</b>	<b>50</b>	<b>16</b>	<b>66</b>

<sup>92</sup> À des fins de comptabilité, la date du début de la location sera 2021 et la durée du bail sera de 21 ans, car elle inclut la période « d'aménagement » au cours de laquelle l'actif sera mis à la disposition de la Banque.

	Location du siège 2020 en millions d'euros	Location des bureaux locaux 2020 en millions d'euros	Total 2020 en millions d'euros
<b>Passifs locatifs</b>			
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	(61)	(16)	(77)
Charges d'intérêts	(1)	-	(1)
Loyers versés	21	7	28
Ajouts	-	(3)	(3)
Fluctuations de change	4	-	4
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(37)</b>	<b>(12)</b>	<b>(49)</b>

	Location du siège 2019 en millions d'euros	Location des bureaux locaux 2019 en millions d'euros	Total 2019 en millions d'euros
<b>Passifs locatifs</b>			
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	(78)	(18)	(96)
Charges d'intérêts	(1)	-	(1)
Loyers versés	22	6	28
Ajouts	-	(4)	(4)
Fluctuations de change	(4)	-	(4)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(61)</b>	<b>(16)</b>	<b>(77)</b>

Le tableau ci-dessous présente les loyers non actualisés découlant des passifs locatifs.

	Moins d'un an 2020 en millions d'euros	1-5 ans 2020 en millions d'euros	5-10 ans 2020 en millions d'euros	Plus de 10 ans 2020 en millions d'euros	Total 2020 en millions d'euros
<b>Loyers futurs</b>					
Loyers futurs non actualisés	(27)	(22)	-	-	(49)
Charges d'intérêts prévues	-	-	-	-	-
<b>Valeur actualisée des passifs locatifs</b>	<b>(27)</b>	<b>(22)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(49)</b>

## 29. Plans de retraite du personnel

Deux régimes de retraite sont en place. Le FSP est un régime à prestations définies auquel seule la Banque contribue. Le MPP, quant à lui, est un régime à cotisations définies auquel contribuent tant la Banque que le personnel, chaque employé prenant ses propres décisions d'investissement. Ces deux régimes effectuent un versement global lorsqu'une employée quitte la Banque ou atteint l'âge de la retraite, ce qui signifie que les obligations des régimes de retraite envers cette employée, une fois qu'il/elle a quitté la Banque ou atteint l'âge de la retraite, sont minimales (et limitées aux ajustements des prestations inutilisées ou différées dans le cadre de chaque régime pour tenir compte de l'inflation).

### Régime de retraite à prestations définies

Un actuaire qualifié procède au moins tous les trois ans à une évaluation actuarielle complète du FSP en utilisant la méthode des unités projetées, une évaluation intermédiaire plus générale étant réalisée chaque année. La valorisation complète la plus récente a été effectuée le 30 juin 2020 et elle a été reconduite au 31 décembre 2020, en application de l'IAS 19 : Avantages du personnel. La valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies et du coût des services rendus a été calculée en appliquant la méthode des unités de crédit projetées.

Le risque principal associé au FSP est que ses actifs soient inférieurs à ses engagements. Ce risque, qui englobe le risque de marché et le risque de crédit liés aux investissements réalisés par le FSP, ainsi que le risque de liquidité lié au paiement des obligations dues au titre des prestations définies au moment où elles sont exigibles, est pris en charge par la Banque, le FSP étant entièrement financé par la BERD. La responsabilité concernant la stratégie d'investissement du régime incombe au Comité d'investissement des plans de retraite.

L'objectif de la gestion du risque d'investissement est de minimiser le risque d'une diminution générale de la valeur des actifs du FSP et de maximiser les possibilités de gains pour l'ensemble du portefeuille d'investissements. Pour y parvenir, les actifs sont diversifiés afin de ramener à un niveau acceptable l'exposition au risque de marché et au risque de crédit. Par exemple, les avoirs non monétaires et les titres

d'emprunt d'État que détient le FSP sont des investissements réalisés dans des fonds, ce qui permet de diversifier l'exposition à un certain nombre d'investissements sous-jacents.

Le Comité d'investissement des plans de retraite gère passivement le risque de crédit en choisissant des fonds d'investissement qui se portent sur des titres d'État plutôt que sur des obligations de sociétés. Pour atténuer le risque de marché, ce comité rencontre chaque trimestre le/la conseillère en investissement du FSP afin d'examiner les résultats obtenus par l'ensemble des fonds au regard de leurs indices de référence. Aucune stratégie de rapprochement entre les actifs et les passifs n'est adoptée dans le cadre du FSP.

Si, à la date effective de toute valorisation actuarielle, la valeur des actifs du régime est inférieure à celle des passifs, la Banque a pour politique d'examiner le taux de financement du FSP et de décider si un plan de redressement doit être mis en place. Le cas échéant, un tel plan de redressement comporterait typiquement soit l'anticipation d'une surperformance des investissements, soit des contributions supplémentaires de la Banque, ou encore les deux. Au cas où, selon les estimations, les actifs du régime ont reculé en deçà de 90 % de l'obligation due au titre des prestations définies (OPD), la Banque doit s'attendre à verser des cotisations supplémentaires pour rétablir dès que possible le financement du régime au moins à 90 %.

### Les montants comptabilisés dans l'état de situation financière sont les suivants :

	2020 en millions d'euros	2019 en millions d'euros
Juste valeur des actifs du régime	604	563
Valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies	(630)	(576)
<b>Passifs nets du régime à prestations définies au 31 décembre</b>	<b>(26)</b>	<b>(13)</b>
<b>Mouvement des passifs nets du régime à prestations définies (inclus dans « Autres passifs ») :</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	(13)	(18)
Cotisations versées <sup>93</sup>	45	34
Total des dépenses indiquées ci-après	(48)	(47)
Effets du retraitement pris en compte dans les autres éléments du résultats global	(10)	18
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(26)</b>	<b>(13)</b>

### Les montants portés au compte de résultat sont les suivants :

	2020 en millions d'euros	2019 en millions d'euros
Coût des services rendus actualisés	(49)	(47)
Incidence des fluctuations de change	1	-
<b>Total imputé aux dépenses de personnel</b>	<b>(48)</b>	<b>(47)</b>

### Principales hypothèses actuarielles utilisées :

	2020	2019
Taux d'actualisation	1,15 %	1,80 %
Rendement attendu des actifs du régime	1,15 %	1,80 %
Inflation des prix	3,30 %	3,25 %
Futures majorations des traitements	3,30 %	3,25 %
Durée moyenne pondérée de l'obligation due au titre des prestations définies	11 ans	11 ans

### Analyse de sensibilité concernant les principales hypothèses actuarielles :

	Hypothèse	Sensibilité	Impact (négatif)/positif sur l'OPD en millions d'euros
Taux d'actualisation	1,15 %	+0,5 % pa	(32)
Taux d'actualisation	1,15 %	-0,5 % pa	35
Inflation des prix	3,30 %	+0,25 % pa	16
Inflation des prix	3,30 %	-0,25 % pa	(16)

Ces analyses de sensibilité ont été déterminées en fonction de variations raisonnablement possibles des hypothèses respectives survenant à la fin de la période considérée, en maintenant inchangées toutes les autres hypothèses. Il se peut que l'analyse de sensibilité présentée ci-dessus ne soit pas représentative de la variation effective de l'obligation due au titre des prestations définies car il est peu probable que les hypothèses se modifient indépendamment les unes des autres, dans la mesure où elles peuvent être corrélées.

<sup>93</sup> Les cotisations pour 2021 devraient s'établir à 35 millions d'euros.

	Cotés 2020 en millions d'euros	Non cotés 2020 en millions d'euros	Total 2020 en millions d'euros	Cotés 2019 en millions d'euros	Non cotés 2019 en millions d'euros	Total 2019 en millions d'euros
<b>Affectation des actifs du régime</b>						
Actions	279	61	340	263	59	322
Obligations indexées	213	-	213	186	-	186
Trésorerie et actifs à court terme nets	2	-	2	-	-	-
Actifs des fonds de couverture	-	49	49	-	51	51
Autres	-	-	-	-	4	4
<b>Juste valeur des actifs du régime</b>	<b>494</b>	<b>110</b>	<b>604</b>	<b>449</b>	<b>114</b>	<b>563</b>

	2020 en millions d'euros	2019 en millions d'euros
<b>Variations de la valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies :</b>		
<b>Valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies au 1<sup>er</sup> janvier</b>	(576)	(480)
Coût des services	(49)	(47)
Coût des intérêts	(10)	(13)
Incidence des fluctuations de change	31	(26)
Perte actuarielle due à des variations des hypothèses <sup>94</sup>	(42)	(29)
Prestations versées	16	19
<b>Valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies au 31 décembre</b>	<b>(630)</b>	<b>(576)</b>

	2020 en millions d'euros	2019 en millions d'euros
<b>Variations de la juste valeur des actifs du régime :</b>		
<b>Valeur actualisée des actifs du régime au 1<sup>er</sup> janvier</b>	563	462
Intérêts perçus sur les actifs du régime	10	13
Rendement des actifs supérieur au taux d'actualisation	32	47
Incidence des fluctuations de change	(30)	26
Cotisations versées	45	34
Prestations versées	(16)	(19)
<b>Valeur actualisée des actifs du régime au 31 décembre</b>	<b>604</b>	<b>563</b>

	2020 en millions d'euros	2019 en millions d'euros
<b>Écarts positifs/négatifs entre résultats et prévisions :</b>		
Obligation due au titre des prestations définies	(630)	(576)
Actifs du régime	604	563
Déficit	(26)	(13)
<b>Écarts positifs/(négatifs) entre résultats et prévisions sur les passifs du régime :</b>		
Montant	-	(11)
Pourcentage de la valeur actualisée des passifs du régime	(0,0 %)	(2,0 %)
<b>Rendement réel moins rendement attendu sur les actifs du régime :</b>		
Montant	32	38
Pourcentage de la valeur actualisée des actifs du régime	5,3 %	6,7 %

## Régime de retraite à cotisations définies

La charge comptabilisée dans le compte de résultat au titre du régime de retraite à cotisations définies (MPP) représente 20 millions d'euros (2019 : 19 millions) et elle est incluse dans les « Frais administratifs ».

## Autres avantages du personnel à long terme

La Banque maintient un plan de couverture médicale offrant aux employés de plus de 50 ans quittant la Banque après au moins sept années de service une somme forfaitaire qui doit les aider à se doter d'une assurance médicale. La charge totale pour l'exercice est de 6 millions d'euros (2019 : 4 millions).

<sup>94</sup> Toutes les pertes actuarielles sont liées aux modifications des hypothèses financières.

## 30. Parties liées

Les parties liées de la Banque sont présentées ci-après :

### Personnel de direction

Le personnel clé d'encadrement comprend les membres du Comité exécutif de la Banque, les Directeures de département et le/la Directeure du bureau du/de la Présidente.

En 2020, les traitements et autres prestations à verser au personnel de direction se sont élevés à 17 millions d'euros (2019 : 17 millions). Ce montant correspond aux salaires et aux prestations versés au personnel, soit 14 millions d'euros (2019 : 14 millions), et aux prestations accordées après la cessation de l'emploi, soit 3 millions d'euros (2019 : 3 millions).

Traduits en livres sterling, les traitements et autres prestations à verser au personnel de direction en 2020 se sont élevés à 15 millions de livres sterling (2019 : 15 millions). Ce montant correspond aux salaires et aux prestations versés au personnel, soit 12 millions de livres sterling (2019 : 12 millions), et aux prestations accordées après la cessation de l'emploi, soit 3 millions de livres sterling (2019 : 3 millions).

### Entreprises associées de capital-risque

Organisation de capital-risque, la Banque investit dans un certain nombre d'entreprises associées qu'elle désigne à la juste valeur par le biais du résultat net. Au 31 décembre 2020, selon les états financiers audités de 2019<sup>95</sup> (ou, à défaut, les informations de gestion non auditées les plus récentes) des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation, ces entreprises associées de capital-risque disposaient d'actifs représentant au total 28,5 milliards d'euros (2019 : 24,6 milliards) et le total de leurs passifs s'élevait à 16,6 milliards d'euros (2019 : 17,0 milliards). Au 31 décembre 2020, ces entreprises associées avaient enregistré des recettes de 4,2 milliards d'euros (2019 : 3,5 milliards) et affichaient un bénéfice avant impôt de 1,0 milliard d'euros (2019 : 0,9 milliard).

En outre, la Banque avait au 31 décembre 2020 un encours de financement de 9 millions d'euros (2019 : 9 millions) auprès de ces entreprises, sur lequel elle n'a pas perçu d'intérêts pendant l'exercice (2019 : néant).

Le tableau ci-après résume les informations financières concernant les entreprises associées jugées significatives pour la Banque. Les informations présentées sont fondées sur les derniers états financiers vérifiés alors disponibles, c'est-à-dire ceux du 31 décembre 2019.

	Adinan (MEF) Co-Investment LP en millions d'euros	Earlybird Digital East 2013 SCA SICAR en millions d'euros	Meridiam Infrastructure Eastern Europe (SCA) SICAR en millions d'euros	Nova KBM en millions d'euros
Participation détenue par la BERD	27,4 %	20,0 %	25,0 %	20,0 %
Lieu principal d'activités	Pologne	Europe orientale	Europe orientale	Slovénie
Domiciliation	Guemesey	Luxembourg	Luxembourg	Jersey
Dividendes reçus de l'entreprise associée	-	-	-	-
<b>Résumé de l'état de la situation financière</b>				
Actifs à court terme	1	2	10	1 619
Passifs à court terme	-	-	2	3 407
Actifs à long terme	139	570	534	3 487
Passifs à long terme	-	-	-	918
<b>Résumé de l'état du résultat global total</b>				
Produit	45	303	112	155
Gains ou pertes pour les activités poursuivies	45	301	112	62
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-
Résultat global total	45	301	112	62

### Fonds spéciaux

Les fonds spéciaux sont constitués en application de l'article 18 de l'Accord portant création de la Banque et administrés en vertu des règles et règlements propres à chacun d'entre eux. Au 31 décembre 2020, la Banque gérait 17 fonds spéciaux (2019 : 17 fonds), les annonces de contributions et les commissions correspondantes atteignant au total 2,9 milliards d'euros (2019 : 2,8 milliards).

<sup>95</sup> Les états financiers disponibles les plus récents sont ceux de 2019.

---

La Banque intervient en tant que gérant et administrateur de ces fonds spéciaux, pour lesquels elle perçoit des commissions de gestion et recouvre certains coûts. Ces commissions se sont élevées à 5,7 millions d'euros en 2020 (2019 : 8,2 millions), dont 5,2 millions d'euros à recevoir au 31 décembre 2020 (2019 : 2,4 millions).

La Banque prend en charge les garanties émises par certains fonds spéciaux destinées à couvrir les expositions spécifiques dues à ses portefeuilles de financement des échanges. Elle a payé à ce titre 0,1 million d'euros en 2020 (2019 : 0,1 million). Elle bénéficie également de mécanismes de garantie sans frais de la part de certains fonds spéciaux pour des pertes qu'elle pourrait encourir dans le cadre de ses activités d'investissement. En raison des garanties qu'ils apportent, ces fonds spéciaux relèvent de la catégorie « entités structurées non consolidées » au sens de la norme IFRS 12. La seule exposition de la Banque à ces fonds spéciaux surviendrait entre le moment où une garantie à recevoir est comptabilisée dans l'état de situation financière et le moment où cette garantie est réglée. La Banque avait à ce titre une exposition de 1,9 million d'euros au 31 décembre 2020 (2019 : 1,9 million).

Le Conseil des gouverneurs a approuvé des transferts du revenu net vers les fonds spéciaux. Au 31 décembre 2020, un total de 148 millions d'euros (2019 : 95 millions) précédemment affectés restaient à verser aux fonds spéciaux et étaient comptabilisés en tant que passif dans l'état de situation financière de la Banque.

Les honoraires payables à l'auditeur de la Banque pour l'audit de 2020 des fonds spéciaux se sont élevés à 0,2 million d'euros (2019 : 0,1 million).

Les états financiers de chaque fonds spécial sont approuvés séparément par le Conseil des gouverneurs.

### Fonds fiduciaires

Le 10 mai 2017, le Conseil d'administration a créé un Fonds fiduciaire pour la Cisjordanie et Gaza et un Fonds multidonateurs pour la Cisjordanie et Gaza, conformément à l'article 20.1 vii) de l'Accord portant création de la BERD. Ces fonds sont administrés selon les règles et principes propres à chaque fonds fiduciaire de ce type.

Au 31 décembre 2020, les annonces de contributions au Fonds fiduciaire pour la Cisjordanie et Gaza atteignaient au total 85 millions d'euros (2019 : 70 millions). Les annonces de contributions au Fonds multidonateurs pour la Cisjordanie et Gaza atteignaient 3,7 millions d'euros (2019 : 3,7 millions).

La Banque fait office d'administrateur de ces deux fonds et a droit à ce titre de percevoir des commissions de gestion et de recouvrement des coûts. En 2020, ces commissions se sont élevées au total à 0,8 million d'euros (2019 : 1,1 million), le montant à recevoir au 31 décembre 2020 étant nul (2019 : 0,1 million d'euros).

Les états financiers des fonds fiduciaires sont approuvés séparément par le Conseil des gouverneurs.

## 31. Autres accords portant sur des fonds

---

### Fonds de coopération

Outre ses opérations ordinaires, le programme de fonds spéciaux et les fonds fiduciaires, la Banque administre de nombreux accords bilatéraux et multilatéraux de contribution pour l'appui technique et l'aide à l'investissement dans les économies où elle investit ou pourrait investir. Ces aides portent principalement sur la préparation et l'exécution des projets (y compris les produits et les travaux), le dialogue sur les politiques à mener, la prestation de services de conseil et la formation. La Banque fait également office d'administrateur de fonds d'aide financés par des donateurs et auxquels d'autres institutions financières internationales (IFI) peuvent avoir accès. Elle exerce cette fonction pour les fonds suivants : Fonds du Partenariat pour la promotion de l'efficacité énergétique et de l'environnement en Europe orientale, Fonds commun UE-Balkans occidentaux (au titre du Cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux) et Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la Dimension septentrionale, ou PEDS (part non nucléaire d'un fonds nucléaire).

Les ressources fournies au titre de ces accords de contribution sont distinctes des ressources ordinaires en capital de la Banque et font généralement l'objet d'un audit externe, lorsque les accords l'exigent.

De nouveaux accords et approvisionnements ont été signés en 2020 avec les donateurs, pour un montant de 496 millions d'euros (2019 : 586 millions), et ont été déclarés effectifs. Des contributions à hauteur de 287 millions d'euros (2019 : 241 millions) ont été reçues et des décaissements d'un montant de 207 millions d'euros (2019 : 239 millions) effectués en cours d'année. Au 31 décembre 2020, 235 fonds de coopération étaient ouverts (2019 : 224).

### Fonds nucléaires

La Banque administre également plusieurs fonds dans le domaine du nucléaire. En réponse à une initiative du G7, la Banque a créé en 1993 le Compte pour la sûreté nucléaire (CSN), premier fonds de donateurs consacré à la sûreté nucléaire. Le CSN a financé des mesures d'amélioration de la sécurité et de la sûreté nucléaires dans la région, ainsi que des opérations de déclasserment.

Créé en 1997, le Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl (FST) avait pour objectif d'aider l'Ukraine à transformer le sarcophage de Tchernobyl en un système sûr et stable du point de vue de l'environnement. Ce programme, qui portait notamment sur la construction de la nouvelle enceinte de confinement de Tchernobyl, s'est achevé en 2020 et le Fonds est en cours de fermeture avec l'accord des donateurs. Les sommes résiduelles sont soit restituées, soit mises à la disposition d'autres fonds, selon le souhait de chaque donateur.

Dans le cadre de leur adhésion à l'Union européenne, la Bulgarie, la Lituanie et la République slovaque ont pris le ferme engagement de fermer et de démanteler leurs centrales nucléaires dotées de réacteurs RBMK et VVER 440/230. La Commission européenne a invité en 2000 la Banque à administrer trois fonds internationaux de soutien au déclassement (FISD), destinés à financer le démantèlement de ces centrales. Ces fonds servent à financer différents projets pour contribuer au déclassement des réacteurs concernés. Ils financent également des mesures visant à faciliter la restructuration, le renforcement et la modernisation indispensables des secteurs de la production, du transport et de la distribution de l'énergie, ainsi que des améliorations de l'efficacité énergétique.

La Banque a été chargée de mettre en place un Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la Dimension septentrionale (PEDS), fonds multidonateurs destiné à financer des projets pour remédier aux problèmes environnementaux les plus pressants dans la région nord-ouest de la Russie, à commencer par celui des déchets radioactifs, dans le cadre du « volet nucléaire »<sup>96</sup>. Le programme de sécurité nucléaire prévu par le Partenariat finance la gestion des déchets radioactifs et les opérations de démantèlement, afin d'atténuer les problèmes de pollution nucléaire hérités de l'ancienne Flotte du Nord de l'Union soviétique.

En 2011, plusieurs donateurs importants du CSN et du FST ont demandé à la Banque de mettre en place un fonds de suivi des projets concernant Tchernobyl, destiné à financer un mécanisme indépendant de surveillance des opérations mises en œuvre par le CSN et le FST.

Créé à la demande de la Commission européenne, le Fonds de restauration de l'environnement est devenu opérationnel en 2016. Il finance des projets destinés à traiter les problèmes hérités d'opérations d'extraction de l'uranium au Kirghizistan, au Tadjikistan et en Ouzbékistan.

La Banque a mis en place en 2020, à la demande de l'Ukraine, le Fonds international de coopération pour Tchernobyl, dont le rôle est de financer les opérations visant à résoudre les problèmes de gestion des déchets radioactifs restants et de démantèlement du site de Tchernobyl. Ce Fonds n'était pas encore opérationnel au 31 décembre 2020.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des contributions aux fonds nucléaires.

	Annonces de contributions 2020 en millions d'euros	Nombre de contributeurs 2020	Annonces de contributions 2019 en millions d'euros	Nombre de contributeurs 2019
Fonds pour la sûreté nucléaire	427	17	427	17
Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl	1 646	28	1 646	28
FISD d'Ignalina	781	15	779	15
FISD de Kozlodouï	1 175	10	1 130	10
FISD de Bohunice	653	8	653	8
PEDS <sup>97</sup>	353	12	353	12
Fonds de suivi des projets concernant Tchernobyl	5	3	5	3
Fonds de restauration de l'environnement	47	6	44	6

Les soldes de trésorerie correspondant à chacun des fonds dans le tableau ci-dessus sont gérés par la Banque pour leur compte<sup>98</sup>.

Les honoraires payables à l'auditeur de la Banque pour les audits de 2020 des fonds de coopération et de sûreté nucléaire se sont élevés à 0,7 million d'euros (2019 : 0,5 million).

<sup>96</sup> Le « volet nucléaire » concerne des projets nucléaires dans le nord-ouest de la Russie entièrement financés par des subventions et gérés par la BERD, sous la surveillance du Comité opérationnel nucléaire.

<sup>97</sup> Le PEDS comporte un volet nucléaire et un volet non nucléaire.

<sup>98</sup> Voir note annexe 22, page 80.

---

## Fonds de participations

En 2016, la Banque a créé le Fonds de participations dans le cadre de sa stratégie visant à inciter les acteurs institutionnels à investir sur le long terme dans le secteur privé des économies dans lesquelles elle investit. Le Fonds de participations est un fonds à durée déterminée (12 ans) qui accorde aux investisseurs une part définie à l'avance (20 %) dans les nouvelles prises de participation directes de la BERD qui sont conformes aux critères d'éligibilité du Fonds. Ces critères d'éligibilité sont destinés à éviter que la BERD ou le Fonds de participations ne choisissent « à la carte » les investissements auxquels le Fonds participe. La BERD conserve tout au long de la durée de la prise de participation directe la propriété et le contrôle des investissements réalisés, même si elle n'en perçoit pas les avantages économiques. Dans la mesure où la Banque conserve la maîtrise des investissements, ceux-ci continuent d'être comptabilisés dans son état de situation financière.

En contrepartie du prix d'achat, le Fonds de participations reçoit de la BERD un swap sur rendement d'actions. Ce swap est comptabilisé en tant que passif financier détenu à la juste valeur par le biais du résultat net<sup>99</sup> à la rubrique « Autres passifs ». Il avait une valeur totale de 174 millions d'euros au 31 décembre 2020 (2019 : 138 millions) pour 23 investissements autorisés. En tant qu'administrateur des investissements sous forme de prises de participation, la BERD perçoit une commission de gestion. Cette commission était de 5 millions d'euros en 2020 (2019 : 5 millions) entièrement versée au 31 décembre 2020 (comme en 2019). Vingt-cinq investissements autorisés ont été réalisés depuis la création du Fonds de participations, pour un montant total de 175 millions d'euros.

## 32. Événements postérieurs à la date de clôture des comptes

---

Il ne s'est pas produit, après la date d'arrêté des comptes, d'événement significatif nécessitant une modification des présents états financiers. Les événements postérieurs à la date de clôture des comptes qui nécessiteraient une modification des présents états financiers sont ceux associés à des éléments confirmant certaines conditions au 31 décembre 2020.

Les événements postérieurs à la date de clôture des comptes qui indiquent des conditions survenues après la date de clôture des comptes ne donnent pas lieu à une modification des états financiers mais sont mentionnés du fait de leur importance potentielle. Il ne s'est produit aucun événement n'ayant pas donné lieu à une modification qui nécessite d'être communiqué.

Au 14 avril 2021, aucun autre événement significatif survenu après la date d'arrêté des comptes n'était à signaler.

Le 14 avril 2021, le Conseil d'administration a examiné ces états financiers et en a autorisé la diffusion. Ceux-ci seront ensuite soumis à l'approbation du Conseil des gouverneurs.

---

<sup>99</sup> Le swap sur rendement d'actions ne répond pas à la définition d'un dérivé, dans la mesure où ses détenteurs sont obligés de réaliser un important investissement net.

---

# Responsabilité en matière d'information financière externe

## Responsabilités de la Direction concernant les états financiers

Il incombe à la Direction de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la Banque) d'établir les états financiers selon les normes internationales d'information financière IFRS émises par le Conseil des normes comptables internationales (IASB), non en vertu d'une loi ou réglementation, mais conformément aux dispositions des articles 24, 27 et 35 de l'Accord portant création de la Banque et de la section 13 du Règlement général de la BERD.

La Direction approuve ces états financiers uniquement si elle estime qu'ils donnent une image exacte et fidèle de la situation de la Banque et de son résultat net pour la période considérée. Dans le cadre de la préparation des états financiers, la Direction est chargée :

- de préserver les actifs de la Banque et d'empêcher et de détecter les fraudes et les erreurs, ainsi que les cas de non-respect des politiques et procédures internes de la BERD ;
- de veiller à ce que la Banque maintienne des livres comptables indiquant à tout moment, avec une précision suffisante, sa situation financière ;
- de procéder aux contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient le résultat d'une fraude ou d'une erreur ; et
- d'établir des états financiers donnant une image exacte et fidèle de la situation de la Banque, de son résultat net et, le cas échéant, de ses flux de trésorerie, en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS) émises par l'IASB.

## Responsabilités de la Direction concernant l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière externe

La Direction est chargée de mettre en place et d'appliquer des contrôles internes efficaces de l'information financière externe, pour une présentation et une évaluation financières conformes aux normes internationales d'information financière (IFRS). Le système de contrôles internes intègre des mécanismes de suivi et des mesures sont prises pour corriger les lacunes constatées. La Direction estime que les procédures de contrôle interne de l'information financière externe, qui sont soumises à un examen approfondi et à des vérifications par ses soins et sont révisées en cas de nécessité, en tenant compte de toute recommandation formulée dans ce cadre par le Service d'audit interne, renforcent l'intégrité et la fiabilité des états financiers.

Compte tenu de ses limites intrinsèques, il se peut que le système de contrôles internes de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter des déclarations erronées. En outre, toute projection d'évaluation de l'efficacité concernant des périodes à venir présentent le risque que les contrôles deviennent inadéquats à la suite d'un changement de circonstances, ou que le degré de conformité aux principes et procédures se détériore.

Le Conseil d'administration de la Banque a nommé un Comité d'audit, qui l'aide dans sa mission visant à assurer la bonne qualité des méthodes comptables et la mise en œuvre efficace des procédures de contrôle interne que la Direction applique aux activités financières et comptables. Le Comité d'audit est constitué uniquement de membres du Conseil d'administration. Il se réunit périodiquement avec la Direction pour examiner et contrôler les procédures financières et comptables et le système d'audit de la Banque, ainsi que les rapports financiers y afférents. Les auditeurs externe et interne rencontrent régulièrement le Comité d'audit, en présence ou non de membres de la Direction de la Banque, afin de débattre de l'adéquation des procédures de contrôle interne de l'information financière et de toute autre question qu'ils jugeraient nécessaire de porter à l'attention du Comité d'audit.

---

## Déclaration de la Direction concernant l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière externe

La Direction de la Banque a évalué ses procédures de contrôle interne de l'information financière externe en 2020. Cette évaluation est fondée sur les critères de contrôle interne de l'information financière décrits dans le document Internal Control – Integrated Framework publié par le Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission (COSO) (cadre de 2013). Sur la base de cette évaluation, la Direction déclare qu'au 31 décembre 2020, la Banque appliquait des procédures de contrôle interne efficaces de l'information financière, telle qu'elle est publiée dans le *Rapport financier 2020*.

L'évaluation couvre un examen des contrôles de la communication financière externe relative aux fonds spéciaux et aux autres accords portant sur des fonds mentionnés dans les notes annexes 30 et 31 du *Rapport financier 2020*, ainsi que les plans de retraite. La portée de cette évaluation est toutefois limitée aux procédures de contrôle liées à la publication et à la communication de l'information concernant ces fonds/plans dans les états financiers de la Banque, plutôt qu'aux procédures de contrôle opérationnel, comptable et administratif mises en place pour chaque fonds.



Odile Renaud-Basso

Présidente

Banque européenne pour la reconstruction et le  
développement  
Londres  
Le 14 avril 2021



Soha El-Turky

Vice-Présidente, Finance et Directrice financière

---

# Rapport de certification indépendant

À l'attention du Conseil des gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

---

On se reportera à la version en anglais des états financiers, qui sont les comptes finaux vérifiés comportant l'opinion de l'auditeur.

---

# Rapport de l'auditeur indépendant au Conseil des gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

## Rapport sur l'audit des états financiers

---

On se reportera à la version en anglais des états financiers, qui sont les comptes finaux vérifiés comportant l'opinion de l'auditeur.







### **Contrôle de gestion**

Peter Archer  
Gordon Jones  
Paulo Sousa

### **Rédaction**

Cathy Goudie  
Natasha Treloar  
Helen Valvona

### **Conception graphique et gestion de l'impression**

Daniel Kelly

### **Traduction**

Francis Labrousse  
Isabelle Rosselin

### **Soutien à la traduction**

Candice Greffier

### **Relecture d'épreuves**

Loïc Chabanol

### **Coordination de la traduction**

Natalia Binert

© Banque européenne pour la reconstruction  
et le développement, 2021

Tous droits réservés. Aucun élément de la présente publication ne peut être reproduit ou transmis sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, y compris par voie de photocopie ou d'enregistrement, sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Cette autorisation écrite doit être obtenue avant le stockage de tout élément de la présente publication dans un système de recherche d'information, quel qu'il soit.

Note : Les termes et les noms utilisés dans le présent rapport pour renvoyer à des entités géographiques ou territoriales, des regroupements et des entités politiques et économiques, ne constituent pas et ne sauraient être interprétés comme une position, une validation, une acceptation ou l'expression d'une opinion, expresse ou implicite, par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ou ses membres concernant le statut de tout pays, territoire, groupement et entité, ou la délimitation de ses frontières, ou sa souveraineté.

Photographie de couverture, ©iStockphoto/Tolga\_TEZCAN

Imprimé écologiquement au Royaume-Uni par Pureprint, société certifiée CarbonNeutral® respectant une chaîne de contrôle FSC® et dotée d'un système de gestion environnementale conforme à la norme ISO 14001 prévoyant un recyclage de plus de 99 % de l'ensemble des déchets secs.

Le *Rapport financier 2020* est imprimé sur Galerie Satin, papier certifié FSC® provenant de sources responsables. Une vérification est ainsi assurée tout au long d'une chaîne de contrôle, de l'arbre issu d'une forêt bien gérée jusqu'au document final produit dans l'imprimerie.

1305 Rapport financier 2020 (F/20)



# Investir dans des vies meilleures

**Banque européenne pour  
la reconstruction et le développement**

One Exchange Square  
Londres  
EC2A 2JN  
Royaume-Uni

Téléphone : +44 20 7338 6000

[www.ebrd.com](http://www.ebrd.com)

Retrouvez-nous sur :



Découvrez comment nous reconstruisons en  
mieux les économies

**#BuildingBackBetterEconomies**

